

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze novembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-huit novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline à partir du point 7).

Absente : GOUJA Sonia (de l'ouverture de la séance jusqu'au point 7).

Absents excusés : LAFON Dominique (point 18), BULLETT Anne (pouvoir à Dominique LAFON, point 18).

Secrétaire : M. Estéban LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire : « *(Début inaudible.)* »

Cela améliore la qualité sonore de nos échanges. Un certain nombre de contraintes nous est imposé, notamment le fait que les tables sont rectilignes alors qu'il était prévu qu'elles reproduisent un peu plus un hémicycle. Mais cela posait des problèmes techniques, dont je ne vais pas faire le détail. L'idée est malgré tout de tester la possibilité d'évoluer vers une salle ressemblant un peu plus à une assemblée et évitant qu'une partie des élus soit au milieu de la salle alors que le reste est autour, ce qui n'est pas forcément extrêmement confortable pour tout le monde. Je vous propose donc que nous testions cette configuration et nous aurons tous les échanges requis pour savoir ce que chacun en pense.

Si vous en êtes d'accord, nous allons commencer ce Conseil municipal. Nous avons seize points à l'ordre du jour, neuf décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil et quelques informations.

Nous allons commencer par l'appel des présents et représentés. Je précise que nous avons une question d'un citoyen. Conformément au règlement intérieur, les questions et motions seront examinées en fin de Conseil ; nous procéderons à une suspension de séance pour permettre l'audition de cette question particulière.

Nous allons passer à l'appel. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vais désigner un secrétaire de séance. Je propose le candidat habituel, M. LE ROUZES, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, en tant que benjamin. Très bien. Pas d'objection ? M. LE ROUZES assurera donc le secrétariat.

Vous avez eu logiquement dans l'envoi de la liasse la liste des décisions prises par le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en l'occurrence neuf décisions, qui n'appellent pas de commentaire particulier, sauf s'il y a des questions ou des remarques. Je n'en vois pas. Nous allons donc poursuivre.

L'ordre du jour appelle l'adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal, du 30 septembre 2021. Vous avez donc reçu le procès-verbal le 29 octobre dernier. Nous avons reçu deux remarques de M. MERGY et deux remarques de Mme BROBECKER qui, bien sûr, ont été prises en compte et intégrées dans le texte du PV. Ces différentes modifications étant intégrées, je vous propose d'adopter le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2021 à l'unanimité des suffrages exprimés.
Mme GOUJA Sonia, absente, Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel et M. BOUCLIER Arnaud, arrivés en retard, n'ont pas participé au vote.

M. le Maire : « Nous avons reçu deux motions et sept questions orales pour ce Conseil municipal : une motion sur les antennes relais, de M. MERGY, et une motion sur un plan arbres, déposée par M. MESSIER. Pour les sept questions orales, l'une porte sur le sondage réalisé par la Ville, par M. MERGY ; une question sur l'intégration des personnes en situation de handicap, posée par M. MERGY ; une question orale n° 3 sur le SIGEIF, à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes, déposée par M. SOMMIER ; une question visant à solliciter une labellisation "France services", également déposée par M. SOMMIER ; une question sur les aménagements cyclables, posée par Mme BROBECKER ; une question portant sur la Charte locale de l'environnement, posée par Mme LE FUR ; une demande de précision sur l'hypothèse d'une nouvelle implantation du pylône ORANGE, posée par Mme POGGI.

Sur les informations, en ouverture de ce Conseil, je voudrais d'abord partager avec vous une certaine fierté puisque, comme vous le savez, il existe un challenge, appelé "Challenge Décret tertiaire", qui est organisé conjointement par ALTEREA et, surtout, par le SIPPAREC, dans plus de cent vingt villes, si mes souvenirs sont bons – je n'ai plus en tête le nombre exact d'adhérents. Un certain nombre de dossiers a été présélectionné et nous avons obtenu la médaille d'argent, ce qui est un très beau résultat, pour le projet de rénovation de l'école Scarron, soulignant son exemplarité sur le plan énergétique. Rappelons que ce projet permettra une réduction de 62 % de la consommation d'énergie ; que, par ailleurs, il correspond à une revégétalisation de la cour ; qu'il a fait l'objet d'une démarche participative, avec notamment l'association des enfants pour choisir un certain nombre d'éléments en particulier des végétaux qui y seront plantés. C'est aussi l'occasion d'une expérimentation que nous développons sur la cour d'école du futur.

Nous avons donc obtenu la médaille d'argent, ce qui souligne l'exemplarité de ce projet sur le plan environnemental. Rappelons encore que ce projet s'inscrit dans un plan plus global, qui est celui de la rénovation énergétique de l'ensemble de nos bâtiments communaux et qui a commencé par un audit de performance énergétique. Cet audit avait d'ailleurs été présenté dans ce Conseil municipal. Il nous permet de nous inscrire dans une démarche volontariste de façon à satisfaire et, si possible, à aller au-delà des exigences de la loi. Celle-ci nous impose 40 % d'économie à l'horizon 2030 ; en l'occurrence, nous serons, en tout cas sur ce bâtiment, à 62 %.

Le gymnase du Parc, qui était aussi dans la liste des passoires thermiques, si j'ose dire, sera également inauguré dans quelques semaines et nous permettra aussi de réduire sensiblement la dépense énergétique sur ce bâtiment.

Il y aura bien sûr d'autres réalisations, à commencer, comme vous l'avez vu dans la liste des décisions, par la rénovation du centre de loisirs Pierre Bonard, avant d'autres écoles, puisque ce sera en partie l'objet du prochain contrat départemental. Tout cela montre notre souci d'aller vers une consommation d'énergie plus vertueuse, de façon à participer activement à la réduction de nos émissions carbone.

Je tiens à souligner l'excellence du travail des services. J'étais, pour recevoir ce prix, avec le Directeur des services techniques mais aussi avec notre ingénieur en bâtiment, Mme Julie CHARITAS, qui a travaillé plus particulièrement sur ce dossier, qui ont produit un travail de remarquable qualité. Je les en remercie devant ce Conseil.

L'autre point d'information est la Micro-Folie de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses, que nous allons inaugurer le 24 novembre prochain. C'est une réalisation territoriale, cette fois-ci, mais je vous invite à partager cette expérience car la Micro-Folie est un outil qui permet de voyager dans tous les musées du monde, de rentrer par thème, par lieu. C'est éventuellement un support pédagogique notamment pour l'accueil de groupes sur certaines thématiques artistiques ou culturelles, tout cela avec une qualité d'image et sonographique tout à fait remarquable. Nous avons eu une petite démonstration par le directeur. Tout cela fonctionne, tout est déjà en service aujourd'hui et sera donc officiellement inauguré le 24 novembre prochain, avec, faut-il le rappeler aussi, la mise en service du *fab lab*, qui permet notamment de travailler sur de l'impression 3D et de mettre en commun un certain nombre de ressources numériques. Tout cela est déjà ouvert et un certain nombre de Fontenaisiens ont déjà utilisé cet outil, qui nous a également permis de programmer des travaux avec les écoles de Fontenay. Ces deux expériences sont tout à fait intéressantes et je vous invite, le 24 novembre, à venir les découvrir avec nous.

Parmi les bonnes nouvelles aussi, puisque ce sont essentiellement de bonnes nouvelles aujourd'hui, figure la rénovation du théâtre des Sources. Vous savez que la première phase a été réalisée il y a trois ans ; la deuxième phase, inscrite au plan pluriannuel d'investissement du Territoire, est confirmée pour une valeur de 9 millions d'euros. La programmation et la réalisation seront confiées à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT ; le mandat d'aménagement passe au Bureau territorial du 30 novembre prochain. Nous avançons donc.

De la même façon, comme vous le verrez pendant ce Conseil, nous récupérerons la maîtrise d'ouvrage unique de la rénovation du stade et du gymnase du Panorama. Celle-ci sera également confiée à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT mais, préalablement, pour ce qui concerne le stade, elle nous sera déléguée par le Territoire de façon que nous gardions la main sur les aménagements de notre stade. Nous en parlerons dans le cadre de l'ordre du jour.

Voilà ce que je voulais vous dire en ouverture de ce Conseil.

Je vous propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

➤ FINANCES

1 - Budget 2021 Ville : Décision modificative n° 3

M. le Maire : « Je passe la parole à Jean-Luc DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. C'est une troisième décision modificative. Les règles comptables s'appliquant aux collectivités locales nous imposent d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du budget primitif pour tenir compte de la réalité des opérations exécutées. Nous avons vu, fin septembre, une délibération qui portait à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement ; cette décision modificative n° 3 ne porte que sur des ajustements relatifs au fonctionnement.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous avons une décision globale de près de 384 000 euros. Je vais passer rapidement, vous avez le détail dans le rapport et dans la délibération. Nous avons 92 000 euros de charges à caractère général concernant le service jeunesse, en lien notamment avec la hausse du coût des transports pour les activités dans le cadre des séjours estivaux, ainsi que des honoraires juridiques et des achats de fournitures scolaires consécutifs à la mise en sommeil de la Caisse des écoles.

Les dépenses de personnel sont liées quasi exclusivement aux crèches municipalisées. Une partie sera compensée par le Département.

Les charges de gestion courante comprennent l'ajustement du Fonds de compensation des charges transférées de VSGP, pour 47 000 euros, provenant de l'impact du transfert de la compétence voirie qui était en année pleine pour 2020, en partie compensé par la refacturation des fluides de la médiathèque. J'y reviendrai dans une prochaine délibération.

Au titre des charges de gestion courante, sont aussi à signaler une baisse de la subvention pour la Caisse des écoles, pour 38 000 euros, le financement étant repris en direct par le budget de la Ville, et une subvention exceptionnelle pour le CCJL, pour 30 000 euros. J'y reviendrai aussi dans une délibération suivante.

Concernant les charges exceptionnelles, nous avons :

- 20 000 euros au titre d'une transaction avec la société GOSSE. Je crois qu'une délibération sera présentée à ce sujet par Mme REIGADA ;

- 50 000 euros pour le chèque sport : nous avons décidé, au mois de septembre me semble-t-il, la mise en œuvre du chèque sport mais nous n'avions pas de montant. Là, nous avons à peu près un montant et désormais, nous pouvons le passer en charge ;
- 140 000 euros de régularisation sur l'exercice antérieur, relatifs à des recettes non perçues principalement dans le secteur des crèches, notamment en rapport avec les crèches municipalisées, avec la refacturation auprès du Département.

En matière de recettes de fonctionnement, nous encaissons 91 000 euros supplémentaires :

- 78 000 euros de réaffectation des fluides de VSGP à la médiathèque ;
- 13 000 euros versés par le Département en compensation de la hausse des rémunérations du personnel des crèches municipalisées.

Le déséquilibre de la section de fonctionnement fait donc apparaître un solde négatif de 292 815 euros sur cette décision, qui est toutefois à rapprocher du suréquilibre qui était de 5 016 000 euros environ, nous donnant donc un nouveau solde prévisionnel positif de 4 723 585 euros.

Pour le reste, je rapporte conformément à la délibération et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Je vois des demandes d'intervention de Mme POGGI, M. MERGY et Mme LE FUR. La parole est à Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Cette délibération fait suite au Conseil municipal du 30 septembre, où il y avait déjà eu une décision modificative pour le budget. J'étais un peu étonnée de retrouver des choses dans la décision modificative n° 3 de ce jour.

M. DELERIN, j'avais une question particulière pour les 50 000 euros d'honoraires juridiques – je comprends : de frais d'avocat. J'aimerais bien avoir quelques détails parce que ça me paraît quand même assez important. 50 000 euros, ce sont les honoraires d'un cabinet bien établi sur la place parisienne pour un contentieux important, donc si vous avez quelques précisions, je suis preneuse. Je vous remercie. »

M. DELERIN : « Avec la crise de la Covid, nous avons eu pratiquement plus d'un an sans aucune affaire et, comme le titrait un certain journal, les affaires reprennent. C'est plus un rattrapage : nous avons été en sous-consommation l'année dernière. Les différentes affaires comprennent aussi des consultations. Il n'y a pas que du contentieux : il y a des consultations juridiques. Il y a quelques opérations contentieuses. C'est donc un rattrapage par rapport à une année 2020 qui a été sous-consommée. Nous pourrions vous fournir les détails, si vous le souhaitez, mais il y a un ensemble d'opérations. Je citerai, par exemple, les nombreux recours sur nos opérations immobilières, qui génèrent des frais de procédure assez importants. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. M. MERGY, je crois, avait demandé la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Au moment de la présentation et du vote du compte administratif 2020, avec M. SOMMIER, nous avons souligné la détérioration de vos soldes de gestion. Nous avons notamment relevé que l'épargne nette de l'exercice était négative et que la capacité de désendettement de la Ville était passée à plus de 26 ans.

Vous nous aviez répondu, et je pense que vous allez le répondre de nouveau, qu'il y avait l'effet lié à la crise de la Covid-19 et que vous aviez fait face à des difficultés conjoncturelles. Pour autant, ce n'est pas l'objet de mon intervention ce soir.

Ce que je voudrais, c'est souligner ce que j'appellerai l'embellissement de vos comptes.

Au moment du vote du compte administratif, vous aviez ainsi souligné l'excédent modeste mais réel de la section de fonctionnement à hauteur de 40 000 euros. Mais en fait, il apparaît que cet excédent était purement virtuel et ne s'expliquait que par le rattachement factice à l'exercice 2020 de recettes à hauteur de 140 000 euros principalement liées au secteur des crèches, comme vient de le souligner M. DELERIN. La M14 prévoit effectivement le rattachement de produits non effectivement encaissés en trésorerie à un exercice. Mais c'est à condition d'avoir une perception crédible de la recette et d'avoir par exemple un engagement ferme à payer. Sinon, cela relève de la cavalerie budgétaire, qui consiste finalement à améliorer les comptes de manière artificielle. Manifestement, c'était le cas puisque les recettes n'ont jamais été perçues en 2021. La sincérité des comptes de l'exercice 2020 est donc sujette à caution et n'a été obtenue finalement que par des manœuvres budgétaires. J'espère qu'à l'avenir, vous serez plus vigilants sur ce point. Voilà, je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je note quand même la régularité de vos remarques puisque cela fait sept ans que nous avons à peu près les mêmes observations et accusations de cavalerie budgétaire et que la situation financière de notre commune est plutôt jugée comme saine par les autorités qui se sont penchées sur ses comptes.

Nous avons aussi une demande de parole, je crois, de Mme LE FUR, pardon. »

Mme LE FUR : « Oui, on ne se voit plus, avec cette disposition. »

M. le Maire : « C'est terrible ! »

Mme LE FUR : « Oui, c'est compliqué.

J'avais quelques questions et remarques sur cette décision modificative du budget.

La première concerne le changement de chapitre de l'argent relatif à la Caisse des écoles, soit 38 000 euros. Je réitère notre opposition à ce projet, qui est un vrai déni de démocratie. Cette première opération est quand même assez symbolique puisque l'on acte un tournant vers une simple consultation des parents d'élèves en leur retirant tout droit de décision. Voilà, je pose la remarque.

Ensuite, sur le chapitre 12, concernant le fonctionnement des crèches, je me demandais quel était le taux de participation du Département, puisqu'on sait qu'il est dégressif. Je voudrais savoir où nous en sommes exactement.

Sur le chapitre 65, sur les 180 000 euros supplémentaires à VSGP pour la gestion de notre voirie, je me faisais quand même la remarque que vous aviez assuré que cette délégation de pouvoir permettrait de faire des économies. J'aimerais bien qu'à un moment donné, on puisse faire un état des lieux pour savoir si, vraiment, ça fait faire des économies ou si, en fait, on dépense plus.

Enfin, sur le chapitre 67, sur les chèques sport, je me réjouis que cela ait bien marché. Je voulais savoir si on pouvait avoir un bilan de cette opération, une idée des tranches d'âge qui ont utilisé ces chèques, pour quel type de sport, le quartier d'origine des enfants qui ont pu profiter de ces chèques.

Voilà, merci. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. Sur la Caisse des écoles, peut-être un mot de Dominique LAFON. »

M. LAFON : « Je pense que ce débat va continuer. Je rappelle que la Caisse des écoles, dans ses statuts, ne permet aujourd'hui à Fontenay qu'à une seule fédération de parents d'être représentée puisque les statuts des caisses des écoles qui ont été créées à la fin du XIX^e siècle expliquent que ce sont uniquement des fédérations représentées nationalement qui peuvent y participer. Pour être très clair, à Fontenay, cela signifie que seule la FCPE peut participer aux travaux de la Caisse des écoles et qu'elle représente 40 % des sièges dans les écoles. Ce que nous avons proposé, c'est effectivement, pour un certain nombre de raisons, y compris de simplification administrative, que la Caisse repasse dans le droit commun. Mais nous sommes en cours de discussion, avec tous les parents élus, de la constitution d'un comité consultatif qui pourra parler des écoles ainsi que des activités éducatives assurées par notre secteur périscolaire, dans lequel toutes les associations de parents qui ont des élus dans les écoles auront au minimum un siège pour pouvoir discuter, ce qui nous paraît normal. Y seront représentés aussi, évidemment, les directeurs, les enseignants, l'Inspection et les élus, y compris d'ailleurs les élus de l'opposition.

Pour le reste, les frais juridiques qui concernent la Caisse des écoles sont de moins de 2 000 euros, dans le package dont il vous a été parlé. Évidemment, c'est à l'euro près que ce qui était alloué à la Caisse des écoles sera alloué au budget.

Je rappelle aussi, quand même, que depuis quatre ans, nous avons financé systématiquement tous les projets proposés par les écoles qui étaient validés par l'Inspection de l'Éducation nationale, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. Nous allons d'ailleurs reconduire ce dispositif cette année.

Cela étant, on peut faire un débat sur le formalisme ; ça, c'est autre chose. Je suis prêt à le faire mais je pense que... Voilà. »

M. le Maire : « Pour les deux autres points, en deux mots, peut-être, je vais vous répondre.

Sur la voirie, nous avons transféré cinq agents. Nous allons vous donner les chiffres ; M. DELERIN, vous en avez peut-être. »

M. DELERIN : « Je tiens à dire que le principe du FCCT, le Fonds de compensation des charges transférées, ne concerne que les charges de fonctionnement. En aucun cas VSGP ne nous refacture les coûts d'investissement. Je tiens également à rappeler que, pour la seule année 2019, le transfert des trois rues nous a fait économiser près de 2 millions d'euros d'investissement. Pour 2020, nous

sommes pour la première fois en année pleine, avec la prise en considération de l'ensemble des voiries transférées de 2019, auxquelles s'ajoutent celles qui l'ont été en 2020. Nous avons transféré, cette année, cinq personnes, cinq collaborateurs de la Mairie, dont un qui était resté basé aux services techniques et quatre qui sont désormais à VSGP. VSGP prend bien évidemment à sa charge les salaires et nous refacture les salaires à leur valeur historique, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de mise à jour sur ce point alors que les salaires vont évoluer. Pour 2021, l'ensemble du transfert des voiries nous a coûté 221 000 euros, qui concernent les cinq salaires des collaborateurs, qui constituent la part la plus importante, à laquelle s'ajoutent les frais d'entretien qui incombent à VSGP. Autrement dit, ce sont des charges que nous aurions payées, certainement à un montant supérieur parce que nous bénéficions de l'effet de masse de VSGP, qui obtient de meilleures conditions d'achat, en raison de l'ampleur plus grande du réseau à entretenir. D'ailleurs, d'autres communes ont rejoint cette démarche en donnant délégation de leur voirie à VSGP. Il n'y a donc pas d'opération. Nous économisons, de toute façon, le coût des investissements. Le seul investissement de 2019 représente neuf années de charges de fonctionnement. »

M. le Maire : « Quand on finance par l'emprunt, c'est une chose, mais tout emprunt doit être remboursé, comme dit la publicité. Les 13 millions d'euros qui vont être consacrés par Vallée Sud - Grand Paris pour la rénovation des rues seraient des emprunts que nous aurions eus à rembourser, se seraient greffés et auraient lourdement chargé notre budget de fonctionnement.

Par ailleurs, le transfert des agents obéit à ce qui est appelé la neutralité budgétaire : VSGP nous refacture les frais de fonctionnement que nous avons en termes de personnel, qui s'intègrent dans les équilibres de la CLECT, qui est un nom barbare pour la commission qui veille justement à cette neutralité budgétaire.

Globalement, de toute façon, même en fonctionnement, c'est extrêmement positif ; en termes de capacité d'investissement et, comme le soulignait Jean-Luc DELERIN, de quantité de rues refaites à investissement égal, nous sommes très largement gagnants puisque les coûts de rénovation de VSGP, pour faire mieux, sont très sensiblement inférieurs aux coûts que nous obtenions en achetant beaucoup moins de rénovations. Joue bien évidemment un effet d'échelle considérable. Cette opération est, de toute façon, très favorable sur le plan financier.

Enfin, sur le chèque sport, je dirai seulement un mot. En effet, cela a très bien marché et je me réjouis que cela ait permis à un grand nombre d'enfants de Fontenay de retrouver le chemin des stades et de l'activité sportive avec une aide qui a été largement sollicitée. Nous n'avons pas encore les bilans exacts avec l'Association sportive fontenaisienne, qui était le partenaire principal sans être unique. L'Escrime pour tous a aussi eu beaucoup de chèques sport, m'a-t-elle dit. Nous sommes en train de faire le point et nous partagerons effectivement le bilan de cette action parce que je pense qu'elle méritera d'être reconduite probablement l'année prochaine.

Pour les âges concernés, ce sont forcément des enfants de primaire, auxquels l'action était réservée. Je ne peux pas vous dire, à ce stade, si cela a concerné plutôt les CM2 ou les CP : ce sont plutôt les plus grands, d'après ce que j'ai compris, qui en ont le plus profité, mais nous n'avons pas encore tous les chiffres. Dès qu'ils seront calculés à la fois pour l'ASF et pour les autres associations ayant participé, nous le partagerons en Conseil municipal.

Je vous propose de passer au vote de cette première délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote contre de toute l'opposition, si j'ai bien compris, hormis Mme GOUJA qui n'est pas là... »

Mme POGGI : « Je m'abstiens. »

M. le Maire : « ... et Mme POGGI qui s'abstient. D'accord. La délibération est adoptée. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve la décision modificative n° 3 du budget principal communal 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline votent contre.]

[POGGI Léa-Iris s'abstient.]

2 - Convention de gestion de services relative à la médiathèque entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Je passe à nouveau la parole à Jean-Luc DELERIN. »

M. DELERIN : « Je vous remercie à nouveau, M. le Maire.

C'est une délibération assez simple. Par délibération du 19 décembre 2017, la gestion de la médiathèque a été transférée à Vallée Sud - Grand Paris et s'est posé un petit problème. La médiathèque et le château Sainte-Barbe font partie du même ensemble immobilier s'agissant des consommations de fluides. Tous les compteurs sont situés au niveau du château Sainte-Barbe. C'est la Commune de Fontenay-aux-Roses qui payait donc toutes ces consommations. Nous nous en sommes rendu compte et il a été décidé, avec VSGP, de refacturer au prorata des surfaces, selon une règle de calcul. Cela nous amène à passer une nouvelle convention pour statuer sur cette répartition des charges en attendant l'individualisation des compteurs, qui prendra un certain temps. Je ne sais pas si vous avez vu des reportages récents à la télévision sur ENEDIS, qui est en grève et empêche certaines entreprises de démarrer puisqu'elles n'ont pas d'installation électrique.

Cette convention prévoit aussi pour les années 2018 à 2020 une régularisation des consommations non facturées, pour un montant de 78 000 euros. C'est donc une délibération purement technique.

Je rapporte conformément à la délibération et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Luc DELERIN. C'est une délibération qui montre que nous veillons à récupérer chaque euro qui nous serait dû de la part de Vallée Sud - Grand Paris, même si c'est un partenaire avec qui nous nous entendons bien.

Il n'y a ni remarque, ni question ; je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de gestion de services relative à la médiathèque avec l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, et autorise le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document y afférant, pour autant que les crédits nécessaires aient été budgétés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

3 - Subvention complémentaire accordée à l'établissement public administratif CCJL

M. le Maire : « La parole est encore à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Nonobstant ce que peuvent dire certains membres de l'opposition, la crise sanitaire continue à produire ses effets néfastes sur les différents acteurs. C'est notamment le cas pour le CCJL, qui a vu son activité fortement impactée, avec la suppression ou la moindre fréquentation de certaines activités, la baisse des jauges liée aux mesures de précaution, voire l'annulation des prestations, notamment des stages des vacances scolaires.

Ces éléments ne pouvant être connus au moment de l'élaboration du budget, nous vous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle de 30 000 euros au CCJL en vue d'équilibrer son budget. Nous avons été alertés notamment par la Trésorerie municipale sur la situation de trésorerie très tendue du CCJL, début novembre, qui laissait craindre que même les salaires ne puissent être

assurés d'ici la fin de l'année. Nous assumons donc : c'est un EPA qui fait partie des activités sociales et éducatives de la commune. Nous vous proposons d'accorder 30 000 euros de subvention complémentaire.

Je rapporte conformément à la délibération et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Luc DELERIN. Cette délibération illustre une certaine frilosité de nos concitoyens à reprendre des inscriptions en raison d'une forme d'incertitude quant à la réalisation de la prestation. Il est vrai que pour la réinscription au CCJL, comme d'ailleurs dans certaines sections sportives, notamment celles qui étaient potentiellement les plus affectées par les restrictions liées à la Covid, il a pu être constaté un certain attentisme. Les gens attendent de voir avant de reprendre l'inscription. L'incertitude a causé une baisse assez sensible des inscriptions, dont nous espérons qu'elle se corrige avec la fin de la Covid, si les vagues cessent de se succéder comme hélas cela semble se profiler aujourd'hui avec la cinquième vague.

Avez-vous des questions ou des remarques ? M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je pense que nous aurons, à la fin de l'exercice, un bilan des secteurs qui ont marché ou qui, au contraire, ont été largement en déficit au CCJL. Ce sera en fin d'année.

En revanche, je m'étais interrogé en commission et je renouvelle ma question ici. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé le chômage partiel sur le CCJL ? Je m'étais interrogé sur l'éligibilité des EPA ; c'est *a priori* le cas. Ma question était donc de savoir la raison pour laquelle n'a pas été utilisée cette soupape de l'État. »

M. le Maire : « Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. C'est justement ce qu'il faut connaître. Pour un tout petit rappel historique, le CCJL était au départ une association, qui a été reprise, avec des contrats de travail. Nous avons cherché à sécuriser les personnels qui étaient à ce moment-là professeurs et qui géraient les animations. Les personnels ont bénéficié de contrats de travail. Je ne parle pas des personnels qui animent la structure, qui sont trois temps pleins assez limités, mais des professeurs animateurs d'activités, qui étaient environ une trentaine.

Aujourd'hui, nous en avons une toute petite quinzaine parce que, chaque fois que possible, à chaque modification des activités, nous travaillons plutôt avec des prestataires. Nous utilisons parfois les mêmes, d'ailleurs, mais sous un statut de prestataires.

Les contrats de travail ont été négociés en 2015. Je vous rappelle que c'est le 1^{er} juillet 2016 que l'EPA CCJL s'est mis en mouvement, sans aucune rupture, ni au niveau des personnels, ni au niveau des activités. Nous avons été très vigilants, nous avons pris du temps, nous avons fait en sorte de ne pas avoir de casse et de sécuriser les personnes qui n'avaient pas démérité d'ailleurs à l'époque, qui faisaient bien leur travail.

Aujourd'hui, nous sommes passés d'environ une trentaine d'animateurs salariés avec des contrats de travail de droit public à temps partiel à une toute petite quinzaine. Pour ces gens-là, qui sont contractuels, il n'y a pas d'adhésion au chômage, comme les fonctionnaires d'ailleurs. Nous avons d'autres systèmes d'indemnisation. C'est donc vraiment une raison légale. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. M. LAFON souhaite prendre la parole, avant de passer au vote. »

M. LAFON : « Nous allons passer au vote, je ne veux pas allonger les échanges mais, effectivement, ça, c'est la raison technique. Je vous rappelle quand même que nous avons pris la décision, par rapport à la crise Covid, de protéger les salariés, quel que soit leur statut d'ailleurs. Grand bien nous en a pris notamment parce que c'est ce qui nous a permis de fidéliser nos animateurs et nos équipes d'animation, par exemple pour ceux qui faisaient des vacances et des temps très partiels.

Aujourd'hui, en France, 36 % des postes d'animateurs ne sont pas pourvus dans les collectivités locales. C'est un effet de la Covid, comme cela se retrouve également dans la restauration par exemple.

Grand bien nous en a pris car cela nous permet d'être beaucoup moins touchés puisque nous n'avons qu'environ 10 % de postes que nous avons du mal à pourvoir. »

M. le Maire : « Merci de ces précisions. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette décision unanime. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'établissement public administratif CCJL une subvention complémentaire exceptionnelle de 30 000 euros.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ URBANISME ET AMÉNAGEMENT

4 - Convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour la résorption de l'habitat indigne

M. le Maire : « Mme ANTONUCCI, Adjointe au logement, a la parole. »

Mme ANTONUCCI : « La Ville de Fontenay-aux-Roses développe une politique active en matière d'hygiène de l'habitat. Cette politique s'appuie sur des impératifs de santé publique et de qualité de vie de ses concitoyens. Cela se traduit notamment par une volonté de renouvellement du parc de logements de Fontenay-aux-Roses, notamment des immeubles les plus vétustes, les moins qualitatifs ; une action volontariste auprès des bailleurs sociaux ; une vigilance sur la location privée, avec la mise en œuvre prochaine du permis de louer dans la ville.

Afin de développer ses actions propres en matière de police de l'habitat et comme le permet l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Fontenay-aux-Roses a fait le choix de ne pas transférer l'ensemble des pouvoirs de police spéciale de l'habitat du Maire au président de l'EPT. Toutefois, l'EPT Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière de résorption de l'habitat indigne sur une partie de son territoire (ex-Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre) et dispose à ce titre d'un personnel dédié au traitement de ces demandes, notamment pour la visite des logements et des immeubles concernés, l'établissement de rapports d'inspection, la médiation et la conciliation autant que de besoin, la mise en œuvre des procédures réglementaires, la rédaction de courriers et d'arrêtés. Dans une logique de bonne organisation et de mutualisation des moyens de lutte pour la résorption de l'habitat indigne, il est proposé que l'Établissement public territorial mette à disposition de la Commune une partie de ses services, dont l'activité relève de ses compétences.

Ainsi, la présente convention fixe les conditions générales de mise à disposition partielle à la Ville des agents et du matériel des services territoriaux concernés. Elle est conclue conformément aux articles L. 5211-4-1 3°, et D. 5211-16 du Code général des collectivités territoriales et prendra effet le 1^{er} décembre 2021 pour un montant prévisionnel annuel de facturation de 8 114,13 euros.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme ANTONUCCI. Je précise que cette volonté politique a deux niveaux. Vous savez que nous avons dans notre ville comme dans d'autres – peut-être un peu moins d'ailleurs – à Fontenay, fort heureusement, que dans d'autres villes, mais cela reste une réalité – un certain nombre de logements à la limite de l'insalubrité. Dans le parc privé, il s'agit souvent d'immeubles très vétustes, notamment construits avant 1945. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé d'adhérer au système du permis de louer, qui nous permet de contrôler l'état des bâtiments avant la location et d'éviter parfois que certains bâtiments ne se transforment en ce que l'on appelle les marchands de sommeil. C'est le premier étage, dirais-je, de l'action.

Pour le deuxième niveau, nous savons que ce permis de louer ne s'applique pas aux bailleurs sociaux mais aussi que, tant dans le parc public que dans le parc social, il existe un certain nombre d'exemples de logements à la limite de l'insalubrité, qui font d'ailleurs parfois l'objet de signalements de la part des locataires. Grâce à cette convention, nous aurons la possibilité de bénéficier de l'expertise de Vallée Sud - Grand Paris, de façon à pouvoir faire réaliser par des personnes assermentées – la procédure étant extrêmement stricte – les constats d'insalubrité qui nous

permettront d'avoir un moyen de pression sur les bailleurs pour que soient réalisés des travaux qui, souvent, se font attendre depuis de nombreuses années et ne sont pas effectués. Voilà l'esprit de cette mesure.

Mme POGGI a demandé la parole, ainsi que M. MERGY. »

Mme POGGI : « Je rebondis sur cette délibération pour faire suite à un engagement qu'avait pris Mme ANTONUCCI il y a quelques mois et que je salue, sur le combat contre les expulsions locatives. Aujourd'hui, nous sommes le 18 novembre ; les expulsions locatives sont donc arrêtées puisque c'est la trêve hivernale depuis le 1^{er} novembre, jusqu'au 31 mars 2022. Pour rappel, en 2019, il y avait eu 16 700 expulsions locatives en France ; en 2020, elles ont chuté à 3 500 ; en 2021, elles sont reparties à la hausse et ont atteint les 8 000 expulsions.

Des mesures ont été prises au niveau étatique : les préfets ont eu des enveloppes en plus pour lutter contre les expulsions et cela s'est d'ailleurs reflété à Fontenay-aux-Roses puisque, Mme ANTONUCCI, vous aviez indiqué que sur dix familles ou personnes en situation d'expulsion, seule une avait été effectivement expulsée ; il s'agissait d'un squat.

Par cette intervention, Mme ANTONUCCI, je veux vous faire part de mon inquiétude, quand la trêve hivernale sera achevée. C'est aujourd'hui, je pense, qu'il faut préparer la fin de cette trêve hivernale et peut-être aussi la fin des aides étatiques, qui va conduire à une augmentation des expulsions dans notre commune. Vous n'avez peut-être pas de réponse à m'apporter aujourd'hui mais il m'avait semblé entendre, la dernière fois, que vous aviez évoqué une commission pour lutter contre les expulsions locatives. J'aurais voulu savoir si vous aviez pu avancer sur ce point parce qu'il n'est jamais trop tôt pour commencer. Je vous en remercie. »

Mme ANTONUCCI : « Oui, tout à fait : nous avons déjà recensé une trentaine de familles pour la fin de la trêve hivernale. Nous allons commencer à les recevoir. Nous nous rendons au tribunal d'Antony au mois de janvier pour voir où ça en est, pour que nous puissions contacter ces familles afin de les sauver de ce genre de choses. Cela continue donc. Il y a une commission, mise en place au service logement ; il y a un numéro de téléphone, il y a un mail et nous recevons les familles, il n'y a pas de problème. Pour l'instant, ça marche. »

M. le Maire : « Il faut dire quand même que l'année dernière, nous étions à dix familles quasiment sur le mode exécutoire mais il y avait, en amont, vingt-neuf familles qui étaient, de la même façon, concernées par une procédure d'expulsion potentielle. L'action s'est faite en plusieurs étapes ; d'abord, la prise en charge et l'accompagnement social d'un certain nombre de familles, qui leur ont permis de sortir de la menace de l'expulsion locative ; ensuite, le traitement plus précis des familles dans la dernière étape avant le déclenchement de l'expulsion. Là, bien évidemment le service logement, avec Mme ANTONUCCI, dont je tiens encore une fois à souligner l'engagement... »

Mme ANTONUCCI, concomitamment : « Merci. »

M. le Maire : « ... travaille de nouveau à l'année prochaine car chaque année, un certain nombre de familles se trouve en situation de difficulté. Nous espérons que les commissions de prévention de l'endettement et de l'impayé de loyers avec différents bailleurs nous permettront de réduire en amont ces situations, avec un accompagnement beaucoup plus précoce. Cela dit, nous voyons bien que, si cela fonctionne dans un certain nombre de cas, il reste quand même des gens qui échappent au dispositif et se retrouvent dans cette situation dangereuse d'expulsion potentielle. Nous allons les pister et je ne doute pas que le travail sera accompli de la même façon que l'année dernière. »

Mme ANTONUCCI : « On continue ! »

M. le Maire : « En tout cas, nous ferons tout notre possible pour éviter le maximum de ces situations qui sont toujours des situations extrêmes et humainement extrêmement difficiles. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Merci des précisions que vous-même ou Mme ANTONUCCI avez apportées sur la question des expulsions locatives, qui est un sujet majeur, donc merci de vous en préoccuper.

La lutte pour la résorption de l'habitat indigne est vraiment une mission d'intérêt général, comme vous l'avez souligné. Je me félicite donc de la présentation de cette convention entre la Ville et le Territoire. Je voudrais profiter de cette délibération pour revenir sur le permis de louer qui est évoqué dans le rapport de présentation et dont vous avez dit quelques mots, M. le Maire, à l'instant.

La mise en œuvre du permis de louer au niveau du Territoire a été votée à l'unanimité en juin dernier et lors de ce Conseil de Territoire, j'étais intervenu pour souligner que chacune des villes concernées avait fait le choix d'une utilisation différenciée des deux régimes possibles : le régime d'autorisation préalable à la mise en location ; le régime de déclaration de mise en location.

Sur le régime d'autorisation préalable, qui est l'outil le plus efficace pour lutter contre les marchands de sommeil, la Ville de Fontenay-aux-Roses avait fait à l'époque un choix minimaliste puisque seulement vingt-six logements étaient concernés. Je voulais savoir si, depuis, il y avait eu des modifications et si ce nombre de logements avait été augmenté après un recensement des cas de figure qui s'y prêtaient.

Le deuxième point, c'est qu'il était fait, à l'époque, état qu'un bilan spécifique à chaque ville serait présenté. Je voudrais donc savoir, M. le Maire, si vous accepteriez d'acter le fait que ce bilan serait présenté au Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses ou bien que le rapport serait adressé à l'ensemble des élus et pas simplement aux élus du Territoire.

Voilà, je vous remercie. »

M. le Maire : « Concernant le bilan, bien sûr, pour l'instant, c'est un peu tôt puisque cela se met à peine en route. »

M. MERGY : « Bien sûr. »

M. le Maire : « Sur le nombre de logements concernés, encore une fois, le permis de louer concerne les logements privés puisque les bailleurs sociaux ne sont pas soumis à cette procédure et cela représente quand même une partie importante du patrimoine fontenaisien. Sur les immeubles privés, sur la base de l'analyse de nos services, il nous est apparu que, compte tenu de la rareté des constructions collectives dans notre ville, seules risquaient de poser un problème des constructions antérieures à 1945. Cela étant, je ne sais pas si cela correspond au nombre de vingt-six que vous avez évoqué ; je pense que c'est un peu plus. Cela concerne essentiellement toute une partie du centre-ville. Notre ville était quand même toute petite jusqu'à 1958 puisqu'elle est passée, en quatre ans, de 7 000 à 28 000 habitants, sous l'impulsion du Maire de l'époque, M. DOLIVET, avec toutes les importantes constructions de résidences sociales qui ont fleuri pendant ces quatre années, notamment les Blagis, Saint-Prix, le Val Content, toutes ces constructions qui ont été réalisées dans un très court laps de temps et qui sont relativement homogènes et sous la direction d'un seul bailleur, ce qui nous permet de travailler en direct avec ce bailleur. Pour le reste, ce sont plutôt des immeubles de location qui appartiennent à des personnes privées et qui se trouvent plutôt dans l'extrême centre-ville. Au-delà, nous sommes plutôt dans le secteur pavillonnaire, qui est peu un secteur de location. Il est donc vrai que cela représente numériquement assez peu de logements et, surtout, focalisés sur le centre-ville. Le choix que nous avons fait est aussi justifié par le fait de ne pas charger inutilement en procédures, qui sont forcément consommatrices de temps de personnel communal. Nous parlions de la gestion des deniers communaux ; il est évident que si nous mettons des permis de louer sur toutes les locations de Fontenay, nous devons avoir un certain nombre de gens qui devront contrôler ces permis de louer et, bien évidemment, cela demande du personnel supplémentaire pour, finalement, un retour sur investissement qui sera forcément minimaliste compte tenu du caractère assez focalisé des problématiques que nous avons à Fontenay, qui ne sont pas du tout les mêmes que dans d'autres villes en raison même de la structure du tissu urbain.

Nous ferons donc le bilan de ces procédures. Nous allons les mettre en place, je pense qu'elles démarreront au début de l'année prochaine. Nous aurons bien sûr le résultat des instructions avec, en plus, l'outil qui fait l'objet de cette délibération et qui est la capacité à faire une analyse par des personnes ayant l'agrément et assermentées pour faire le bilan de cet état des logements.

Nous reviendrons effectivement devant vous pour en faire le bilan.

Je vous propose de passer au vote, après l'intervention de Mme LE FUR. Je vous en prie, Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci. Je me questionne sur la phrase qui est comprise dans la présentation de la délibération qui nous dit que la Ville de Fontenay-aux-Roses a fait le choix de ne pas transférer ses pouvoirs de police spéciale de l'habitat à l'EPT. Du coup, je voulais savoir comment ont fait les autres villes de notre territoire, notamment M. BERGER, qui est lui-même Président de l'EPT. Je ne le vois pas tous les jours. »

M. le Maire : « C'est un tort : c'est un garçon très sympathique. »

Mme LE FUR : « Sûrement ; je n'en doute pas.

Au-delà de cette remarque, la mutualisation de cette compétence me semble une décision de bonne gestion. Je pense que c'est une bonne chose que d'avoir l'intervention d'un personnel dédié et spécialisé sur une question technique et d'importance comme celle-ci. Mais je me demandais : nous avons une facturation à 8 114 euros, pour un total de 313 heures, toutes catégories d'agents confondues. Je me demandais comment avait été faite l'estimation. Est-ce que vous savez déjà à peu près combien de visites seront faites ou est-ce que c'est par rapport à un taux qui est appliqué ici ?
Merci. »

M. le Maire : « Je ferai deux remarques en réponse.

La première, c'est qu'effectivement, nous n'avons pas transféré la compétence. Pourquoi : parce que le transfert de cette compétence concernant l'habitat était historiquement fait dans l'une des trois communautés d'agglomération qui se sont réunies pour créer l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris. Cette Communauté d'agglomération, celle des Hauts-de-Bièvre, avait un service qui était chargé de réaliser ce type de contrôles. Nous ne transférons pas la compétence ; cela n'a rien à voir. En revanche, comme ce service existe toujours pour ces quatre villes, nous passons un contrat de prestation de service nous permettant de bénéficier de l'expertise qui y existe sans avoir à embaucher nous-mêmes du personnel, à lui faire suivre des formations, d'autant que ce doit être un personnel assermenté, encore une fois, avec des compétences assez particulières. Finalement, ce n'est même pas une mutualisation, c'est un achat de prestation, d'une certaine façon, au service correspondant. Nous n'abandonnons pas les pouvoirs de police du Maire ; pour le coup, je suis absolument convaincu que cela fait partie des choses qu'il ne faudra jamais transférer, nous sommes bien d'accord. C'est vraiment l'un des éléments constitutifs de notre autonomie en tant que Commune. Là, je tiens à vous rassurer, ça ne sera jamais le cas.

Sur l'autre partie de la question, nous pouvons demander aux services comment ils ont fait l'évaluation. Je fais confiance à mes services : ils ont fait une évaluation des besoins potentiels sur le nombre de logements éventuellement susceptibles d'être ciblés par ce type de mesures. Ce n'est pas tout à fait le même que celui du permis de louer puisqu'il y a, comme je l'ai rappelé, un certain nombre de logements du parc social potentiellement à la limite de l'insalubrité. Ils ont fait, je pense, une prévision, qui sera peut-être excessive ou peut-être un peu insuffisante, je ne sais pas. Mais je ne vais pas entrer dans le détail de la prospective des services. Cela dit, si vous voulez le leur demander, je n'ai absolument rien contre le fait que vous soient adressées les modalités de calcul. De toute façon, nous ferons le point ; nous consommerons en tant que de besoin, comme on dit.

Très bien, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses ainsi que les éventuels avenants y afférents à condition que les crédits correspondants aient été inscrits au budget communal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

5 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et reconfiguration du stade d'athlétisme, des terrains de sport du stade et du gymnase du Panorama

M. le Maire : « Les votes seront distincts mais la présentation sera conjointe pour les deux délibérations suivantes. Je passe la parole à Jacky GABRIEL. »

M. GABRIEL : « C'est tout à fait ça. Merci, M. le Maire.

Je commencerai par quelques rappels historiques : le stade du Panorama est inauguré en juin 1969 – ce qui fait environ 52 ans – sur un site utilisé entre autres comme décharge départementale et remblayé par des matériaux de démolition de l'ancien fort de Châtillon, qui a existé de 1874 à 1876. L'ouverture au public du gymnase du Panorama date de 1974, soit 47 ans.

À la fin des années 1980, ont eu lieu des réhabilitations : tout d'abord, une extension du gymnase et une réhabilitation du stade, en 2013, par la suite réhabilitation du terrain de football et pose d'un gazon synthétique ; démolition de la tribune du stade en 2016 ; en 2019, installation d'un gymnase modulaire.

Ce stade, qui présente un réel potentiel de développement à l'échelle régionale voire nationale, grâce à sa position centrale au sein du territoire et à son accessibilité, est dans un état ne laissant aucun doute sur la nécessité de le réhabiliter, ainsi que les équipements et infrastructures sportifs attenants.

Ceci étant dit, la maîtrise d'ouvrage de ces équipements relève des compétences à la fois de la Ville de Fontenay-aux-Roses et de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

Conformément à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, "*lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage (...), ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération*". Cela nous amène ce soir à porter ces deux délibérations, numérotées 5 et 6, dont la finalité est, dans un premier temps, de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Fontenay-aux-Roses et, par la suite, de confier à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser, d'une part, la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les études et la réalisation du projet de rénovation du stade et du gymnase du Panorama à Fontenay-aux-Roses entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris ainsi que ses éventuels avenants et, d'autre part, la signature du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et la reconfiguration du complexe sportif du stade du Panorama ainsi que ses éventuels avenants.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Y a-t-il des interventions ou des questions ? Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. J'ai plusieurs points à souligner.

D'abord, sur la forme en elle-même de ces conventions et leur écriture, nous nous interrogeons sur la clé de répartition Territoire/Ville, qui n'est pas identique tout au long des conventions. Une fois, elle est à 72,5 % ; une fois, à 72 %. La différence n'est pas grande mais nous voulions savoir quel était le bon taux.

Dans l'article 4-h de la première convention, il est indiqué que l'EPT peut renoncer à la réalisation de l'opération, notamment au stade de l'approbation de chaque phase, de sorte qu'il pourrait être mis fin à la convention sans indemnité. Ce point paraît quand même assez dangereux pour la Ville, qui pourrait se retrouver à compenser l'ensemble.

À l'article 4-k de cette même convention, concernant le comité de pilotage, qui pourrait ne se réunir qu'une seule fois, il est précisé qu'il est constitué de représentants élus ou de la Direction générale de l'EPT ou de la Ville. On ne comprend pas bien quelle interprétation donner à ce "ou", sachant qu'il existe un comité technique.

Sur la forme, encore une fois, il manque l'annexe 3 de la convention 1, qui est le compte rendu du comité de pilotage de septembre 2021 avec la Ville. On suppose qu'il s'agit du compte rendu de la réunion au cours de laquelle a été choisi le scénario qui va être mis en place.

De même, il manque l'annexe 1 de la deuxième convention. Nous en avons parlé ; nous avons échangé sur ce sujet aujourd'hui. Cette annexe s'appelle "Présentation de l'opération" et l'annexe qui est dans la convention est en fait un plan du stade sous sa forme actuelle. Ce n'est en rien un plan de l'opération à venir.

En conséquence, en raison de l'absence de ces annexes, il est très difficile de comprendre quel est le projet qui va réellement être mis en place et ce dont il sera composé. Mes camarades vous diront ce qu'ils en pensent mais pour ma part, j'ai du mal à m'y retrouver.

Une autre question de forme, disons : qui et quel appel d'offres a abouti au choix de la société D2X, notamment en ce qui concerne l'étude du gymnase ? Si cet appel d'offres a été lancé par le Territoire, cela ne concerne pas la partie gymnase de fait, et on le retrouve dans ces études, d'autant plus que la société D2X nous propose une opération 500 euros plus chère que celle de PROPOLIS. On ne comprend pas trop, cette différence est un peu étonnante.

Sur l'élaboration du projet, il aurait pu être agréable pour nous, élus de l'opposition et citoyens de Fontenay-aux-Roses, de comprendre comment vous en êtes arrivés au choix de ce scénario. Comme ce n'est pas le cas, on va être obligé de faire des suppositions ce soir. En l'espèce, si nous avons bien

compris et interprété les documents, vous avez fait le choix du scénario 3, proposé par la société D2X. C'est le scénario que je vais commenter maintenant.

Quelques questions techniques : pendant les deux années de travaux, que va-t-il advenir des associations sportives qui s'entraînent habituellement au stade du Panorama ? Nous avons appris, à la commission préalable au Conseil municipal, qu'il y aurait probablement plusieurs entrées à ce stade. On aimerait en savoir plus. Est-ce que ça ne va pas entraîner des complications de gestion ?

Ensuite, mes camarades en parleront aussi mais on a plusieurs interrogations sur le plan financier. On pense quand même qu'il va mener à beaucoup d'écart. C'est un budget qui est quand même déjà très conséquent, 17 millions d'euros. Je ne vais pas m'étaler mais on a bien peur que ça aille bien au-dessus de ce montant.

Enfin, toujours sur cette question de financement, je m'interroge sur la part du Territoire : comment celle-ci est-elle répartie ? Est-ce que cet argent sera pris sur la part d'investissement qui revient à la Ville de Fontenay-aux-Roses ou est-ce qu'il viendra d'un compte commun, comme on pourrait l'appeler, ou d'une enveloppe appartenant à d'autres villes ? Je m'explique : vu la situation géographique du stade du Panorama, il est à la frontière avec Clamart, à un endroit où la Ville de Clamart vient de construire énormément de nouvelles habitations et a donc besoin de nouvelles infrastructures pour ses citoyens. On peut donc en conclure que cette installation va être très utilisée par des Clamartois, pas que j'aie quelque chose contre les Clamartois mais vu le taux d'investissement de la Ville dans ce projet, je m'interroge sur la priorité qui sera donnée aux Fontenaisiens dans l'utilisation des infrastructures du Panorama et, comme je le disais, sur la part de financement qui pourrait revenir au Territoire globalement ou à Clamart.

Ensuite, sur des questions plus générales et de principe, vous avez fait le choix – oui, désolée, Mme REIGADA, c'est un peu long – d'un scénario à envergure nationale. Je ne doute absolument pas du niveau de la section fontenaisienne, qui est sans doute d'un très bon niveau mais quand même, nous sommes à Fontenay-aux-Roses, une petite ville, qui n'a pas non plus des moyens mirobolants. Est-ce qu'un projet de cette ampleur était vraiment nécessaire ? Ne pouvait-on pas rester au niveau régional pour pouvoir avoir un projet qui coûte 4 millions d'euros de moins ? Je pensais que cela aurait été un peu plus raisonnable.

De même, vous faites référence, dans la délibération, à la construction de ce stade pour les entraînements des JO 2024. Mais la livraison est prévue en 2025. Il y a donc un petit écart temporel. Je sais qu'on en a parlé en commission mais voilà, je comptais quand même le remettre sur la table.

Ensuite, mon autre interrogation concerne les transports et l'accessibilité de ce stade. Vous indiquez dans la délibération qu'il est très bien desservi. Moi, j'émets un doute. Certes, il y a le tram, mais il est déjà bondé et relie le métro 13, qui est lui-même bondé. Vous serez d'accord, M. HOUCINI, que la ligne 13, ça ne va pas. L'autre moyen de le rejoindre est le 394, qui a une fréquence qui certes s'est améliorée mais n'est toujours pas l'une des meilleures.

Je passe sur le Petit Fontenaisien, qui passe toutes les cinquante minutes, il me semble.

Cela veut dire que ce stade sera principalement desservi par la voiture, notamment s'il est d'envergure nationale et régionale. Cela impliquera de faire venir encore plus de transports sur ce site.

Autre question : encore un clubhouse. À nouveau, on est quand même une assez petite ville ; deux centres de festivités sportives à Fontenay-aux-Roses, ça me semble quand même très important. Restaurant ou troisième mi-temps à laquelle tient tant M. CONSTANT, c'est à peu près la même chose. (*Brouhaha et interventions hors micro.*)

Alors ne dites rien, merci.

Excusez-moi, je peux finir ? »

(*Interventions hors micro.*)

M. le Maire : « Concluez, s'il vous plaît, parce que de toute façon, là, déjà, je ne sais pas si nous arriverons à répondre à tout. Vous avez dit tellement de choses et posé tellement de questions ! »

Mme LE FUR : « Ah ben oui, mais une présentation du projet global avec tous les éléments techniques aurait évité ce moment très long en Conseil municipal pour nous permettre de comprendre l'ensemble de votre décision.

Je vais donc finir avec mon dernier point, qui n'est pas une conclusion parce qu'il est assez long aussi et qu'il est pour moi peut-être le point le plus important. Pourtant, pour vous, il ne représente que deux lignes sur l'avant-dernière page de cette présentation. Cela concerne évidemment le volet écologique et le volet social.

Pour ce qui est du volet écologique, je ne doute pas que le bâtiment sera isolé puisque la loi vous y oblige. Mais il est quand même primordial de penser l'adaptation, l'atténuation, la protection de la biodiversité et l'économie circulaire sur un projet de cette ampleur. Cela se pense dès l'origine. Quels

matériaux allez-vous utiliser ? Est-ce que ce seront des matériaux responsables ? Vous parlez d'énergie renouvelable : qu'est-ce qui est prévu ? Des panneaux solaires, des réseaux de chaleur ? Je ne sais pas. »

M. le Maire : « Est-ce que je peux répondre ? À la fin, on aura fini par oublier toutes les questions que vous posez. Mais je pense que j'ai des réponses plus globales à vous fournir. »

Mme LE FUR : « Je n'ai pas fini. Vous pouvez prendre des notes. Je vous laisse prendre des notes. Il y a beaucoup de questions, c'est vrai, mais je vous laisse prendre des notes. »

M. le Maire : « Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de questions qui n'ont pas d'objet, pardonnez-moi. On n'en est pas encore au stade de la programmation. C'est précisément l'objet de la délibération donc évidemment, la plupart des questions que vous posez n'ont pas encore de réponse, Mme LE FUR, et c'est logique. »

Mme LE FUR : « C'est bien le problème. »

M. le Maire : « Mais non, ce n'est pas le problème. C'est toujours comme ça. »

Mme LE FUR : « Je peux finir ou on perd encore du temps ? »

M. le Maire : « C'est comme cela qu'on fait un projet. Si vous me parlez des matériaux qu'on va choisir, ils ne sont pas encore choisis et ne le seront pas avant un certain temps. C'est justement l'objet du travail que nous confions à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT ; ça s'appelle la programmation d'un chantier. »

Mme LE FUR : « Donc je peux finir ou... ? »

M. le Maire : « Oui, mais en même temps, je vous invite à me poser éventuellement une question par écrit parce que nous n'allons pas refaire tout le projet du stade du Panorama, qui dure maintenant depuis trois ans, dans ce Conseil municipal. Bien sûr, vous n'étiez pas élue et je comprends que vous n'ayez pas suivi tout le processus mais nous avons quand même travaillé pendant plus d'un an et demi avec l'Association sportive fontenaisienne, avec l'ensemble des sportifs qui utilisent cet équipement sportif et vous comprendrez que j'attache plus de prix à l'avis des sportifs qui utilisent cet équipement qu'à l'avis éventuellement de mon opposition, à moins que vous ne fassiez de l'athlétisme. Mais le stade d'athlétisme est forcément utilisé par des sportifs. »

Mme LE FUR : « C'est vrai que je n'ai pas le droit d'avoir un avis sur le stade parce que je ne fais pas d'athlétisme, c'est parfait comme phrase ! Le summum ! »

M. le Maire : « Vous en avez parfaitement le droit mais je vous invite à écouter, Mme LE FUR, les gens qui sont concernés par le projet, avant toute chose. »

Mme LE FUR : « Mais je suis concernée par ce projet, en tant que Fontenaisienne, en tant que potentielle future utilisatrice de cette infrastructure. »

M. le Maire : « Certes, mais écoutez la réponse... »

Mme LE FUR : « Par exemple, pour le *street workout* ou le circuit sportif, donc je peux quand même donner mon avis... »

M. le Maire : « Oui, bien sûr. »

Mme LE FUR : « ... poser mes questions, en Conseil municipal, qui est l'instance pour faire ce travail. »

M. le Maire : « Je pense qu'à ce niveau de détail, vous auriez pu m'interroger par écrit ou dans la commission, Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Si vous vouliez qu'on discute de ça à un autre moment, il fallait faire... Moi, j'aurais bien voulu être incluse dans l'élaboration de ce projet bien en amont... »

M. le Maire : « Écoutez, il fallait venir ! »

Mme LE FUR : « ... mais ce n'est pas le choix que vous avez fait. Donc je peux finir. Mon dernier point concerne évidemment... »

M. le Maire : « Écoutez, moi, je veux bien que vous terminiez mais nous ne répondrons pas à toutes vos questions car c'est impossible. Nous n'allons pas emboliser le Conseil municipal pendant deux heures pour des questions auxquelles, de toute façon, il n'y a pas encore de réponse, ce qui est normal compte tenu de l'état d'avancement du projet. Écoutez, excusez-moi, mais renseignez-vous un peu : globalement, un projet commence toujours de la même façon. C'est pareil pour le théâtre ; nous aurons d'ailleurs la même délibération pour le théâtre. Globalement, on commence par désigner une entreprise qui va faire la programmation. Avant d'avoir la programmation, pour en définir le cadre, on commence par un pré-travail qui correspond à un certain nombre d'intentions qui sont généralement d'ailleurs formulées par les acteurs, que ce soit l'équipe du théâtre pour le théâtre ou l'Association sportive fontenaisienne pour le stade du Panorama. Dans ce cas précis, cette association est d'ailleurs intercommunale, puisqu'elle est groupée avec trois autres villes.

Une fois cette intention déterminée, on définit un partenaire pour faire la programmation. Cela veut dire que l'on va entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire finaliser le projet, définir justement les matériaux, les options définitives que l'on retient. On va en même temps pouvoir chiffrer le projet et, à ce moment-là, affiner éventuellement le financement du projet. Ce sont effectivement des projets très complexes et qui prennent du temps. Il est donc évident que vous pouvez me poser la question de savoir quel type de matériaux sera utilisé pour la piste d'athlétisme, mais je n'en sais rien à ce jour et c'est normal de ne rien en savoir. »

Mme LE FUR : « Je pense que vous n'avez pas bien compris le sens de la question. »

M. le Maire : « Si, si, vous me demandez si nous allons utiliser des matériaux responsables. Évidemment, Mme LE FUR ! »

Mme LE FUR, *concomitamment* : « Choisir un matériel responsable change considérablement le budget.

Ensuite, je vous ai posé des questions sur la convention en elle-même. Là, je ne vois pas en quoi je sors du cadre du Conseil municipal. J'aimerais donc bien finir ce que j'avais à dire. »

M. le Maire : « Oui, mais je vous invite aussi à respecter l'Assemblée en ne lui faisant pas perdre son temps. »

Mme LE FUR : « Merci, c'est gentil et merci pour ce cours d'urbanisme. »

M. le Maire : « Ce n'est pas de l'urbanisme (*Rires*). Ce n'est pas de chance. »

Mme LE FUR : « Mon dernier point concerne évidemment le volet social parce que, contrairement à ce que vous semblez penser, il faut le penser dès l'origine et dès les plans de la conception du stade. Quelle place allez-vous donner au handicap dans ces stades ? Est-ce que vous avez prévu les espaces, par exemple, de rangement et de stockage du matériel que cela va demander ? Est-ce que vous avez planifié et réfléchi à la place des femmes dans cette infrastructure ? Pour ma part, quand je regarde les plans pour le moment, je vois un terrain de foot qui prend beaucoup de place. Je ne vais m'étaler parce qu'apparemment je prends beaucoup de temps mais la question de l'occupation de l'espace public et de la place des femmes dans l'espace public est un vrai travail. M. LAFON le sait très bien puisqu'il a commencé ce travail auprès des écoles. C'est exactement la même chose pour un stade. Ça se pense dès l'origine : qu'est-ce qui va s'adresser aux femmes ? Comment fait-on pour que les femmes aient envie d'utiliser ces installations et puissent les utiliser tout en étant en sécurité dans la ville ? Ce sont des questions auxquelles on réfléchit dès le début.

Merci de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR, pour ce cours de gestion municipale qui nous sera très profitable. »

Mme LE FUR : « Mais de rien. »

M. le Maire : « Pour vous répondre, quand même, sur deux ou trois points, car je n'ai pas la prétention de répondre à tout, comme je vous l'ai expliqué, d'abord, il y a un certain nombre de confusions dans votre discours.

D'abord, vous émettez la crainte que le financement du stade ne consomme une partie de la part de l'investissement qui revient à Fontenay-aux-Roses. C'est un non-sens puisque, justement, nous avons transféré le stade et que, dans le cadre de l'exercice d'une compétence, le Territoire finance ce qui rentre dans sa compétence. Ça n'a rien à voir ; nous ne sommes pas dans une intercommunalité, vous êtes en retard de près de cinq ans, depuis 2017. Avant, c'étaient des intercommunalités. Je sais bien que M. BUCHET a encore ces références mais globalement, l'intercommunalité, c'était une règle du jeu qui était différente : chaque Ville mettait en commun un certain nombre de choses, notamment sa capacité d'investissement, et il y avait un droit de tirage pour chacun des villes. C'est de cette façon, d'ailleurs, que nous avons financé, à l'époque, la première partie de la rénovation du théâtre, avec ce qu'il nous restait de droits d'investissement sur la Communauté d'agglomération.

En revanche, quand on transfère une compétence, l'investissement revient intégralement à celui qui exerce la compétence. Ce n'est plus du tout la même règle du jeu. Ce qui sera investi par le Territoire sur le stade relève de la compétence du Territoire et n'aura donc aucun impact sur les autres investissements du Territoire dans le cadre de ses compétences à Fontenay-aux-Roses. Il faut bien comprendre cela. Cela fait maintenant quatre ans qu'il y a des Territoires, il est peu probable qu'ils disparaissent avec la nouvelle présidence. C'est totalement une règle du jeu qui a changé.

Je vous rappelle quand même que notre club d'athlétisme est au trentième niveau national, ce qui est quand même un assez bon niveau, excusez-moi. Il est intercommunal, il est déjà commun avec Clamart, pour information. Aujourd'hui, quand un Fontenaisien veut faire de l'athlétisme – là, on parle bien de la piste d'athlétisme : le stade, c'est quand même essentiellement la piste d'athlétisme – il adhère à un club qui est intercommunal. C'est le même club que celui de Clamart. Pour votre information, il est assez logique que ce club intercommunal soit considéré comme étant d'intérêt territorial. Comme cela a été souligné, notre Ville n'est pas très riche et le Territoire a les moyens, lui, d'y mettre un investissement qui soit conforme au standing ou au niveau sportif, dirons-nous, de ce club.

Le *clubhouse*, pour votre information, n'est pas un endroit où l'on prend le thé dans un fauteuil en cuir ; ce n'est pas un endroit où l'on fait des fêtes ; c'est le lieu qui fait le lien entre les équipements sportifs et les vestiaires. C'est comme ça dans tous les sports, que ce soit le tennis, que ce soit le football, alors s'il vous plaît, je comprends que vous ne soyez pas forcément sportive, mais n'assimilez pas la construction d'un *clubhouse* à un équipement de luxe. C'est absurde et cela prouve simplement votre méconnaissance des pratiques sportives d'une manière générale. Voilà ce que je voulais vous dire.

Accessoirement, sur le plan financier, ce sont 12,7 millions d'euros qui sont déjà posés sur la table. Mais encore une fois, ce chiffre est prévisionnel. Nous n'en sommes pour l'instant qu'aux intentions, dans le développement de ce projet ; encore une fois, il a déjà commencé par un an et demi de travail avec les représentants de l'ASF, c'est-à-dire avec les sportifs et cela a été, je crois, tout à fait exemplaire et les sportifs de l'ASF se félicitent de cette écoute et de ce travail que nous avons fait de façon conjointe. Après, bien évidemment, quand il commencera à mûrir, nous reviendrons devant l'Assemblée municipale pour présenter les étapes de ce beau projet. Je vous rassure, Mme LE FUR, les Fontenaisiens nous ont fait confiance pour gérer la ville, donc nous gérons la ville et dans la gestion de la ville, il y a aussi la préparation des investissements. Je dirai que nous faisons le travail avec les gens qui sont concernés et nous n'avons pas forcément à associer à chaque fois les membres de l'opposition à toutes les réunions qui composent la gestion d'une ville, pas plus d'ailleurs que l'équipe qui m'a précédé ne le faisait avec son opposition. Nous sommes en charge donc nous gérons la ville et nous avançons. Je tiens à vous assurer de notre parfaite conscience de la nécessité d'être tout à fait exemplaire à la fois d'un point de vue environnemental – je vous propose d'ailleurs de revoir ce prix que nous venons d'obtenir pour la rénovation de l'école Scarron – sur l'accessibilité des handicapés et sur l'accessibilité pour les femmes, dont je ne crois pas d'ailleurs qu'elle nécessite forcément d'aménagement particulier, dans mon expérience. Mais sans doute est-ce parce que je suis un vieux mâle blanc ; peut-être, c'est possible. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Nous n'en sommes pas encore à ce point de détail mais nous y penserons ! Je tenais donc à vous rassurer : nous sommes très attentifs à ce que ce projet soit le plus adapté aux besoins des Fontenaisiens.

M. SOMMIER, Mme POGGI et M. MERGY ont également demandé la parole. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Comme Pauline LE FUR a été incomplète, je vais essayer de compléter son intervention. (*Rires et brouhaha.*)

D'abord, ce que je voulais vous dire, c'est que l'objet des deux conventions ne me pose pas de problème. Effectivement, que la première convention coordonne et que l'on ait un maître d'ouvrage unique, cela me paraît une bonne chose. Pour la deuxième convention, je suis un peu plus hésitant, dirais-je, parce que la SPL me pose toujours des problèmes. Néanmoins, je pense qu'effectivement, il y a une compétence à la SPL. Le fondement des deux conventions ne me pose donc aucun problème, pour ma part.

Mais derrière, il y a un "mais" : c'est que ces deux conventions, de fait, entérinent le choix – je dis bien le choix, même si vous dites qu'il reste encore à discuter. Moi, je veux bien, mais ce qui est proposé, à travers le scénario 3, montre bien que le choix est fait de mettre le terrain central avec la piste d'athlétisme à un endroit, par exemple. Je m'interroge quand même sur ce choix : n'est-il pas prématuré ? Il est dit dans le rapport qu'il y a encore des études de sol à mener, notamment. Objectivement, compte tenu des travaux passés, positionner la tribune côté CEA me paraît plutôt une bonne chose, par rapport à l'autre côté, au regard de l'histoire de cette parcelle. Néanmoins, je pense qu'il faut quand même voir si les sondages qui seront faits permettront d'aller dans le sens qui est proposé. Vous dites que c'est un débat démocratique mais je trouve qu'on avance un peu trop vite.

J'ai une petite remarque de forme, que j'aurais dû faire en commission mais cela m'a échappé. Il faudra compléter l'article 1, où le mot "convention" est manquant.

Pauline l'a évoqué ; pour ma part, j'avoue qu'on ne comprend pas très bien ce qui nous est proposé. Sur le stade "EPT", je comprends ; en revanche, l'ambiguïté reste, pour moi, sur le bâtiment actuel et le gymnase actuel, qui sont communaux. Autant dans la première étude de 2020, on a un descriptif détaillé de ce qui est proposé sur cette partie-là, avec le restaurant, etc., avec un chiffrage ; autant dans la partie D2X, on n'a rien du tout sur la partie gymnase actuel et bâtiment actuel et on a un chiffre qui vient comme ça, qui est d'ailleurs majoré de 500 000 euros par rapport à ce qui est proposé dans la première étude. Je m'interroge : comme il n'y a rien qui relie les deux études, en matière de coût, et comme il n'y a rien dans l'étude D2X sur la partie gymnase et bâtiment actuels avec éventuellement la création d'un restaurant, je m'interroge sur le lien qu'il faut qu'on fasse. Honnêtement, le document est difficile à lire.

D'ailleurs, sur la proposition qui est faite par D2X, une question subsiste notamment sur le nombre de places dans la tribune : est-ce 350, 400, 800 ? Je pense que ce n'est pas 800, car c'est la proposition qu'avait faite PROPOLIS en première étude.

Tout cela fait qu'il y a un certain nombre d'interrogations.

Ce dont je me réjouis quand même, c'est quand je vois que le coût de la tribune qui est proposée avec les vestiaires et différentes annexes, est de l'ordre de celui des vestiaires du terrain de rugby. Je me dis qu'effectivement, là, on a peut-être regardé les coûts de façon à les serrer au maximum.

J'avoue que j'attends beaucoup de réponses quand même. Certes, il s'agit d'une phase initiale ; néanmoins, pour moi, le choix du troisième scénario est fait, qu'on le veuille ou non. C'est cela qui me gêne : il nous est demandé d'approuver deux conventions qui, de fait, entérinent le choix 3 alors qu'on n'a pas du tout eu connaissance, comme l'a dit Pauline LE FUR, de ce qui a amené à prendre cette décision. C'est en effet dans le compte rendu du comité de pilotage du 8 septembre. C'est là où je m'interroge. Merci. »

M. le Maire : « Pour ma part, je suis d'accord avec vous sur le fait que la logique voudrait que vous vous réjouissiez de cette convention puisque vous nous aviez lourdement reproché le transfert du stade du Panorama quand nous avons passé la délibération, au motif que nous n'aurions pas la main sur les différents travaux qui s'y dérouleraient. Il se trouve que, par cette convention, Vallée Sud - Grand Paris nous délègue la maîtrise d'ouvrage donc, très clairement, nous redonne la main sur les rénovations qui auront lieu dans notre équipement sportif.

Cela devrait donc déjà vous réjouir hautement puisque c'était la principale critique que vous nous faisiez, je crois, au Conseil municipal où nous avons décidé de transférer le stade.

En effet, c'est nous qui décidons et qui confions la mission à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT et il est normal à ce stade que nous ayons fait un certain nombre d'arbitrages, qui sont des arbitrages de principe. Les arbitrages sur le choix n° 3 relèvent, si mon souvenir est bon, de la confrontation entre le souhait – conformément à ce qui était sorti des Assises du sport notamment, où c'était une demande forte des habitants de Fontenay-aux-Roses – d'avoir le plus possible d'accès libre aux installations sportives. L'idée était d'arriver à reconstruire un équipement qui permette tout à la fois la pratique de haut niveau, puisque c'est aussi l'une des demandes de l'Association sportive fontenaisienne dans le cadre des groupes de travail, et en même temps un accès relativement libre à un certain nombre

d'installations, de la part des habitants de Fontenay-aux-Roses, qu'il s'agisse du parcours sportif santé ou de certains équipements du type du terrain de basket par exemple.

Effectivement, nous avons effectué un choix et, à ce stade, encore une fois, c'est un choix d'orientation. Après, nous aurons toutes les données techniques à engranger avec les différents sondages et études techniques qui seront menés de façon complémentaire ; il y aura ensuite la programmation en elle-même. Quand on va construire le projet dans le détail, on va probablement se heurter aussi à des difficultés, mais c'est toujours comme ça pour des projets de cette envergure.

Vous posez la question de la répartition entre le Territoire et la Commune ; elle est quand même d'une simplicité biblique. Je sais bien que c'est presque trop simple ; peut-être vous satisferez-vous plus d'un peu de flou parce que le flou permet parfois de faire peur, de dire "Oh là là, on va se faire piquer nos équipements", etc. Mais en l'occurrence, c'est très clair : les deux gymnases restent fontenaisiens. C'est tout. C'est nous qui confions la mission de rénovation. Simplement, on se dit, avec un certain bon sens, que puisque l'on va refaire le stade, il est quand même assez logique, puisqu'on a un gymnase qui date de plus de cinquante ans, de le refaire en même temps, parce qu'en termes d'économie d'échelle, de simultanéité des chantiers, il est quand même plus cohérent de mener ces deux chantiers en même temps que de les faire séparément. Mais c'est la Ville qui pilote, dans les deux cas ; que ce soit pour la halle ou pour le gymnase, c'est la Ville qui est propriétaire des locaux, c'est la Ville qui paye. »

M. SOMMIER : « Je suis d'accord avec vous, sauf que ce n'est pas dans l'étude D2X. C'est un peu le reproche que je fais. »

M. le Maire : « Mais l'étude 2DX est une étude globale, c'est une première étude. Quand on regarde par exemple l'évolution du projet de rénovation des Blagis depuis sept ans, on avance comme ça, parce que ce sont des projets très lourds, qui ont de multiples paramètres. On avance donc avec une première programmation, un certain nombre d'intentions, puis on construit un premier cahier des charges, qu'on reconfronte aux utilisateurs avant de le modifier à nouveau, de l'affiner. C'est ainsi que l'on arrive petit à petit au projet optimal. On ne peut pas faire autrement.

Si vous trouvez quelqu'un qui est capable de me pondre un projet ficelé, comme ça, de but en blanc, dans le moindre détail, après une concertation, écoutez, je prends ! Mais ça n'existe pas. Ce qui existe, c'est qu'on commence par faire un premier groupe de travail avec l'ASF, qu'on détermine un certain nombre de demandes, qu'on voit de quelle manière on peut y répondre, que, globalement, il y a un premier préprojet, qui comprend la réalisation de premiers schémas, qui a été soumis à la critique et que l'on fait évoluer. Parmi les trois options ainsi revenues, il s'est agi de déterminer celle qui semblait le mieux convenir à la fois aux demandes plus générales de la population et à celles des utilisateurs des différents équipements sportifs. On va travailler sur cette hypothèse puis la confronter à nouveau aux données techniques, obtenues grâce aux sondages des sols ; elle sera également confrontée aux coûts induits par un certain nombre de précautions à prendre. On va s'assurer qu'on ne risque pas de partir sur un projet qui dériverait trop au niveau financier.

Tout cela, ça s'appelle la gestion d'un projet, le suivi d'un projet. Évidemment, on peut ne pas suivre un projet et laisser les choses se faire en dehors de l'adhésion de la Municipalité. C'est ce qui a été fait sur certains projets de la ville ; je ne veux pas les citer mais on pourrait sans doute parler de la cuisine centrale parce que c'est un bâtiment qui est inadapté, mal commode, qui induit des conditions de travail déplorables pour le personnel et qui, accessoirement, est devenu le siège d'un vieillissement accéléré ; on pourrait encore parler du marché couvert, qui est inadapté, pour lequel il faut dépenser 12 000 euros pour nettoyer les vitres parce qu'il faut démonter la façade, et qui aujourd'hui, parce qu'on a mis du colorant dans le béton, est en train de partir en morceaux.

Je crois qu'il faut effectivement prendre le temps de suivre les chantiers et les projets et d'analyser chaque étape en ayant à chaque fois la capacité d'adapter éventuellement le projet, de façon à tenir compte à la fois des contraintes et des demandes. C'est ce que nous faisons, rassurez-vous, nous le faisons avec beaucoup de soin et de sérieux et nous serons très attentifs à ce que le projet final soit à la fois le plus économe d'argent public et le mieux adapté aux demandes de nos concitoyens. En tout cas, nous ferons de notre mieux.

Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Une intervention courte. Dans les deux conventions, il y a un article assez classique sur les comités de pilotage. J'ai vu que les parties, la Ville de Fontenay ou la SPL, peuvent inviter des personnes à y participer. Je suppose qu'il y aura des membres de l'ASF mais ce serait peut-être pas mal, je ne sais pas, vous l'envisagez peut-être, d'inviter des Fontenaisiens. Cela permettra à tout un chacun de suivre, peut-être pas forcément toujours les mêmes personnes, mais des personnes qui

seront volontaires. Elles n'auront peut-être pas vocation à suivre tout le projet car cela dure plusieurs années, mais elles peuvent être ponctuellement intéressées à certains comités de pilotage. Voilà, c'étaient mon apport et ma réflexion sur ces deux conventions. »

M. le Maire : « Ce qui est certain, c'est que nous partagerons les évolutions successives du projet. Quand nous aurons une programmation un peu plus précise, nous serons amenés à la partager, à la soumettre à la critique, y compris des membres de l'opposition. Je n'y vois bien sûr absolument aucun inconvénient, avant de valider définitivement le projet qui sera mis en application en donnant le top départ, si j'ose dire. Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là puisque tout ce travail d'amont est toujours considérable. Il est toujours très difficile à gérer pour toutes les villes. Mes collègues Maires me disent la même chose. Entre l'intention et la réalisation effective, il y a une période qui est maintenant de plus en plus longue, en plus, parce que le contexte réglementaire est extrêmement lourd. Il y a toujours des contraintes techniques à analyser et qui prennent beaucoup de temps. C'est le cas aussi bien pour la rénovation du mail Boucicaut que pour de nombreux autres projets que nous avons lancés. C'est un temps qui est difficile parce que les gens savent qu'il y a un projet, certains sont impatients de le voir sortir, d'autres ne comprennent pas pourquoi nous n'avancions pas plus vite. Cela expose d'ailleurs généralement à l'exploitation diverse de gens qui essaient de jouer sur la peur, "Oh là là, il va se passer ceci, il va se passer ça".

Effectivement, il faut que nous apprenions à mieux utiliser ce temps pour partager l'évolution des projets. Cela fait probablement partie des choses que nous n'avons pas bien faites jusqu'à présent parce que nous avons laissé les gens travailler. Ces délais incompressibles sont aussi la porte ouverte aux fantasmes et aux exploitations politiques. Nous essayerons d'être plus communicants, dirons-nous, sur l'avancement progressif des projets et sur la mécanique de construction des projets.

Merci beaucoup. Je propose, peut-être, de délibérer.

Non ; M. MERGY, M. KATHOLA, M. MESSIER demandent la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Dans la liste des projets qui n'ont pas été forcément bien pilotés, je pense qu'on peut rajouter la halle provisoire au Panorama, qui va être fermée moins de deux ans après son inauguration. »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Non, elle n'est pas fermée. Elle n'est pas fermée et elle ne le sera pas, M. MERGY. »

M. MERGY : « Je voudrais d'abord dire que je me félicite qu'après avoir envisagé des projets immobiliers au Panorama, vous ayez décidé de conforter son devenir sportif, même si la destruction de trois courts de tennis pour construire la cuisine centrale géante va pour partie à l'encontre de cet objectif.

Sur le projet de reconfiguration du stade, est évoqué le fait que le comité de pilotage a choisi le scénario le plus ambitieux. Je crois que ça se plaide ; ça se plaide au regard des besoins, même si je conçois que certains élus, notamment de l'opposition, ou certains Fontenaisiens pourraient considérer que l'on surinvestit un peu sur ce site au détriment d'autres projets. Mais j'ai bien compris le modèle économique et le modèle de fonctionnement du Territoire et, pour ma part, je trouve que c'est un beau projet et qu'il est important d'avoir un stade qui soit adapté à la pratique sportive de demain.

Je voudrais intervenir sur trois points : la gouvernance du projet, les points de vigilance et les éléments de reporting – pardon du terme français.

La gouvernance du projet peut apparaître complexe, avec la convention de maîtrise d'ouvrage unique, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT. Mais vous l'avez indiqué : elle est logique puisque c'est la suite logique du transfert du stade du Panorama, hors gymnase, à Vallée Sud - Grand Paris, et qu'en plus, on a besoin, au regard de l'ampleur du projet, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Vous le savez, nous n'étions pas très favorables à la création de la SPL VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT ; pour autant, elle existe et il faut avoir un principe de réalité. Je pense qu'il est mieux de s'appuyer sur elle que sur un prestataire privé. Je n'ai donc pas d'opposition à ce qu'on s'appuie sur la SPL VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT.

La question que je me pose est liée au fait que c'est un projet un peu atypique au regard des compétences de la SPL. J'espère donc qu'elle aura l'expertise pour le suivre.

Sur le pilotage opérationnel, on est sur une organisation classique, avec un comité de pilotage et un comité technique. Il n'y a pas de problème. Il faut simplement veiller à faire vivre cette gouvernance tout au long de ce projet, à bien savoir qui fait quoi et à bien connaître les prérogatives des uns et des autres. Parfois, il existe de la confusion dans les projets entre les experts et les décideurs.

Sur les points de vigilance, c'est un investissement important, pour un peu plus de 17 millions d'euros. C'est assez inhabituel, pour la Ville de Fontenay-aux-Roses. Je ne doute pas que les services aient déjà souligné certains points de précaution et de vigilance, mais comme ils ne figurent pas de manière explicite dans le dossier qui nous a été remis, je voulais les aborder rapidement.

Le premier point concerne la gestion des risques. Vous avez évoqué, dans le rapport, les sondages de sol, notamment au titre de la pollution. Je pense qu'il faudra aussi regarder la nature des sols, leur capacité à supporter le poids des installations et, peut-être, se doter d'une matrice des risques qui recense les risques juridiques, opérationnels, financiers, environnementaux et évalue à la fois leur probabilité et leur impact. Si c'est fait, c'est très bien.

Sur la programmation et le phasage du projet, vous l'avez dit, M. le Maire : c'est la suite du processus. Nous sommes sur un projet ambitieux, avec de la déconstruction, du déplacement et de la reconstruction. À titre personnel, je suis un peu perplexe sur le planning, qui me paraît très contraint mais, comme vous l'avez dit, nous l'aurons à l'issue des études et nous verrons s'il est effectivement tenable.

Sur le financement du projet, vous avez prévu *a priori* ce que j'appelle une provision pour risques et aléas – je ne sais plus quel nom cela porte dans le document – si jamais les études approfondies aboutissaient à un coût plus élevé du projet, j'ai cru comprendre qu'il y aurait de nouveau un débat et une discussion en Conseil municipal. Cela nous permettra de savoir, en connaissance de cause, avant le lancement de la phase des travaux, quel est le coût réel du projet.

La question qui se posera – même si nous sommes en effet très en amont – est la manière de gérer les avenants. Vous le savez, tout le monde le sait, maintenant : c'est la question des avenants qui est la plus problématique dans l'évolution du coût d'un projet, que ces avenants soient d'ailleurs demandés par la maîtrise d'ouvrage ou proposés par la maîtrise d'œuvre. Souvent, il n'y a pas vraiment de traçabilité, de processus d'approbation des avenants et, *in fine*, on se retrouve avec un projet dont le coût est très supérieur au coût initial. Il faudra sans doute avoir une traçabilité et un processus d'approbation robuste.

En cas de défaillance des prestataires, il est prévu des pénalités. Cela étant, je me demande si elles sont suffisamment dissuasives pour motiver les entreprises à "faire le job", si vous me permettez le terme français.

Par ailleurs, on sera *a priori* sur des travaux en site exploité, donc avec une sorte de coactivité. Il faudra donc prévoir des mesures de sécurité du chantier mais je ne doute pas que les différents acteurs sauront le faire.

Mon dernier point rejoint un peu celui abordé par Léa. Cela concerne les questions de reporting et d'information à la fois aux élus et aux Fontenaisiens. Si on peut effectivement élargir le comité de pilotage, je trouve que c'est une bonne idée. Je ne pense pas que vous accepterez de mettre un élu de l'opposition mais si au moins il y a une sorte de reporting semestriel sur l'état d'avancement du projet, les difficultés éventuelles... Je crois qu'on peut comprendre qu'un projet d'une telle ampleur puisse rencontrer des difficultés qu'on n'a pas imaginées en amont ; ce qui est embêtant, c'est de les découvrir *a posteriori*. Si on est informé en amont, je pense qu'on n'est pas plus bête ou plus méchant que la moyenne et qu'on peut comprendre qu'un projet d'une telle ampleur rencontre des difficultés. Toute la question concerne la façon dont on est informé et la manière dont vous êtes informé, le plus en amont possible. Cela permet, le cas échéant, de prendre des mesures pour rectifier un peu la trajectoire.

Je l'ai dit au début, je voterai pour ces deux délibérations et je pense qu'on aura besoin, en revanche, d'être extrêmement vigilant parce que c'est un projet d'une ampleur inhabituelle pour notre Commune. Voilà, je vous remercie. »

(Interventions hors micro.)

M. LAFON : « Je vous remercie pour le cours sur la gestion de projet mais il y a des professionnels ; les risques sont pris en compte, les aléas et provisions le sont aussi. Le projet, c'est de l'incertitude, tu le sais très bien, Gilles. Pour gérer l'incertitude, il n'y a qu'une chose, tu l'as dit : ce sont les probabilités, les coûts d'impact, etc. Ça, c'est fait ; ça doit évoluer, être réactualisé. Pour cela, il n'y a pas de problème.

Je voudrais simplement répondre sur un sujet parce que ça m'agace. La halle du Panorama n'a pas de problème. Ce qui a des problèmes, c'est le terrain de football qui est à côté de la halle du Panorama. À ma connaissance, ce n'est pas nous qui avons construit ce terrain de football. Nous l'avons pris, en considérant – attendez, soyons clairs – nous l'avons pris en considérant que les

soubassements avaient été faits comme il faut et c'est effectivement un affaissement du terrain de football qui a provoqué quelques perturbations à la halle du Panorama.

Je rajoute que la halle du Panorama n'est pas fermée, ne sera pas fermée. Nous avons d'ailleurs pu, grâce aux derniers résultats des bureaux de contrôle qui sont passés, autoriser la compagnie de tir à l'arc à faire un tournoi national ou régional dans cette halle. Je crois qu'il faut arrêter de dire n'importe quoi.

En revanche, il est vrai que nous savons toutes et tous, surtout les vieux Fontenaisiens, les problèmes structurels de ce stade, qui sont en partie une décharge, mais là aussi, il faut arrêter et démythifier le truc : ce ne sont pas des produits radioactifs qui ont été mis dans cette décharge. Ce sont des voitures, des machines à laver, des réfrigérateurs, etc. Ce qui se passe régulièrement, c'est que, comme tout cela est fait de métal, quand le métal rouille, ça s'effondre et le terrain situé au-dessus descend. C'est ce qui s'est passé sur le terrain de football, ce qui a effectivement provoqué une nuisance sur la halle du Panorama. Si on veut travailler en bonne entente, il faut se dire les choses. Moi, j'avais envie de le dire aujourd'hui : la halle du Panorama en subit les conséquences, malgré toutes les études qui ont d'ailleurs été faites, et c'est pour cela qu'il faut prendre des précautions par rapport à un projet de ce niveau.

Mais je suis très heureux de voir qu'aujourd'hui, tout le monde est conscient que si le Territoire n'est pas là, nous ne pouvons pas refaire le stade du Panorama.

On parle de la section athlétisme mais le stade du Panorama ne s'y limite pas. Comme l'a dit Laurent VASTEL, c'est un an et demi voire deux ans de discussions quasi hebdomadaires ou toutes les deux semaines avec les sections de l'ASF, pour pouvoir répondre à cet objectif.

Cela étant, il est vrai que l'on aurait bien aimé que cela démarre plus vite et qu'on se disait que si c'était plus tôt, on pourrait peut-être accueillir dans le cadre "Terre de Jeux" – la ville de Fontenay est labellisée "Terre de Jeux 2024" – une équipe pour les entraînements pour les Jeux olympiques. À moins que la crise Covid – ce que je ne souhaite pas – ne repousse d'un an les Jeux olympiques de Paris, nous n'accueillerons pas de délégation. Mais nous aurons un équipement sportif de très haute qualité, dans tous les sens du terme, à la fois pour la pratique du sport libre, la pratique de sports d'équipe, les entraînements, les écoles, pour le sport handicap aussi, pour lequel beaucoup de choses se font notamment avec l'ASF. On aura effectivement un équipement dont je pense qu'il est emblématique. C'est vrai : il n'y aura pas beaucoup de communes dans la région parisienne, de 25 000 habitants, qui pourront se targuer d'avoir un équipement de cette qualité. Je ne parle pas des villes centres de province, pour lesquelles il y a d'autres mécanismes. Mais voilà.

C'est donc un projet super ambitieux Évidemment, on va tenir compte du sport féminin, on va tenir compte du handicap, on va tenir compte du fait que l'on est dans un schéma qui se veut totalement vertueux sur les matériaux, etc.

Sur la gestion du projet, la gestion des risques, la gestion des aléas, la gestion des modifications, tu parles d'or, Gilles : on le sait tous, tout le monde sait que dans les projets, c'est la gestion des modifications qui pose problème. Ce sont de choses qui doivent être mises sous contrôle et qui le sont.

Sur l'histoire de l'étude dont vous parlez tous, mais très clairement, que fait-on dans tous les projets ? On fait une pré-étude, pour essayer de caler les choses. C'est ce qui s'est passé. Ensuite, on va entrer dans les détails. On ne peut donc pas dire aujourd'hui que la troisième salle du deuxième étage au-dessus du clubhouse aura quatre prises électriques. On ne sait pas le dire aujourd'hui, c'est clair. Ben oui.

Je crois qu'on peut se réjouir.

Cela étant, effectivement, il y a des risques là-haut, tout le monde le sait et il faut en tenir compte. C'est pour cela par exemple que dans les sondages, il sera bon d'éviter de faire uniquement quatre sondages aux quatre coins du terrain comme cela a été fait sur un autre projet où on a eu quand même plein de soucis. Je parle par exemple du marché aux comestibles. Là, il faudra vraiment avoir probablement des sondages tous les dix mètres – je n'en sais rien, on va voir.

Je suis content que vous votiez favorablement, mais ne nous faites pas de procès sur la halle du Panorama car le risque est celui de l'effet boomerang. Un film en a parlé : au début du film, un mec envoie un boomerang et se le prend dans la tête. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Je donne la parole à M. MESSIER puis à Arnaud BOUCLIER. M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci. Mon intervention fera un peu suite aux commentaires de M. LAFON. Pour ma part, je suis très favorable au projet de rénovation du Panorama, sans aucun doute. Tout le monde sait que la piste d'athlétisme est dans un état lamentable. Le terrain en pelouse est dans un état moyen, le terrain de handball est impraticable – je parle du terrain de handball extérieur. Mais à côté de cela, il y a des parties qui sont en bon état. Vous venez de dire que la halle n'a pas de problème mais dans votre projet, vous prévoyez quand même de la démonter et de la remonter quelques dizaines de mètres plus à l'est. Je ne comprends pas.

Quant à votre ressenti sur le terrain synthétique de football qui serait en mauvais état, moi, je ne le partage pas. »

M. LAFON : « Il s'est écroulé en partie. »

M. MESSIER : « Oui, il s'est affaissé, ça a été réparé. Je n'entends pas les utilisateurs s'en plaindre ; je connais bien la section football de l'ASF.

Ce qui me rend dubitatif, c'est qu'il y avait un scénario dit 1 de projet de rénovation raisonnée – c'étaient les termes utilisés – qui se concentrait sur ce qui était très dégradé, ce que je viens de citer. Mais vous faites le choix d'un scénario 3, que j'appelle le scénario "on rase tout, on refait tout", y compris la halle, dont vous venez de dire qu'elle est en bon état ; y compris le terrain synthétique, qu'on démolit, qu'on déplace et qu'on refait. Ça, ça me laisse dubitatif et je regrette qu'on n'ait pas fait le choix de la sobriété. Je n'ai pas peur de ce mot : sobriété. Je l'assume, je le revendique. Le projet 3 que vous retenir, qui refait tout, ce sont deux millions d'euros de plus que le projet raisonné, six mois de travaux en plus. Cela prendra dix-huit mois, si je comprends bien l'étude, soit deux saisons d'athlétisme et de football. Je trouve qu'on ne tire pas les leçons des dérives des projets actuels. Regardez le gymnase du Parc, qui est très en retard, avec des sections de football d'intérieur qui ont été délocalisées et qui ont perdu des adhérents ; regardez les vestiaires de rugby, qui vont arriver en retard, cela fait trois ans que la section rugby est délocalisée. Je trouve qu'on prend le risque, à vouloir faire un projet en grand, y compris pour ce qui n'a pas besoin d'être rénové, de retrouver les mêmes dérives. C'est ce que je regrette. »

M. le Maire : « Avant de passer la parole à Arnaud, je voudrais souligner qu'il y a toujours cette remarquable ambivalence. Vous nous expliquez qu'il faut qu'on tienne compte de l'avis des Fontenaisiens, qu'il faut qu'on fasse de la concertation, une démarche participative, et nous en sommes tout à fait d'accord. Nous avons donc fait les Assises du sport, nous avons consulté les sportifs, nous avons regardé ce qu'étaient leurs attentes. Il apparaît clairement que la rénovation à l'identique nous expose au risque de refaire un équipement qui ne soit plus vraiment conforme aux attentes actuelles de la plupart des sportifs, notamment d'une partie de la population qui veut avoir un accès libre à ces installations. Nous faisons donc le choix de l'outil qui sera le plus adapté.

Vous parlez du gymnase du Parc en nous expliquant que c'est une dérive. La dérive est très explicable : la seule dérive qu'il y ait sur le gymnase du Parc, c'est que quand on a fait des expertises complémentaires, on s'est aperçu que les arches qu'on pensait pouvoir garder étaient totalement pourries. Oui, effectivement, il a fallu changer de braquet mais ça, c'est bien évidemment ce à quoi on s'expose quand on fait des projets. Il faut faire face à l'aléa.

Pour le reste, je ne vois pas de retard particulier. Nous avons eu une période un peu compliquée avec la Covid, qui a quand même pas mal perturbé les choses mais cela fait maintenant deux ans que la livraison est prévue en décembre ou en janvier ; elle sera effectivement faite fin décembre et nous inaugurerons ensemble, je l'espère, le gymnase du Parc en janvier. C'est un très bel outil aussi mais je pense qu'une ville de 25 000 habitants dans le 92 peut éventuellement avoir un gymnase qui permette la pratique à un niveau national et régional du handball et du volleyball, par exemple. Ça ne me paraît pas inconcevable ; je ne vois pas pourquoi nous serions condamnés à une forme de misérabilisme. On n'est contraint à être misérable que si on fait une espèce d'impasse sur le fait que nous sommes dans le département le plus riche de France et dans la région la plus riche de France et, accessoirement, dans un Territoire qui est bien géré et qui peut nous aider à investir dans certains domaines.

À partir du moment où on intègre ces trois partenaires, pourquoi s'interdire d'avoir de l'ambition ?

Pour la halle du Panorama, vous nous avez reproché lourdement de faire un gymnase modulaire. Modulaire, cela veut dire qu'il est démontable. Il peut donc être déplacé sans que cela représente un coût considérable par rapport aux avantages procurés par la version 3.

Cela étant, moi, je n'avais pas de préférence particulière ; globalement, je suis fidèle à une chose que j'estime devoir aux Fontenaisiens. On ne refait pas un stade tous les jours ; on ne refait pas un stade

tous les ans ; on ne refait pas un stade tous les dix ans. On ne refait même pas un stade tous les quarts de siècle. On refait un stade tous les demi-siècles !

Si vous voulez, personnellement, je trouve beaucoup plus grave d'avoir une forme de misérabilisme en prônant la sobriété et la réalisation *a minima*, parce que cela ne résout en général pas les problèmes de façon durable. On produirait un équipement qui aurait de toute façon coûté beaucoup d'argent et qui ne serait pas parfaitement adapté, ni aux besoins des sportifs le fréquentant, ni aux compétitions de ceux qui pratiquent aujourd'hui dans cette enceinte. Aujourd'hui, ceux qui pratiquent dans cette enceinte participent à des critères de niveau national et régional. On leur ferait un outil qui ne serait du niveau de compétition qu'a atteint le club ? Franchement, on ne fait pas ça tous les jours, de la même façon qu'on ne rénove pas le gymnase du Parc tous les jours. Le gymnase du Parc datait aussi de 1969. Il y a des moments particuliers, des rendez-vous particuliers dans les investissements pour une ville, à mon avis, qui méritent d'être honorés à la hauteur des enjeux. La hauteur des enjeux pour le stade du Panorama ou le gymnase du Parc est de mettre l'argent nécessaire, ou alors de ne rien faire. Mais faire un truc à moitié, alors même que l'on sait qu'on n'aura pas les moyens de le refaire avant plusieurs décennies, à mon avis, serait un choix lourd de conséquences.

Ensuite, je vous rappelle quand même que pour la quasi-totalité des projets que nous avons menés, concernant la rénovation de l'espace public, hormis le gymnase du Parc qui a connu ces aléas mais qui sont parfaitement explicables, je n'ai pas notion qu'il y ait eu de dérive en termes de coût.

Je me souviens bien que le marché couvert était prévu à 3 millions d'euros et qu'il en a coûté 6 ; ça, oui, tous les Fontenaisiens s'en souviennent. Mais ce n'était pas nous, en l'occurrence.

Tous les projets menés par la Municipalité ont tenu à peu près dans l'enveloppe, que ce soit la place de l'Église, que ce soit la place de Gaulle, que ce soit la place de la Cavée, que ce soit la rénovation du gymnase du Parc, en dehors du surcoût lié au fait qu'il a fallu déconstruire totalement le gymnase et donc changer un peu le projet. Mais à partir du moment où le projet a été modifié, l'enveloppe a été tenue. Nous sommes à la fois dans les délais et dans les enveloppes.

Cela étant, je veux bien qu'il y ait des critiques mais une chose est certaine : concernant ces différents équipements, je pourrai avoir la fierté d'avoir livré un équipement de qualité à mes concitoyens fontenaisiens et c'est la première marque de respect que je leur dois en tant qu'élus, plutôt que de faire des projets à demi-qualité, à demi raisonnables ou à demi déraisonnables.

Arnaud BOUCLIER puis Mme BROBECKER voulaient prendre la parole. »

M. BOUCLIER : « Je voulais répondre à Gilles. Il a commencé son propos en disant qu'on supprimait trois courts de tennis. Je joue au tennis depuis plus de cinquante ans à l'ASF et je peux vous dire qu'il y a un court sur lequel nous ne jouons plus depuis des années et que les courts couverts ont été faits du temps de Jean FOURNIER, inaugurés en 1982 – ce qui fera quarante ans l'année prochaine. Les joueurs de tennis ne veulent pas y aller. Ils n'y vont vraiment que s'il n'y a pas d'autre court mais dès qu'il pleut, il y a de l'eau qui coule. On ne supprime donc pas trois courts de tennis : l'un n'existe plus, les joueurs de tennis ne veulent plus aller sur les courts couverts.

En revanche, nous avons des bulles qui sont très bien et je sais qu'il y a un autre projet de bulle.

Rétablissons donc la vérité : on ne supprime pas trois courts de tennis.

Merci. »

M. le Maire : « Je précise d'ailleurs que pour les courts couverts, nous avons des problèmes parce que le toit est tellement dégradé que les entreprises refusent d'intervenir compte tenu du risque lié à l'importance de son niveau de vétusté.

Mme BROBECKER voulait intervenir. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire.

Avant que ce soit décidé, c'est un peu trop tôt ; après, c'est un peu trop tard. Mais comme vous l'avez dit, M. le Maire, on ne fait pas des stades tous les jours. Nous n'avons pas vraiment été associés, nous avons eu un dossier avec des annexes un peu manquantes. Nous sommes aussi élus, il est donc assez logique que nous ayons plein de questions. J'ai entendu, M. le Maire, que vous acceptiez d'associer un membre de l'opposition, donc on vous propose quelqu'un ce soir ? »

M. le Maire : « Pour faire quoi ? »

Mme BROBECKER : « Pour participer aux discussions. »

M. le Maire : « Écoutez, je vous le redis, Mme BROBECKER : globalement, il y a une équipe qui a gagné les élections, qui est en charge de la gestion de la ville, qui gère donc la ville et délègue un

certain nombre de choses à des prestataires ou partenaires. Je ne vois pas où je mettrais quelqu'un. Vous voulez une place dans le bureau de Dominique LAFON ? »

Mme BROBECKER : « Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez dit un membre... »

M. le Maire : « Je propose que vous partagiez le bureau de Dominique LAFON, ou celui de M. CONSTANT puisque, *a priori*, il y a des travaux.

Nous n'avons pas des espèces de COPIL permanents tous les matins pour suivre les travaux, vous voyez ce que je veux dire ? »

Mme BROBECKER : « C'est un peu une caricature. Il peut y avoir un membre de l'opposition. »

M. le Maire : « Mais rassurez-vous, nous partagerons l'information au fil du temps. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mais pour l'instant, il n'y a pas plus à partager que le COPIL qui a donné un certain nombre d'orientations. Tout le reste, c'est de la mécanique administrative et de la gestion de projet. Nous n'allons pas partager la gestion de projet. »

M. LAFON : « Pour répondre à M. MESSIER sur le scénario 3, tous les autres scénarios sont des scénarios de demi-mesure pour la pratique de l'athlétisme. Le scénario 3 est le seul – cela a été vu avec la section et avec les professionnels – qui permet le cas échéant d'organiser, s'il y a un concours régional ou national, des lancers. Se posait notamment le problème du javelot, qui implique une certaine taille du terrain, ou du marteau, par exemple. Je ne suis pas un spécialiste des lancers mais c'est l'une des raisons fonctionnelles qui ont conduit au fait que nous sommes allés plutôt vers ce scénario. Sinon, cela aurait signifié l'impossibilité d'organiser des compétitions à ces niveaux-là.

Je voudrais dire aussi que malgré la vétusté de la piste d'athlétisme, qui fait que normalement on devrait avoir des champions de cross plutôt que des champions de course, actuellement, la section athlétisme de Fontenay connaît un très fort développement. Pour les enfants uniquement, nous avons environ 50 ou 60 adhérents supplémentaires.

Le scénario 3 est donc un choix fonctionnel plus que purement technique. »

M. le Maire : « J'ajoute que les choses ne sont jamais aussi simples que ça. Organiser des critères de niveau régional ou national, c'est aussi une façon d'augmenter la notoriété de la ville, par exemple. Si on voulait valoriser ce gain d'image par de la communication diverse et variée, ça aurait un coût aussi. L'image d'une ville, c'est aussi son attractivité, le fait que des gens aient envie de venir s'y installer. Ce sont plein de choses qui sont en général positives pour l'emploi notamment. Je ne vais pas vous faire la démonstration mais, globalement la notoriété acquise par le sport sur quelques critères est très significative aussi.

Jacky, on conclut, puis on vote. Le dernier mot revient à Jacky GABRIEL. »

M. GABRIEL : « Oui, simplement un dernier mot... »

M. le Maire : « Ah, j'ai oublié M. KATHOLA, pardon ! »

M. GABRIEL : « Simplement un tout petit mot. Il est vrai que pour le moment, nous parlons essentiellement de sport, qui est quasiment semi-professionnel ou en tout cas de haut niveau. Mais il ne faut pas oublier que ce scénario 3 intègre également un parcours sport santé, donc accessible au tout-venant, familles, enfants, femmes, handicapés, personnes âgées. Nous avons essayé de voir le plus large possible la pratique du sport et d'intégrer toutes les dimensions du sport en les adaptant à tous les niveaux. C'est ce que je voulais rappeler parce qu'on n'en a pas suffisamment parlé, voire pas du tout parlé. »

M. le Maire : « Tout à fait. M. KATHOLA, pardonnez-moi. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Nous partageons sûrement le projet de rénovation de cet équipement. En revanche, pour l'instant, comme nous n'avons pas suffisamment d'éléments, nous allons nous abstenir, Pauline, Sonia et moi-même. »

M. le Maire : « Mme GOUJA est arrivée ? Je ne la vois pas. »

M. KATHOLA : « Non, elle avait donné pouvoir. »

M. le Maire : « Nous avons reçu une procuration ? »

M. KATHOLA : « Je ne sais pas si vous l'avez reçue. »

M. le Maire : « C'est simplement une question. Si nous n'avons pas reçu la procuration, elle ne peut pas voter, je suis désolé. C'est un certain formalisme républicain ; ça ne changera pas grand-chose mais nous vérifions. Très bien. Merci de ces précisions. Je vous propose de passer au vote.

Nous passons au vote du point 5. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'ai bien compris que M. MESSIER, Mme BROBECKER, Mme LE FUR et M. KATHOLA s'abstenaient. M. MESSIER hésite ; finalement, il s'abstient. C'est terminé ; une fois, deux fois, c'est votre dernier mot ? Très bien. Le point 5 est adopté. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- Approuve la convention pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et reconfiguration du stade d'athlétisme, des terrains de sport du stade du Panorama et du gymnase du Panorama à Fontenay-aux-Roses entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, Mme Gabriela REIGADA, 1^{re} Adjointe au Maire, à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que toutes les pièces afférentes, dont ses éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline s'abstiennent.]

6 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT pour les études et la réalisation du projet de rénovation du stade et du gymnase du Panorama

M. le Maire : « Pour ce point, les votes sont les mêmes que pour le précédent ? Ce sont les mêmes abstentions ? Très bien. Je vous remercie de cette approbation. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- Approuve le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et la reconfiguration du complexe sportif du stade du Panorama, sis route du Panorama – 92260 Fontenay-aux-Roses, et ce sous réserve de l'approbation par le Conseil de Territoire de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Ville de Fontenay-aux-Roses visée à cette délibération ;
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, Mme Gabriela REIGADA, 1^{re} Adjointe au Maire, à signer ledit contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces afférentes, dont ses éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie.

LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline s'abstiennent].]

M. le Maire : « Quelle heure est-il ?

Je vous propose de faire une pause de cinq minutes top chrono, avant de reprendre les débats. »

Suspension de séance à 21 h 30.

Reprise de séance à 21 h 44.

M. le Maire procède de nouveau à l'appel.

7 - Actualisation du taux de la taxe d'aménagement

M. le Maire : « La parole est à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Je dois dire que présenter une délibération sur la taxe d'aménagement va nous changer des habitudes, où nous nous faisons apostropher chaque année.

La taxe d'aménagement, je dois le rappeler, est une taxe qui frappe tous les projets d'urbanisme et permet d'assurer le financement des équipements publics – voiries, réseaux, infrastructures et superstructures – nécessités par le développement urbain.

Cette délibération a dû être modifiée très rapidement, à la suite de la parution d'un décret le 4 novembre. Elle s'articulera en deux interventions : la prise en compte du Décret du 4 novembre 2021 et la création d'une taxe d'aménagement majorée pour deux nouveaux secteurs.

Il y a quinze jours, le 4 novembre 2021, un décret relatif au Code de l'urbanisme a modifié les exigences juridiques pour la validité des délibérations sur la taxe d'aménagement, en demandant d'énumérer *in extenso* la liste des parcelles concernées et en exigeant que chaque parcelle soit soumise à un seul et unique taux de taxe d'aménagement, ce qui n'était pas le cas pour deux parcelles qui connaissaient un taux à 9 %. En effet, si l'ensemble de la Commune est soumis à une taxe d'aménagement de 5 % ; je vous rappelle qu'au cours de différentes délibérations, nous avons instauré une taxe d'aménagement à 9 % sur quatre îlots : Boucicaut nord, la Cavée, Blagis-Paradis et Scarron.

Parmi ces parcelles, notamment dans le secteur du carrefour de la Cavée et Boucicaut nord, toutes n'étaient pas au même taux. Nous avons exonéré certaines parcelles qui concernent essentiellement les maisons individuelles. Il nous est demandé de passer ce taux à 9 % pour rendre cela homogène. C'est la première partie, assez technique.

D'autre part, nous vous proposons de créer une taxe d'aménagement majorée à 18 % pour deux nouveaux secteurs. Je tiens à rappeler les conditions d'une majoration de la taxe d'aménagement. Excusez-moi, je vais vous lire l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme, modifié par l'Ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018, article 3 – ça ne fait que vingt-deux pages (*Rires.*). Non, c'est beaucoup plus court : "*Le taux de la part communale (...) de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.*

Il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci.

Nous avons deux projets, que nous avons appelés l'îlot Lombart et l'îlot LCIE, correspondant à l'avenue Lombart et à une partie de l'emprise foncière du LCIE, qui sont susceptibles d'accueillir des opérations immobilières significatives rendant nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil des équipements de la ville d'une part et entraînant d'importants travaux de renforcement et de modification des réseaux, d'autre part. Je vais prendre un petit exemple : pour l'îlot Lombart, nous pensons que le gymnase des Potiers pourrait être concerné par une hausse de fréquentation. Il y a donc lieu d'envisager une adaptation de cet équipement. De même, au niveau de l'emprise foncière

du LCIE, il y a d'importants travaux d'assainissement, d'eaux usées et d'éclairage, comme nous l'avons précisé lors de la commission.

Nous vous proposons donc d'instaurer une taxe d'aménagement majorée au taux de 18 % en vue de financer le coût de ces aménagements.

Je rapporte conformément à la délibération et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. (*Échanges hors micro.*) Y a-t-il d'autres interventions ? M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je suis heureux, je dirai même très heureux que vous vous décidiez enfin à revoir votre politique en matière de taxe d'aménagement majorée, qui vise, rappelons-le, à prendre en compte les conséquences de constructions importantes, notamment en matière de voiries. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire Jean-Luc DELERIN.

Il y a un an, je vous avais fait des propositions afin d'anticiper sur des zonages que j'estimais sensibles au sein de la commune.

Votre proposition est un bon début, même si elle arrive un peu tard pour certains secteurs et qu'elle n'anticipe pas suffisamment, de mon point de vue, pour d'autres.

Je n'ai toujours pas compris l'intérêt que la Ville avait à maintenir sur certaines zones une taxe que je qualifierai de mineure, y compris lorsqu'elle est à 9 %, dans le secteur où le PLU a offert un beau terrain de jeux aux promoteurs immobiliers. Je pense en particulier au zonage URP.

Je pense essentiellement au centre-ville, à la Cavée, à Boucicaud nord.

Je vous avais reproché de maintenir une TAM très basse mais vous m'aviez répondu à l'époque que les promoteurs immobiliers investiraient sur la partie publique. Je pense en particulier à la Cavée. Très honnêtement, compte tenu du coût de la place de la Cavée, je m'interroge sur le bilan qui a été négocié avec les promoteurs immobiliers pour maintenir une taxe basse.

Maintenant, venons-en à la proposition de délibération.

Effectivement, comme l'a rappelé Jean-Luc DELERIN, elle vise en premier lieu une mise en conformité avec le Décret du 4 novembre dernier en listant les parcelles.

Sur le secteur de la Cavée, je n'ai pas vu de différence notable avec l'existant. Je pense même qu'il n'y en a pas, sous réserve.

Vous ne proposez pas de majoration de la taxe sur ce secteur. Je vais vous dire : je ne vais pas vous en faire grief puisque de toute façon, compte tenu des investissements immobiliers qui ont été faits dans ce secteur, cela ne laisse pas beaucoup de place à d'autres investissements.

Pour Boucicaud nord, sans modifier le taux de la taxe, vous élargissez le secteur, sur un périmètre vers la rue Brossolette. J'avoue que l'intérêt de ce découpage artistique en "doigts de gant" échappe un peu à ma compréhension. Pour moi, il aurait été plus simple de l'étendre tout simplement à l'ensemble des parcelles situées au nord de la rue Blanchard. Je m'interroge sur ces "doigts de gant".

Ensuite, concernant l'îlot Scarron, c'est pareil : vous ne modifiez pas l'îlot Scarron, alors que je pense qu'on aurait quand même pu l'élargir de l'avenue du Maréchal Foch – une petite partie donnant sur cette rue a été exclue – jusqu'à la rue Beauteemps Beaupré, même s'il est vrai que des permis ont déjà été déposés et ne seraient donc pas concernés par une augmentation.

À présent, examinons les deux secteurs que sont l'îlot Lombart et l'îlot LCIE, pour lesquels vous proposez un taux presque maximal à 18 %.

Pour le secteur LCIE, qui se trouve dans la continuité de la densification de Clamart, très honnêtement, j'avoue que ça me paraît effectivement très raisonnable d'adopter un taux de 18 %, dans la mesure où il y aura des investissements importants, que M. DELERIN a rappelés, notamment en voiries et en réseaux. Pour cette partie, cela ne me choque donc pas. On aurait pu éventuellement l'étendre de l'autre côté, vers la rue de la Redoute et des Moulins à vent. Certes, vous me rappellerez que, pour le moment, la RATP n'a pas de projet dans ce secteur, mais ne faut-il pas anticiper à moyen terme ? Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Cela m'amène à discuter du secteur Lombart-Potiers. Pour ce secteur, vous nous proposez aussi un taux presque maximal, à 18 %. Lors du dernier Conseil municipal, il y a un mois, vous nous avez expliqué que sur ce secteur, il n'y avait pas de projet et que la SPL avait abandonné toute étude. Un mois après, on s'aperçoit qu'il y a sans doute d'énormes projets, pour prévoir 18 %. Dans sa remarque, Jean-Luc DELERIN disait qu'il faudra revoir le gymnase des Potiers. C'est vrai, mais je pense que ce n'est pas uniquement pour les nouveaux habitants qui seront dans ces secteurs ; ce sera aussi pour accueillir les nouveaux habitants du secteur des Blagis.

En principe il doit y avoir une proportionnalité et j'avoue que je m'interroge sur le projet que vous avez sur ce secteur Lombart-Potiers, car pour prévoir une taxe à 18 %, cela signifie qu'il y aura vraiment de grands projets alors qu'on est sur une surface réduite, en raison de la présence de la roseraie et du

square des Anciens Combattants. Je m'interroge donc sur ce secteur qui, actuellement, est d'ailleurs en zone UD. Lors de la révision du PLU ou du passage en PLUI, ce zonage passerait peut-être en UC, voire en UB pour justifier ces 18 %.

Je voterai bien sûr cette délibération, qui est un gros progrès par rapport aux positions antérieures. Mais je regrette un point, que j'ai déjà partagé il y a un mois. Je répète donc que j'aurais souhaité qu'un travail de mise à plat globale soit effectué de façon à mieux définir les secteurs où peut être acceptée une densification et ceux, au contraire, qu'il faut maintenir en l'état et protéger au maximum. Cela se fera peut-être dans le cadre du PLUI.

Voilà, M. le Maire, ce que je voulais vous dire sur cette taxe d'aménagement : c'est un progrès mais je pense qu'il y a encore un peu à faire. »

M. le Maire : « Merci, M. SOMMIER. Je voudrais apporter deux ou trois précisions.

D'abord, cela a été très bien rappelé par Jean-Luc DELERIN : il existe un principe, dans le droit français, qui est un principe d'équité devant la charge publique. Cela explique d'ailleurs les limites qui sont imposées à la taxe d'aménagement et qui disent très clairement qu'on ne peut pas faire payer à un promoteur – même si on en a envie, on est bien d'accord – l'intégralité des équipements qui servent aussi à d'autres habitants que ceux qu'il amène en plus dans la construction prévue.

On ne peut donc pas mettre une taxe majorée partout, comme le proposait l'opposition. Sinon cette délibération tomberait, au premier recours déposé par les promoteurs. Je vous rappelle que les promoteurs déposent aussi des recours notamment contre le PLU, contre les documents d'urbanisme ou les décisions de Municipalités. Nous avons d'ailleurs actuellement deux ou trois recours pendants sur le PLU, jugé insuffisamment densificateur au regard notamment des objectifs du SDRIF et, bientôt, du PMHH, une fois que le schéma d'orientation territorial sera adopté par la Métropole.

Notre politique, que je tiens à réaffirmer ici, a toujours été très simple, depuis sept ans maintenant puisque cela fait sept ans que nous sommes aux affaires, ce qui devient une période significative. L'objectif de cette Ville n'est pas de s'orienter vers une densification à l'instar de ce qui peut être vu dans des villes voisines : il est de protéger le caractère de ville à taille humaine qui nous est cher, en protégeant les zones pavillonnaires, y compris celles qui sont sur le haut de Fontenay.

Je vous rappelle que la RATP a bien confirmé qu'elle n'envisageait pas de projet significatif avant 2035. D'ici 2035, nous avons quand même un peu le temps de voir venir, je pense, avant de procéder à des aménagements. Pour l'instant, la RATP est en train d'investir pour réaménager le hangar à bus existant et en faire un lieu de charge en gaz naturel de ville. C'est un investissement lourd qui ne sera pas amorti avant une quinzaine d'années donc nous sommes sûrs qu'il ne se passera rien à cet endroit dans les quinze années à venir. Nous le savons d'ailleurs déjà depuis deux ou trois ans.

Sur l'îlot Lombart, il y a une petite imprécision dans ce que vous avez dit. La société VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT a expliqué qu'elle n'avait plus d'opération d'aménagement. Une opération d'aménagement signifie qu'il est nécessaire de réaménager, comme son nom l'indique, l'organisation de la voirie, les dessertes, etc. Cela ne veut pas dire pour autant que cet endroit ne pourrait pas, notamment avec des locaux industriels aujourd'hui en vente, faire l'objet de constructions raisonnables. À partir du moment où nous ne sommes plus dans une opération d'aménagement, l'outil de zone d'aménagement concerté n'est plus disponible pour la Ville ; il n'est plus possible de négocier des partenariats urbains partagés – ce qu'on appelle les PUP. Ces outils permettent de s'affranchir du problème de la taxe d'aménagement en négociant directement dans le cadre d'un projet la participation du promoteur. Lorsqu'ils ne sont plus disponibles, il devient assez stratégique de mettre une taxe d'aménagement dissuasive de façon à obliger le promoteur à venir négocier avec la Ville avant d'envisager une opération immobilière qui ne sera pas une opération d'aménagement mais peut quand même être une opération immobilière.

Tout cela reste bien sûr extrêmement modique dans notre ville. Je vous rappelle que le nombre d'opérations prévues est extrêmement faible pour une ville de notre importance. D'ailleurs, le nombre de logements livrés depuis sept ans n'excède toujours pas deux cents logements, ce qui, en comparaison avec les villes voisines, y compris Sceaux, qui a livré en sept ans plus de mille cinq cents logements, place Fontenay dans une densification très théorique. En pratique, nous sommes plutôt aujourd'hui dans un maintien quasiment exact de la population fontenaisienne, à quelques centaines d'habitants près, depuis trente ans. Encore une fois, l'objectif de la Ville est de demeurer dans cette épure qui consiste à rester une ville à taille humaine, qui n'a pas vocation à augmenter sa population de plus de quelques pourcents dans les années à venir.

La taxe d'aménagement n'est donc pas une obsession puisque par définition, pour qu'il y ait des aménagements ou des investissements à faire, il faudrait qu'il y ait une augmentation de population

significative, ce qui n'est absolument pas confirmé par les recensements successifs, hormis le rattrapage lié à l'absence de mise à jour de certains documents au niveau de la préfecture. C'est le cas notamment du RIL, qui est le Répertoire des immeubles localisés, qui sert à la définition de la population officielle et qui n'a pas été mis à jour pendant un certain nombre d'années. Nous l'avons rattrapé depuis quelques années, ce qui nous permet d'avoir une juste mesure de la population fontenaisienne, dont il apparaît qu'elle est la même que celle qui existait, il y a vingt-cinq ans, dans notre ville. L'objectif de la Municipalité est de rester sur cette taille raisonnable, qui permet de préserver la qualité de vie et, je pense, d'être plus proche des préoccupations des habitants. Voilà ce que je voulais vous dire.

Cela étant, les choses sont évolutives. S'il y a de l'actualité, il faudra s'adapter. Cela fait partie de la gestion d'une ville que de s'adapter et d'anticiper. Si vous avez des propositions, si l'opposition a des endroits qu'elle voudrait densifier particulièrement, je vous invite à nous les faire connaître. J'ai cru comprendre, lors de la dernière campagne électorale, que l'opposition ne voyait pas d'endroit où construire des immeubles significatifs. »

M. SOMMIER : « M. le Maire, je vous l'ai fait. J'ai demandé il y a un an un amendement à votre projet de délibération. »

M. le Maire : « Écoutez, je suis prêt à recevoir la liste des endroits que vous pensez devoir densifier dans la ville. »

M. SOMMIER : « Je conteste le fait que l'on veuille établir une taxe de 20 % sur l'ensemble de la ville ; bien au contraire, je vous ai même partagé mes interrogations sur la taxe de 18 % dans le secteur Potiers-Lombart. »

M. le Maire : « Dans le secteur Potiers-Lombart, c'est plutôt pour obliger les promoteurs, encore une fois, à venir discuter avec la Ville. C'est de bonne guerre, si j'ose dire. Mais on ne peut pas le faire partout et, encore une fois, si vous avez d'autres zones que l'opposition estimerait devoir être le lieu de constructions significatives, je vous invite à me les faire connaître pour que nous étudions en effet ces hypothèses. Voilà. Merci à vous.

Je vous propose de passer au vote.

Mme LE FUR veut intervenir. »

Mme LE FUR : « C'est simplement pour vous signaler que, normalement, vous avez reçu la procuration de Mme GOUJA. »

M. le Maire : « Écoutez, moi, je ne l'ai pas reçue, mais... (*Intervention hors micro.*) Ah, on l'a reçue, me dit-on ; c'est bon. On me confirme que Mme GOUJA a donné procuration. Très bien.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, y compris Mme GOUJA, qui a donc voté cette délibération. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- Maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, hors secteurs majorés, à 5 %, sur le territoire de Fontenay-aux-Roses ;
- Maintenir la valeur forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface imposable de la construction à 5 000 euros ;
- Fixer le taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement à 9 % sur les secteurs « carrefour de la Cavée », « Boucicaut nord », « Blagis-Paradis » et « l'îlot Scarron » tels que définis à la présente délibération ;
- Instaurer un taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement à 18 % sur les secteurs « Îlot LCIE » et « Îlot Lombart », tels que définis à la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky,

BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ VIE ASSOCIATIVE

8 - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association sportive fontenaisienne (ASF)

M. le Maire : « M. BERTHIER a la parole. »

M. BERTHIER : « Merci, M. le Maire.

Comme la loi le prévoit, les associations disposant d'une subvention de plus de 23 000 euros doivent signer une convention avec la Collectivité. La Ville et l'Association sportive fontenaisienne sont toujours sous le régime de la convention et de l'avenant précédent, prenant fin le 31 décembre.

Ce nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens permettra :

- De poursuivre les échanges entamés cette année, que la crise Covid a retardés. Ces échanges se déroulent toujours dans une ambiance de travail agréable, constructive et de bonne qualité ;
- D'attendre les conclusions de l'audit de l'association, piloté par celle-ci et financé par la Ville, pour finaliser le contenu de la nouvelle convention.

Il convient donc de prolonger à nouveau la convention en cours pour une période de six mois, renouvelable une fois.

Cette nouvelle convention sera présentée pour approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

Dans le cas où la nouvelle convention serait signée avant la date d'échéance de la convention en cours, elle emportera résiliation de la convention prorogée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. BERTHIER. Avez-vous des commentaires, des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'ASF pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

9 - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Le Manège aux jouets

M. le Maire : « La parole est à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire.

Ce sera une présentation très rapide. Il s'agit de donner les moyens, par la délibération qui vous est soumise, de prolonger d'une année, avec une période de six mois, renouvelable, la convention qui permet précisément d'attribuer des moyens à l'association ludothèque Le Manège aux jouets.

Vous savez que nous avons une politique très constante de soutien aux associations, à la fois par des ressources matérielles et par des ressources financières. Chaque fois que nous avons une attribution financière qui dépasse 23 000 euros, nous devons faire une convention. La Covid ayant obéré la

possibilité de travailler tranquillement, il s'agit de nous donner les moyens de construire une nouvelle convention avec l'association en question. C'est donc simplement une procédure de prorogation pour une nouvelle période de la convention en cours.

Je préciserai que nous sommes deux élues, Mme SAUCY et moi-même, à être déléguées par délibération du Conseil municipal dans le CA de l'association. Nous ne pourrions donc pas prendre part au vote. »

M. le Maire : « Très bien. Merci de cette précision, les règles de conflit d'intérêts sont parfois surprenantes, aujourd'hui.

Pas de remarque particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Le Manège aux jouets pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

[GAGNARD Françoise, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie ne prennent pas part au vote.]

➤ CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

10 - Charte d'engagement de la Maison Sport Santé

M. le Maire : « M. CHAMBON a la parole. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire.

La Maison Sport Santé de Fontenay-aux-Roses est un projet reconnu par les ministères de la Santé et des Sports. Ce projet a pour objectifs, d'abord, de sensibiliser la population à l'intérêt de la pratique d'activités physiques régulières pour la santé ; ensuite, d'encourager les personnes peu actives à la pratique d'une activité physique régulière ; enfin, de faciliter le recours à l'activité physique adaptée sur le territoire.

Afin de référencer cette Maison Sport Santé de Fontenay-aux-Roses, les ministères des Sports et de la Santé invitent la Ville de Fontenay-aux-Roses à signer la charte d'engagement.

Cette charte d'engagement figure en document annexe à la délibération. Elle concerne aussi bien des missions pour la mise en œuvre de ce projet que les modalités de fonctionnement de cette Maison Sport Santé. Elle précise également la manière de dynamiser, d'activer le programme Sport Santé. Je rappelle que ce programme a déjà été mis en œuvre au niveau de la collectivité, porté par le CMS et le service des Sports. Il s'agit d'un programme d'activités physiques afin de prévenir les maladies chroniques et d'éviter leur aggravation. C'est un programme accessible aux adultes, sur prescription médicale.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette charte d'engagement. Merci. »

M. le Maire : « J'ai deux demandes de parole, de Mme POGGI et Mme BROBECKER. Mme POGGI. »

Mme POGGI : « J'étais un peu étonnée par la charte. Ça ne mange pas de pain de la signer mais j'ai un peu de mal à comprendre ce que cette charte et sa mise en application vont nous apporter. Je pense que les services de la Commune et les associations sportives fontenaisiennes n'ont pas attendu cette charte assez... comment dire... incomplète, pour mettre des projets en œuvre.

Concrètement, j'ai du mal à voir l'intérêt de cette charte et je pense qu'elle n'est pas utile pour la matérialisation d'une politique locale associant le sport et la santé.
Je vous remercie. »

M. CHAMBON : « Très rapidement, c'est quand même un dispositif qui est soutenu par les ministères des Sports et de la Santé ; c'est donc un dispositif extrêmement intéressant pour la population. Ensuite, cela nous permet d'organiser un certain nombre d'activités de sensibilisation. Nous travaillons déjà notamment au travers d'un réseau de professionnels de santé, de structures sportives et de professionnels du sport et de la santé. C'est quand même un point assez important. De toute façon, je crois qu'aujourd'hui, sont reconnus les bénéfices du sport sur la santé et qu'il faut favoriser tous les dispositifs qui nous permettent de faire cette promotion, notamment à l'attention de populations qui n'ont pas ou peu d'activité physique.

Je rappelle également que la Loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 encourage ce dispositif, notamment afin de prévenir les maladies chroniques ou d'éviter leur aggravation, tout simplement en appliquant ces programmes d'activité physique. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Je vous remercie.

La crise sanitaire a accentué la nécessité de recourir à une activité physique et sportive régulière pour tous. La pratique du sport permet de prévenir les risques liés à la sédentarité et d'assurer le maintien des liens sociaux. Nous partageons donc l'objectif de rapprocher les professionnels de santé et du sport pour faciliter l'orientation et l'accès aux activités physiques et sportives, dans le cadre de cette prévention.

Nous souhaitons évidemment que les personnes souffrant d'affections de longue durée, de maladies cardiovasculaires, diabète, cancer ou pathologies chroniques, obésité, hypertension, ou encore de dépression, ainsi que les personnes en situation de précarité, puissent avoir accès à cette activité sportive. Mais nous avons quelques questions concrètes par rapport à la charte.

Comment envisagez-vous la coordination et la mise en réseau des différents acteurs de la santé et du sport ? J'imagine que cela se fera via le réseau des médecins traitants et de leurs prescriptions, peut-être via l'ARS pour la coordination des parcours.

Nous voulions aussi savoir où se situe la Maison Sport Santé : est-ce au château de Sainte-Barbe, comme cela est indiqué sur le site du ministère, ou est-ce au CCAS avec le programme Sport Santé ? Enfin, comment la Maison Sport Santé informera-t-elle le public et notamment les publics les plus éloignés des pratiques sportives et les publics en situation de précarité ? Comment va-t-elle les orienter ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Si je puis me permettre, je trouve que c'est effectivement un très beau projet. Ce qu'il faut savoir, c'est que tout cela est parti d'une proposition de notre actuel président dans son programme, qui était les ateliers Sport Santé. Cela faisait partie du programme de M. MACRON pendant sa candidature et depuis qu'il est président. Est apparu un certain nombre de maisons Sport Santé qui nécessitaient un agrément, avec la possibilité de bénéficier de financements potentiels pour des actions de sensibilisation pour les maladies chroniques dont vous avez parlé.

Un autre élément est également envisagé mais est un peu plus long à se mettre en place : il s'agit d'avoir des financements de la Caisse primaire d'Assurance maladie pour des activités de sport qui soient "coachées" par des professionnels de santé, de façon à permettre à un certain nombre de gens qui se sont éloignés de la pratique sportive ou l'ont jusqu'alors ignorée, de commencer, un peu à tout âge, sans craindre les éventuelles conséquences physiques d'une reprise du sport.

Vous voyez que pour certains des élus de l'opposition, d'ailleurs, tous les espoirs sont permis : même dans quelques années, ils pourront commencer à faire du sport.

Je pense que c'est un dispositif qui est très vertueux. Il est vrai que pour l'instant, il est plus formel que pratique. Je partage un peu l'analyse de Mme POGGI : on tarde à voir la CPAM rentrer effectivement comme financeur. C'est aussi pour cela que nous avons demandé l'agrément car nous sommes assez concernés par le coût de ce type de mesures. Il est vrai qu'à Fontenay, nous avons déjà commencé un peu avant, notamment avec la marche nordique. Ce sont les animateurs Mairie qui incitent un certain nombre de gens à recommencer une activité physique. Je pense que c'est vrai aussi pour certains problèmes d'éducation à la santé, notamment pour les patients diabétiques. Il y a des choses qui sont quand même très intéressantes.

Pour nous, le principal coordonnateur est le Centre municipal de santé, qui pilote. Vous avez fait la question et la réponse : c'est le coordonnateur des différents professionnels de santé qui interviendront autour de cette activité.

Cela étant, nous espérons qu'il y aura aussi quelques financements et quelques incitations, notamment par le remboursement de frais, pour les patients. Cela ne sera possible que si nous disposons de l'agrément. C'est aussi l'une des raisons qui nous ont poussés à signer cette charte d'engagement. La première année, nous nous étions vu refuser l'agrément ; nous n'étions pas loin. Cette année, nous avons obtenu cet agrément ce qui, théoriquement, dans le projet initial du gouvernement, devrait permettre à la CPAM d'intervenir financièrement pour rembourser certaines prestations de Sport Santé. Ce serait une incitation et cela permettrait justement d'ouvrir ces activités Sport Santé à des gens plus fragiles financièrement puisque ce serait en partie remboursé par la CPAM. C'est un peu l'ADN du projet et c'est aussi pour cela que nous nous sommes lancés dans cette course à l'agrément officiel. C'est une espèce de label permettant l'intervention de la CPAM, mais qui n'est pas encore pratique. Nous espérons que cela viendra ; *a priori*, cela progresse. Voilà les précisions que je voulais vous apporter.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la reconnaissance du projet de Maison Sport Santé de la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorise la signature de l'engagement Maison Sport Santé.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ SOCIAL – MAISON DE QUARTIER DES PARADIS

11 - Adhésion de la Commune de Fontenay-aux-Roses à l'Observatoire national de l'action sociale

M. le Maire : « Françoise GAGNARD a la parole. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire.

Il s'agit d'une délibération dont le propos est de permettre l'adhésion de la Ville à l'ODAS. Je ferai d'abord une petite correction. L'ODAS n'est pas l'Observatoire du développement et de l'action sociale, l'association a changé de nom : c'est l'Observatoire national de l'action sociale mais le sigle reste le même. Je pense que ce sera modifié.

Nous sommes partis du constat que nous vivons des temps très compliqués où réaliser l'accompagnement individuel d'un certain nombre de personnes nous contraint à prendre en compte une dimension d'action sociale qui, jusque-là, a été peu considérée, qui est ce que l'on appelle la précarité relationnelle. C'est un terme qui regroupe un certain nombre de situations. Tout à l'heure, nous parlions des questions de difficultés de logement, de dettes, d'expulsions. On voit bien que l'accès aux droits est parfois extrêmement difficile pour un ensemble de personnes, que ce soient des personnes ou des familles isolées – on peut être isolé dans un cadre familial. Il apparaît que ces entraves naissent d'autres choses que de la difficulté d'avoir accès par exemple à des outils permettant la dématérialisation. Ce sont des entraves beaucoup plus internes et liées à ce que l'on appelle l'isolement des personnes.

L'ODAS est une association qui est extrêmement connue pour tous ses travaux, recherches et actions mettant en place une nouvelle forme d'accompagnement social, qui a tendance à être beaucoup plus décloisonnée, beaucoup plus maillée, et à prendre les gens comme acteurs de leur propre évolution. C'est quand même quelque chose d'extrêmement important pour essayer de lever un certain nombre d'entraves.

Par cette adhésion à l'ODAS, nous souhaitons pouvoir commencer à travailler avec eux pour essayer de traiter l'objet qui est le nôtre, pour dans quelques mois, qui consiste à refaire le projet social du Centre social municipal. Nous souhaitons le faire avec leur appui ; nous souhaitons le faire dans un maillage extrêmement précis avec l'ABS que nous sommes aussi en train de réactualiser par ailleurs.

Il s'agit de faire un travail construit avec ces principes, qui sont des principes de participation des personnes, mais au-delà des mots, la participation des personnes et des citoyens à leur propre évolution est assez compliquée. À travers cet engagement de travailler avec l'ODAS, nous espérons pouvoir commencer un travail social d'une autre nature, un peu plus innovant, beaucoup plus tricoté avec les compétences des personnes, avec les acteurs institutionnels.

Tout à l'heure, ma collègue parlait du travail qui est fait avec les personnes qui sont en précarité de logement. On s'est rendu compte qu'à la suite de ruptures relationnelles notamment, de nombreuses femmes isolées avaient un peu baissé les bras ; je ne sais pas comment il faut le dire, mais n'avaient en tout cas pas été contactées les personnes en charge de les aider pour des raisons relevant un peu du blocage et de difficultés à traiter et à affronter.

Je pense que cette adhésion à l'ODAS nous permettra de disposer d'un ensemble de moyens que l'association mettra à notre disposition et, surtout, de mener un travail d'accompagnement d'une nature différente.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose de délibérer de cette adhésion, qui n'est d'ailleurs pas très élevée. Je n'ai pas mémorisé le coût mais c'est vraiment un champ de travail tout à fait nouveau à investir. »

M. le Maire : « C'est de l'ordre de quelques centaines d'euros. »

Mme GAGNARD : « Oui, c'est cela ; c'est moins de 1 000 euros. »

M. le Maire : « Cette adhésion présente l'intérêt de poser la question de la pertinence de l'action sociale. Finalement, l'action sociale peut être résumée à la quantité d'argent que l'on consacre chaque année, qui est de toute façon significative pour toutes les villes et, en particulier, pour la nôtre. Mais se pose surtout la question de la pertinence de l'action, d'identifier les personnes qui passent au travers des mailles du filet, si j'ose dire, pour différentes raisons. Par exemple, dans notre commune, nous avons une particularité qui est d'avoir un taux beaucoup plus élevé que la moyenne de familles monoparentales. Même si le phénomène des familles monoparentales augmente dans toutes les villes, de manière relativement générale, les derniers recensements montrent que c'est particulièrement vrai à Fontenay-aux-Roses. Cela pourrait être l'une des questions à poser, de savoir quel est le profil des familles monoparentales, qui peuvent d'ailleurs être de toutes conditions sociales, qui posent parfois des problèmes sociaux mais qui ne sont pas forcément en lien direct avec le revenu. Cela touche un peu toutes les catégories sociales classiques. Tous ces éléments permettent d'éclairer la pertinence de l'action que nous menons et de mieux l'orienter pour essayer d'être les plus efficaces possibles.

Mme POGGI, je crois, avait demandé la parole, c'est ça ? »

Mme POGGI : « Non, vous avez répondu à la question. Il est vrai que le coût est aussi une information intéressante lors de l'adhésion à un organisme. »

M. le Maire : « il faut préciser quand même que cet organisme a un coût d'adhésion mais qu'ensuite, il y a éventuellement des facturations de prestations. Le coût ne se limitera donc pas forcément à quelques centaines d'euros. Cela dépendra aussi des commandes que nous passerons et des informations que nous obtiendrons.

Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci. Je me demandais pourquoi ce point n'avait pas été abordé au CCAS au préalable parce que c'était un peu l'ordre des choses.

Ensuite, merci, Mme GAGNARD, pour toutes les précisions que vous avez pu apporter.

J'aurais peut-être une dernière question : est-ce que vous avez déjà discuté avec l'ODAS et quelle forme pourrait prendre cet accompagnement sur les questions que vous avez mentionnées ? »

Mme GAGNARD : « Je voudrais insister sur un certain nombre de choses. Ce sont un peu les principes qui nous guident. Comme vous l'avez remarqué, et nous aborderons certainement un autre point tout à l'heure au moment des questions, nous essayons de mettre en place quelque chose de cohérent, entre le travail de l'ABS, qui réactualise des données, le travail que fait le service logement, qui se rend quand même dans une grande proximité auprès des familles et des personnes, avec ce principe d'adhésion qui sera abordé tout à l'heure à France services, dans l'accès au droit.

Il existe une cohérence qui fait que nous mettons des outils en faisceau, en synergie, pour pouvoir être mobilisés le moment venu au service des personnes. La vraie dynamique est quand même que les personnes concernées elles-mêmes se mettent en mouvement. On le voit bien : la précarité relationnelle, ce sont les familles isolées, les parents chefs de famille isolés ; il y a beaucoup de

femmes, mais pas uniquement. On a vu avec la Covid la manière dont certaines familles, pas toujours précarisées économiquement d'ailleurs, avaient un peu coupé les ponts.

L'ambition de cette adhésion à l'ODAS est de travailler à une façon de gérer l'accompagnement social autrement que dans une dynamique CCAS, c'est-à-dire dans un rapport d'aide sociale. Quand on parle de compter sur les ressources et les dynamiques des familles, c'est dans un rapport un peu plus dynamique, justement. Il faut restaurer les personnes : elles ont des ressources. Moi, ce qui me fascine, c'est de voir comment, dans les quartiers dits difficiles, il y a de la solidarité, de la ressource, pas toujours financière mais humaine, de la ressource solidaire, celle qui met en mouvement, celle qui permet aux gens d'aller frapper au bon endroit pour bénéficier des dispositifs d'aide. On le voit bien dans l'accès au droit ; tous les récents rapports qui sont faits montrent qu'il existe des entraves, qui ne sont pas uniquement des entraves numériques, même si elles sont réelles, qui font que les personnes ne vont pas vers les dispositifs. Cette remise en mouvement, longtemps, a été confiée aux assistantes sociales, du moins pensait-on que c'était traditionnellement leur travail. Aujourd'hui, pour des raisons assez pragmatiques, qui sont qu'il est difficile d'avoir des assistantes sociales et que, peut-être, c'était une forme de travail un peu archaïque, on cherche d'autres outils pour susciter cette remise en envie, pour soi et pour les autres. Il est vrai que cela a à voir avec le vivre ensemble. Je pense qu'il faut un peu casser cette idée, qui peut se retrouver dans des collectivités, cette espèce de système qui laisse à penser que l'on va aller bien parce qu'on reçoit de l'argent. Je crois que la dépendance utile est un temps, quand quelqu'un a faim, quand quelqu'un va mal, quand quelqu'un dort dehors, il faut répondre à des besoins. Mais remettre les personnes en mouvement, faire en sorte que leurs capacités, leurs ressources, leur dignité soient prises en compte, je pense que c'est un engagement citoyen et c'est certainement le rôle des villes de s'engager sur ce chemin, sans considérer qu'il n'y a pas que des professionnels. Certes, il y a des professionnels, du secret professionnel, les droits à la confidentialité et à sa vie privée ; mais il y a un tas d'autres choses qui permettent que les choses bougent et je crois qu'on arrive dans des périodes, avec ce que la Covid nous apprend, où il apparaît que le vivre ensemble et le fait d'être relié aux autres sont essentiels, même si les mesures de barrières sanitaires nous contraignent et obligent à repenser les rapports sociaux et les rapports au sein d'une ville un peu différemment. »

M. le Maire : « Merci. Je vois M. KATHOLA qui lève la main. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire.

Je voulais simplement rajouter quelque chose par rapport à ce que Mme GAGNARD vient de dire. Je pense que c'est une très bonne initiative parce qu'il y a vraiment des besoins et cela concerne toutes les classes sociales, cela concerne tout le monde. C'est un travail qui nécessite une technicité assez pointue, précise. Cet ODAS pourrait y arriver. Mais je me demande surtout, par rapport aux réponses qui seront apportées, si elles seront adaptées. Aura-t-on les moyens de pouvoir accompagner ? Là, il est question de rendre ces personnes actrices de leur vie ; cela nécessite beaucoup. Si un travail est fait en amont, les gens attendront certainement des réponses adaptées ; il faut que l'on soit à la hauteur. C'est simplement pour dire qu'il faut que l'on se prépare par rapport à cela. »

M. le Maire : « Nous partageons les mêmes interrogations, M. KATHOLA. C'est d'ailleurs pour cela que nous essayons de les éclairer par cette démarche.

Je vous propose de passer au vote. »

M. BOUCLIER : « Je voulais ajouter qu'il y a aussi des organismes, tels que Le Secours catholique, qui œuvrent en ce sens depuis de longues années. »

M. le Maire : « Bien sûr, ainsi que d'autres associations caritatives d'ailleurs. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses à l'Observatoire national de l'action sociale, au titre du collège « Collectivités locales », du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif ou consécutif à cette adhésion.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude,

LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ ÉDUCATION

12 - Convention de subventionnement avec l'association Escrime pour tous dans le cadre de l'appel à projets activités de découverte sportive

M. le Maire : « La parole est à M. LAFON. »

M. LAFON : « Encore une fois, nous allons nous retrouver face aux conséquences de la crise Covid. Vous savez qu'en 2018, nous avons conçu un projet éducatif de Territoire, qui avait été apprécié par les instances, notamment la CAF, l'Éducation nationale.

Il se trouve que le renouvellement devait avoir lieu en septembre 2021 mais comme nous avons traversé une période très compliquée, nous avons profité de la possibilité qui était donnée aux communes de proroger d'un an le projet éducatif de territoire actuel. C'est ce que nous avons fait. C'est pour cela que nous vous demandons d'accepter cette délibération, qui est purement technique et consiste en une prorogation d'un an du paiement d'une prestation dans le cadre du projet éducatif de territoire pour l'une des associations impliquées.

J'en profite pour vous dire que nous avons lancé le nouveau projet éducatif de territoire avec une large concertation. Une partie bilan vient de se terminer sur le projet actuel ; nous sommes en train de lancer – ce qui sera d'ailleurs fait officiellement le 27 novembre avec les délégués des parents d'élèves – une concertation pour le nouveau projet éducatif de territoire, qui couvrira la période allant de 2022 à 2025 et dans lequel nous impliquerons les associations fontenaisiennes.

Cela a l'air d'être une histoire drôle, je ne sais pas, je vois beaucoup de gens qui rigolent.

(Interventions concomitantes.)

M. le Maire : « Le deuxième rang est très agité, je vois ça. »

M. LAFON : « Seront aussi impliqués l'ASF et les organismes tels que le CCJL, le théâtre, etc., ainsi que d'autres partenaires avec qui nous allons travailler.

Voilà, c'est ce qui vous est demandé aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire.

Je pense qu'en plus de cela, l'escrime est un beau projet car c'est très formateur pour les jeunes. C'est à mon avis une action assez exemplaire.

J'ai simplement une toute petite remarque : dans l'appel à projets, on parle bien des CV des intervenants, des copies des diplômes, etc., et je trouve dommage qu'on ne le reprenne pas dans la convention. Ils ont répondu à l'appel d'offres, c'est donc qu'ils remplissent les conditions. Moi, je l'aurais rajouté dans la convention, mais c'est vraiment une remarque de pure forme.

Je répète que l'escrime est vraiment un sport très formateur pour les jeunes. »

M. LAFON : « Tu as raison, nous pourrions le mettre dans la convention, c'est vrai. Nous sommes extrêmement vigilants sur l'encadrement par des gens diplômés. De toute façon, c'est dans le cadre du projet éducatif de territoire donc nous ne sommes pas les seuls acteurs à valider les choses.

Mais c'est bien, parce que l'escrime, ça a marché. Malheureusement, d'autres sports et d'autres activités n'ont pas marché, car ce n'est pas si facile que ça. Nous avons notamment lancé une activité bridge et au bout d'un an, elle a été arrêtée, faute de combattants, même si quatre ou cinq enfants qui l'avaient suivie sont maintenant adhérents au club de bridge de Fontenay. Ce n'est donc pas un échec total.

Il faut aussi qu'on ait du public qui réponde car je vous rappelle que ces activités se font sur la base du volontariat. »

M. le Maire : « Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- Approuve la convention de subventionnement avec l'association Escrime pour tous et accorde à l'association une subvention d'un montant total de 3 140 euros (1 380 euros au titre de l'année 2021 et 1 760 euros pour l'année 2022) ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération et à signer tous les actes y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

► COMMANDE PUBLIQUE

13 - Avenant n° 1 de transfert de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle aux comestibles

M. le Maire : « C'est M. LE ROUZES qui entre en scène avec un avenant pour l'exploitation de la Halle aux comestibles. C'est une délibération, je crois, très structurelle. »

M. LE ROUZES : « Elle est purement formelle, M. le Maire, sans aucune conséquence pratique sur le fonctionnement du marché de Fontenay ou son organisation. Il se trouve que la société qui en est charge de la délégation de service public change de nom. La société GÉRAUD ET ASSOCIÉS se trouve absorbée par LES FILS DE MADAME GÉRAUD. Nous devons donc approuver le transfert de la convention de délégation de service public à cette nouvelle entité.

Je vous précise qu'il n'y a pas de modification sur le fond de la convention et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : « Maintenant, c'est GÉRAUD et fils ! M. MERGY voulait intervenir sur cette délibération historique. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je suis allé sur le site d'Infogreffe ; dans les informations accessibles gratuitement, il est effectivement indiqué que le capital social de la SAS LES FILS DE MADAME GÉRAUD est de 945 000 euros, alors que celui de la société GÉRAUD ET ASSOCIÉS était de 250 000 euros. On peut dire que la nouvelle société aura les reins plus solides. Pour autant, il est effectivement illusoire de laisser penser que la société investira plus dans la Halle aux comestibles ; si jamais elle respectait les termes de la convention de service public, ce sera bien.

Néanmoins, sur un point sur lequel nous étions souvent intervenus, c'est-à-dire l'état des toilettes, que j'ai testés lors d'un repas amical le 11 novembre dernier, je reconnais qu'ils sont en meilleur état que par le passé.

La convention se termine en octobre 2023. Nous avons évoqué, déjà, à quelques reprises, la question d'un passage en régie, qui se pose d'une part au regard de la qualité ou de la non-qualité de la prestation de GÉRAUD et d'autre part parce que, pour les marchés qui sont gérés en régie, même si cela nécessite une expertise dans les services, on a souvent une qualité de service meilleure et des coûts moins élevés pour les commerçants et, *in fine*, pour les consommateurs. Je crois que vous n'êtes pas opposés au fait d'étudier le passage en régie. Je pense qu'il faut un rétroplanning pour préparer, le cas échéant, l'échéance d'octobre 2023. Est-ce que vous envisagez de créer un groupe de travail, un comité de pilotage, ou je ne sais quoi, début 2022, histoire d'examiner l'intérêt ou le non-intérêt de passer en régie ? Il n'y a pas de raison d'avoir une approche idéologique sur le sujet, c'est simplement l'intérêt pour les Fontenaisiens. Est-ce que vous êtes prêts à nous associer à la démarche ? Nous trouvons que c'est un sujet qui intéresse tous les Fontenaisiens et nous sommes prêts à apporter notre contribution en toute transparence.

Voilà ; je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Au-delà du contrôle de l'état sanitaire des toilettes du marché – je vous remercie quand même de ce rapport en Conseil municipal – il est vrai que vous rejoignez là des questions que nous nous posons actuellement, c'est incontestable.

Cela étant, je pense que ce serait intéressant ; je n'ai pas de certitude mais il me semble que le marché n'a pas toujours été en délégation de service public et que, probablement, c'est vous qui êtes passés en DSP, d'ailleurs. Il serait donc intéressant de confronter les expériences. Si vous êtes passés en DSP, c'est probablement qu'il y avait des raisons. Il s'agirait donc de comparer les raisons qui ont éventuellement poussé à passer à une délégation de service public. (*Échanges hors micro.*) Je ne sais pas. C'était même avant ? Dommage.

C'est intéressant, parce que certaines villes font la démarche dans un sens et d'autres la font en sens inverse. Je crois qu'il y a des avantages et des inconvénients dans les deux systèmes. Le système en régie est souvent moins coûteux, à condition aussi de disposer des professionnels qui ont les carnets d'adresses adéquats car souvent, quand même, l'animation d'un marché dépend aussi du réseau et du carnet d'adresses du professionnel qui fait le placement et qui contacte les différents producteurs.

Je vous rassure, Estéban LE ROUZES est totalement investi dans ce dossier et effectivement, il n'y a pas de raison : pour ma part, je ne suis pas du tout hostile à ce que des membres de l'opposition participent, en sachant qu'à court terme, il y a déjà eu un certain nombre de modifications. Il est probable que dans les mois à venir, apparaisse le marché de l'après-midi que nous avons envisagé. Pas mal d'animations sont déjà faites aujourd'hui pour essayer de placer notre marché sous l'aspect du marché plaisir, dirais-je. Il est vrai qu'aujourd'hui, faire son marché est souvent un moment agréable et c'est plutôt ce qui pousse les gens à se déplacer vers le marché. Ce ne sont pas forcément des critères économiques ou de praticité qui les amènent sur le marché : c'est plutôt le fait de passer un bon moment, c'est un moment un peu rituel. Cela nécessite de l'animation, qu'on arrive à se différencier un peu des autres marchés du coin.

Tout cela est une réflexion qui est menée actuellement par notre jeune Adjoint et nous pouvons tout à fait partager cette réflexion.

Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve le transfert de la délégation de service public relative à l'exploitation de la Halle aux comestibles de la SAS GÉRAUD & ASSOCIÉS vers la SAS LES FILS DE MADAME GÉRAUD et autorise M. le Maire à signer l'avenant de transfert.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ JURIDIQUE

14 - Approbation d'un protocole transactionnel entre la Commune et la société GOSSE ENTREPRISE ET INGÉNIERIE (GEI) concernant le marché public de travaux portant sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public

M. le Maire : « La parole est à Mme REIGADA. »

Mme REIGADA : « Merci, M. le Maire.

Fin 2016, nous lançons un marché de travaux pour la mise en accessibilité de plusieurs établissements de la commune, parmi lesquels des écoles d'ailleurs. Au terme de la procédure, la société GEI a été désignée titulaire de deux lots. Malheureusement, l'exécution de ce marché a connu des difficultés importantes. La Commune a donc décidé, fin 2017, de prononcer la résiliation du contrat.

À la suite de cette résiliation, la société GEI a saisi le CCRA pour litige. Afin d'éviter de longues procédures coûteuses pour la Ville, la Ville et la société se sont entendues pour établir un protocole

transactionnel, ce qui est généralement l'usage dans ce genre de contentieux juridiques. Il est d'un montant de 20 000 euros.

Je vous propose d'approuver ce soir ce protocole et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Si, Mme LE FUR, je vous en prie. »

Mme LE FUR : « Je voudrais poser plusieurs questions parce qu'on ne comprend pas vraiment bien ce qui a été fait ou pas dans la délibération. On comprend qu'ils ont fait une très petite partie des lots qu'ils avaient obtenus mais on ne comprend pas, en pratique, ce à quoi cela correspond. Si on pouvait avoir un éclairage sur ce qui s'est passé en pratique, dans les faits, ce serait pas mal. »

M. le Maire : « En pratique, l'envoi d'un courrier a été fait avec quarante-huit heures de retard. »

Mme LE FUR : « Non, je parle des travaux. »

M. le Maire : « Ce n'est pas tellement le problème : les travaux n'ont pas été réalisés, la Commune a décidé de résilier et dans ces cas-là, il y a un certain nombre de clauses qui impliquent des dates à respecter. Il y a eu une erreur de la Commune, ce qui fait que la résiliation a été refusée par la société, qui a porté l'affaire en justice. Le litige portait sur un montant de 60 000 euros. Le gain de ce contentieux n'étant absolument pas certain devant un tribunal, compte tenu du fait qu'il y a eu une irrégularité des services de la Ville, nous avons transigé à 20 000 euros avec la société. Voilà.

Est-ce que les choses sont plus claires ?

Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Mme REIGADA : « Il y a des abstentions. »

M. le Maire : « Nous avons comme abstentions : M. MESSIER, Mme BROBECKER, Mme LE FUR, M. KATHOLA, Mme GOUJA, M. MERGY et M. SOMMIER. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve le protocole transactionnel entre la Commune et la société GOSSE ENTREPRISE ET INGÉNIERIE (GIE) concernant le marché public de travaux portant sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public et autorise M. le Maire ou son représentant à le signer.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, POGGI Léa-Iris votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline s'abstiennent.]

➤ RESSOURCES HUMAINES

15 - Revalorisation du taux des vacataires

M. le Maire : « M. CHAMBON a la parole. »

M. CHAMBON : « C'est une délibération assez simple. La Ville a recours à des vacataires pour différentes activités. Les vacataires sont rémunérés en fonction de taux différenciés selon les fonctions occupées. À la suite de l'augmentation du SMIC du 1^{er} octobre dernier, il convient de revaloriser certains taux des vacataires qui se trouvent inférieurs au nouveau taux du SMIC. Cette délibération comprend deux propositions.

La première est de revaloriser les différents taux des vacataires à 10,48 euros bruts pour la pause méridienne instituteurs, la surveillance des points école et la manutention sur l'événementiel.

La seconde proposition est de revaloriser à l'avenir automatiquement ces taux, en fonction de l'évolution du SMIC.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Pas d'intervention ? Très bien. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- Fixe le mode de rémunération des vacataires sur la base des taux horaires bruts suivants :
 - o Pause méridienne instituteur : 10,48 euros ;
 - o Surveillance des points écoles : 10,48 euros ;
 - o Manutention sur l'événementiel : 10,48 euros.
- Précise que les taux de ces vacations pourront être automatiquement revalorisés dès lors que le relèvement du SMIC aura pour effet de rendre ces taux horaires inférieurs au minimum légal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

16 - Actualisation du tableau des effectifs

M. le Maire : « Pour ce dernier point à l'ordre du jour, M. CHAMBON poursuit. »

M. CHAMBON : « C'est la délibération habituelle, que nous avons à chaque Conseil municipal. Cette fois-ci, c'est extrêmement simple : il ne s'agit que d'un seul poste. C'est la création de ce poste qui fait suite à la mobilité interne d'un agent ayant pris les fonctions de responsable du service périscolaire. Il s'agit de pourvoir ce poste laissé vacant. Est modifié le grade de l'agent qui va occuper ce poste vacant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Simplement une toute petite remarque : j'ai bien noté qu'il y avait une modification de la motivation. Ce que j'avais demandé en commission, c'est que nous puissions disposer d'un organigramme des services. Cela a quand même bougé, pour certains services. Nous aimerions donc avoir un organigramme des services. »

M. le Maire : « Oui, bien sûr. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- Crée l'emploi suivant :
 - Un poste d'animateur principal de 2^e classe à temps complet ;
- Autorise que dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence aux articles 3-1 et 3-2 de la Loi, pour les emplois de catégorie A, B, C ou faisant référence à l'article 3-3 de la Loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38.

Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

M. le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons passer à l'examen des motions et questions. »

➤ MOTIONS

M. le Maire : « Je vous proposerais volontiers un regroupement par thème, de façon à ne pas refaire trois fois le même débat, en commençant par les trois motions ou questions qui concernent le problème de l'antenne relais. Je crois qu'il n'y a pas d'autre doublon. Cela permettra de traiter ces trois points dans le même temps. Nous avons une motion de M. MERGY, une question de Mme POGGI et il y avait une question de M. RATEAU – je ne sais pas s'il est parmi nous – qui est un citoyen qui a demandé la possibilité de poser une question en Conseil municipal comme cela est autorisé par le règlement intérieur. Je ne le vois pas ; éventuellement, je lirai la question qu'il nous a envoyée s'il n'est pas là. Cela permettra d'y répondre en même temps que les deux autres. Je proposerai à M. MERGY de lire sa motion, puis à Mme POGGI de poser sa question. »

17 - Motion sur les antennes relais déposée par Gilles MERGY, Conseiller municipal

M. le Maire : « La parole est à M. MERGY. »

M. MERGY : « Pardon, M. le Maire. J'avais imprimé la motion et je ne la retrouve pas. Si Mme POGGI peut poser sa question, je vais trouver la version électronique en attendant. Pardon. »

M. le Maire : « Cela dit, si vous voulez, j'ai un exemplaire de votre question, M. MERGY. Peut-on passer éventuellement la question de M. MERGY à M. MERGY ? (*Rires.*) Nous l'avons à peine modifiée, en plus. »

(Échanges hors micro.)

M. MERGY : « Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Vous voyez, je pense que ça illustre bien l'utilité des tablettes, quand même. »

M. MERGY : « Je me félicitais du fait que le débat s'était déroulé dans de bonnes conditions aujourd'hui et le prêt de cet *iPad* le confirme. Je pense qu'on peut effectivement avoir des avis différents sur un certain nombre de sujets liés à la ville tout en débattant de manière courtoise. »

M. le Maire : « Attendez, ce n'est pas fini, M. MERGY. »

Mme REIGADA : « Ce sera 15 euros ! »

M. MERGY : « Effectivement !
Motion sur les antennes relais déposée par Gilles MERGY :

Depuis la Loi ELAN du 23 novembre 2018, les décisions d'urbanisme autorisant ou ne s'opposant pas à l'implantation d'antennes relais demandée par les opérateurs téléphoniques ne peuvent pas être retirées. Par conséquent, il devient encore plus crucial de prévoir en amont de toute délivrance d'une autorisation explicite ou tacite une véritable concertation avec les riverains et les habitants de notre commune.

Cette concertation doit à la fois porter sur les besoins d'amélioration de la couverture 4G voire 5G dans notre commune, les lieux d'implantation possibles pour ces antennes, la nature des installations susceptibles d'être acceptées. Elle doit être organisée sous la responsabilité de la Municipalité en présence de représentants de l'opérateur, du régulateur (l'ARCEP) et d'experts indépendants.

Considérant que cette phase de concertation obligatoire permettra de faire progresser la démocratie locale dans notre commune, le Conseil municipal adopte la motion suivante :

Dès réception d'une demande d'implantation d'une antenne téléphonique dans notre commune (sur le domaine privé ou sur le domaine public municipal ou départemental), le Maire organise, avant de délivrer une éventuelle autorisation, une réunion publique de concertation à laquelle sont conviés les riverains et les habitants de la commune, les élus municipaux, les représentants de l'opérateur téléphonique et du régulateur (ARCEP). Un expert indépendant est également convié.

À l'occasion de cette réunion, le Maire soumet aux participants une proposition d'avis favorable (le cas échéant avec réserves ou conditions suspensives) ou défavorable.

Si l'assemblée adopte un avis défavorable, le Maire s'engage à refuser la demande d'implantation.

Voilà. Merci. »

M. le Maire : « Je vous propose de donner la parole à Mme POGGI, puis je lirai la question de M. RATEAU et nous ferons une réponse globale. Mme POGGI a la parole. »

Question de Léa-Iris POGGI – Demande de précisions sur l'hypothèse d'une nouvelle implantation du projet de pylône ORANGE, aujourd'hui prévu sur l'emprise des terrains de tennis municipaux

Mme POGGI : « Merci.

Sans surprise, c'est la suite de la réunion du 19 octobre, qui s'est déroulée dans le quartier Ormeaux-Renards. Je reviendrai sur cette autorisation tacite. Nous avons tous fait des progrès en urbanisme, ces derniers temps, sur les antennes relais, les décisions de retrait, etc. Mais cette autorisation tacite a eu lieu sans instruction du dossier et, finalement, ORANGE peut implanter un pylône de 29 mètres de haut et de 1,40 mètre de diamètre sur l'emprise des terrains de tennis municipaux.

Moi, ce qui me perturbe un peu dans tout ça, c'est que quand un Fontenaisien veut faire une modification mineure sur son portail ou sa façade ou sur un élément extérieur, le service instructeur lui fait part d'un certain nombre de recommandations qu'il doit suivre afin que l'environnement soit respecté.

Ici, malheureusement, même si je ne pense pas que cela ait été fait exprès, ORANGE bénéficie d'un régime dérogatoire, alors même que l'ouvrage qui sera créé aura une importance manifeste pour ce secteur.

Je voudrais tout de suite rétablir quelque chose ici : j'ai bien noté qu'un certain nombre de Fontenaisiens ne capte pas bien le téléphone. Il n'est en aucun cas question d'interdire à qui que ce soit d'avoir une couverture téléphonique suffisante.

En revanche, ce que j'aimerais, c'est que l'on préserve le cadre de vie. C'est un quartier qui est quand même assez préservé, où les gens aiment à vivre, à se promener ; on aime tous remonter le sentier des Richardes, se balader au Panorama ou flâner ; il y a des sportifs, etc.

Maintenant, on ne peut plus retirer l'autorisation, mais j'aurais souhaité savoir si vous vous étiez rapproché d'ORANGE pour modifier l'emplacement de cette antenne. Elle pourrait être plus proche du CEA et être ainsi moins visible. Il pourrait peut-être aussi s'agir d'un ouvrage plus neutre pour l'environnement. Il est quand même question d'un pylône deux fois plus haut que les arbres, ce qui aura forcément une conséquence sur l'esthétique du site.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Pour compléter, je vais vous lire la question de M. RATEAU puisqu'il n'est pas présent parmi nous.

"M. le Maire, en dehors de tout objectif politique et vous sachant à l'écoute des préoccupations de vos administrés, outre votre proposition d'organiser une réunion sur ce sujet, avez-vous pu initier des actions visant à trouver une solution alternative au site des terrains de tennis ? Si tel est le cas"... »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Non, c'est moi qui lis. Nous aurions dû interrompre la séance si M. RATEAU était venu en personne poser sa question mais là, c'est le Maire qui lit donc il n'y a pas besoin d'interrompre la séance.

"Avez-vous pu initier des actions visant à trouver une solution alternative au site des terrains de tennis ? Si tel est le cas, quelles sont les pistes que vous étudiez ?"

Je propose à Dominique LAFON de prendre la parole. »

M. LAFON : « Merci. J'ai bien noté dans les différentes questions et motions un certain nombre de points. Nous n'allons pas entrer dans tous les détails dont il est discuté, notamment concernant l'ARCEP, car l'ARCEP joue un certain rôle mais je ne vois pas trop le rôle qu'ils viennent jouer dans cette affaire, mais c'est un autre sujet.

Premièrement, il est clair que nous connaissons tous les usages de la téléphonie mobile, qui sont extrêmement nombreux et se sont développés. D'ailleurs, les chiffres le montrent, de même que le fait que l'on ne capte plus très bien. Nous avons beaucoup d'usages de sécurité, de santé, de téléconsultation, de suivi médical, des équipements de monitoring par exemple ; nous avons eu beaucoup d'usages de télétravail, qui restent très présents.

Pour votre information, nous avons déployé un système de sécurité anti-intrusion, anti-incendie, anti-attentat dans nos écoles. Il se trouve qu'il est extrêmement performant mais qu'il est quand même fondé sur le fait qu'il faut que l'on capte, puisqu'il repose sur du non-filaire, de la 4G voire de la 5G.

Nous avons aujourd'hui aussi une énorme augmentation du trafic mobile. Le trafic internet mobile représente plus de 50 % du trafic internet. Je ne juge pas si c'est bien ou pas, ce n'est pas mon point de vue. J'essaie de donner un certain nombre d'éléments.

Ensuite, 70 % des foyers ont du fixe mais 30 % n'ont que du mobile. C'est aussi une donnée.

Il y a plus de cent millions de cartes SIM en France, de nombreux équipements embarqués ayant des cartes SIM.

Vous connaissez les usages : par exemple, dans une famille, si vous avez un enfant scolarisé soit au collège soit au lycée, c'est compliqué si l'enfant n'a pas sa connexion. Dans certains foyers, il n'a que ça, notamment dans les foyers les plus défavorisés, grâce à une connexion via un téléphone, pour accéder au système *Pronote* où se trouvent ses devoirs, etc.

Ces usages augmentent régulièrement.

Je vous rappelle que M. Gordon MOORE, en 1965, a émis une loi expliquant que la puissance des ordinateurs doublait environ tous les dix-huit mois à coût constant. On voit que le volume de trafic s'inscrit dans les mêmes tendances.

Nous avons donc beaucoup d'usages et nous avons vraiment des problèmes.

Je ne pense pas, je ne sais pas si ORANGE a eu un traitement particulier ; il se trouve que les opérateurs ont leur liberté d'action dans un milieu concurrentiel. Ils sont en concurrence. Dans la ville, nous avons les opérateurs que vous connaissez très bien, disons les quatre que vous connaissez : FREE, SFR, BOUYGUES et ORANGE. Il se trouve également qu'il y a des problèmes de couverture pour plusieurs opérateurs et, notamment, pour ORANGE.

ORANGE a actuellement deux antennes à Fontenay. L'une est dans le quartier des Paradis, dans le bas de Fontenay ; l'autre est sur l'immeuble "Expansion 10 000" du Territoire. Ces deux antennes sont distantes de près de deux kilomètres.

On parle de zones blanches mais c'est une notion double. À Fontenay, il est clair qu'il existe de vraies zones blanches. D'ailleurs, je vous recommande de faire une simple expérience : prenez la rue Boucicaud en communication téléphonique – à pied, pas en voiture – et marchez. Vous verrez que, toujours au même endroit, sur un espace de cinquante mètres, il n'y a plus de réseau. C'est peut-être pour cela que le Maire a changé d'opérateur.

Il y a double zone blanche car il faut distinguer deux choses : il y a le problème de la couverture en extérieur et celui de la couverture à l'intérieur. ORANGE viendra pour une réunion publique et expliquera cela bien mieux que moi mais il est intéressant de donner quelques informations. En gros, pour une couverture raisonnable, l'antenne peut couvrir un cercle dont le rayon est de 300 à 400 mètres. Il existe donc une zone blanche, située sur ce coteau. C'est d'ailleurs pour cela qu'ORANGE et nous-mêmes avons été interpellés par énormément de gens qui disent qu'ils ne captent pas.

ORANGE, depuis des années, cherche d'autres sites. Nous leur en avons proposé d'ailleurs : un peu comme tout le monde, nous leur avons suggéré de mettre une deuxième antenne là-haut, mais cela ne sert à rien. Nous leur avons demandé où il pourrait en être mis. Il y avait eu un projet il y a quelques années, je ne sais pas si vous vous en souvenez, de mettre une grande antenne dans le Val Content.

Mais quand même, sur les antennes relais, il y a un petit truc amusant : je vais essayer de faire en sorte que personne ne le prenne mal mais les antennes, en général, sont mises chez les pauvres. On prend un bâtiment social, on met l'antenne sur le bâtiment, et l'opérateur social encaisse des redevances.

Au Val Content, il y a eu une discussion. Cela n'a pas été possible.

ORANGE a trouvé ce site. D'ailleurs, je ne veux pas polémiquer mais ce site a été retenu, validé, entre autres par quelqu'un qui était dans l'équipe municipale précédente. D'accord, maintenant, il est contre, mais ce n'est pas grave, il faut que l'on trouve une solution.

Les gens d'ORANGE viendront l'expliquer : ils ne trouvent pas d'autre solution.

Pour ma part, je n'étais pas à la réunion, mais un certain nombre de gens affirme que cette antenne est faite pour desservir d'autres communes ; pas du tout : cette antenne est uniquement faite pour couvrir la zone blanche de Fontenay. D'autres disent que cette antenne pourrait être mise sur le CEA ; pour un certain nombre de raisons, ce n'est pas possible. Ensuite, on dit que cette antenne pourrait être mise sur le LCIE mais un tel positionnement ne permettrait pas de résorber la zone blanche. Ce sont des professionnels, ils ont analysé ces éléments.

Il faut donc trouver une solution.

Ce que je vous donne, c'est la réponse que nous a faite ORANGE, concernant l'emplacement.

Ensuite, il y a des aspects esthétiques, évidemment.

Faut-il que l'antenne fasse trente mètres ? Les gens d'ORANGE, par leurs calculs, montrent que c'est le cas. Cela correspond à la hauteur d'un immeuble de dix étages et c'est en général sur ce type d'immeubles que sont installées les antennes.

Cette antenne doit-elle faire la puissance proposée ? ORANGE a une gamme d'antennes avec des puissances et c'est ainsi ; il n'y a pas de micro-antennes. À la suite de la réunion, nous les avons un peu titillés sur le sujet.

Accessoirement, sur cet emplacement, nous ne sommes pas chez nous. C'est un emplacement du Département.

Il faudra donc trouver une solution. ORANGE dit que c'est la seule solution possible.

Sur les aspects esthétiques, ils viendront expliquer, ils ont éventuellement plusieurs solutions à proposer.

C'est plutôt une partie information, pour avoir un niveau de connaissance à peu près équivalent.

Certains ont proposé de mettre un mât en bois, prétendant que ce serait mieux mais ORANGE ne met pas de mât en bois de trente mètres pour installer une antenne. Tout cela est très réglementé.

Je vous livre ces informations, nous sommes tous au même niveau de connaissance.

Je laisserai le Maire répondre à la suite parce qu'un certain nombre d'initiatives est prévu pour aborder sereinement ce sujet. »

M. le Maire : « Déjà, le problème n'est pas nouveau. Il est même antérieur à notre arrivée. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, l'usage était déjà souvent de n'attribuer ni acceptation ni refus et, finalement, d'accorder à titre tacite puisque la loi, très clairement, ne nous donne aucun moyen de refuser l'implantation d'une antenne. C'est clair. À chaque fois que nous avons refusé une implantation, nous avons été traînés en contentieux et condamnés par le tribunal. À chaque fois, cela nous coûte entre 3 000 et 5 000 euros ; ce n'est pas forcément la peine de continuer *ad vitam æternam* à devoir en plus payer 5 000 euros par antenne. C'est un premier point.

Cela étant, comme l'a très bien dit Dominique, il est vrai que l'antenne pose deux ordres de problèmes.

D'une part, se pose le problème de la couverture, que Dominique a rappelé : au vu de l'ensemble des applications actuelles de la 4G, il est quand même peu admissible que, dans certaines zones de Fontenay, des gens ne puissent pas ne serait-ce que recevoir un appel téléphonique pour avoir une livraison à domicile ou avoir une alarme fondée sur la télésurveillance, laquelle nécessite de la 4G. Il s'agit quand même d'un véritable handicap pour un certain nombre de Fontenaisiens et, cela, je ne peux que l'entendre, en tant que Maire, car ces gens nous interpellent et nous présentent la problématique.

Nous sommes bien d'accord qu'il s'agit d'une antenne qui est placée, comme cela a été expliqué, à une hauteur qui est celle qui est nécessaire pour qu'elle soit efficace, c'est-à-dire la hauteur d'un grand immeuble. Il se trouve que dans cette zone, à l'endroit qui est le plus utile pour couvrir la zone blanche, il n'y a pas de grands immeubles, ce dont nous pouvons nous féliciter par ailleurs puisque cela fait la qualité du site. C'est une antenne normale, qui est la même que celles qui ont été disposées sur d'autres grands immeubles de Fontenay à d'autres endroits de la ville, mais elle a pour particularité d'être placée sur un mât qui, effectivement, est très grand. Mais c'est la même antenne

que les autres ; ce n'est pas une antenne géante. Les mots ont un sens et une importance. Une certaine pétition circule, pour dire "non à l'antenne géante". L'antenne n'est pas géante : c'est le mât qui supporte l'antenne qui est nécessairement d'une hauteur significative. Cela implique une base d'une épaisseur suffisante pour la porter et éviter toute chute. C'est important car il y a deux aspects différents, dont le problème de la couverture 4G.

Je vous rappelle que sur les emplacements, avait été mise au point par l'équipe précédente – cela ne date pas d'hier non plus – une charte qui avait été proposée aux différents opérateurs, avec un certain nombre de règles. Il s'agissait notamment de ne pas mettre d'antenne à moins de cent mètres d'une école, entre autres principes de précaution. Nous avons conservé cette charte, que nous n'avons pas modifiée. Nous avons essayé de faire en sorte qu'elle soit respectée dans les implantations parfois un peu brutales et forcées de certains opérateurs. Nous avons réussi à annuler quelques implantations d'antennes qui étaient vraiment très proches d'écoles ou de crèches, souvent d'ailleurs plus en intervenant auprès du bailleur qu'en refusant de délivrer l'autorisation de travaux car, de toute façon, encore une fois, ce refus ne relève pas de notre compétence et est en général cassé devant le tribunal. Cela nous a permis de rester à peu près dans les clous de cette charte qui avait été proposée aux différents opérateurs et de mener une démarche consistant à proposer quelques endroits dans la ville, respectant la charte, et susceptibles d'être utilisés, parmi lesquels figurent les terrains de tennis.

D'autre part, se pose le problème de l'esthétique d'un mât mais, encore une fois, sur cette question, il faut quand même rappeler que, par exemple, les pylônes qui supportent l'éclairage du terrain de football font certes dix mètres de moins mais sont déjà de taille significative dans cet équipement sportif. Dans un stade de football, il y a des pylônes qui atteignent 25 mètres. Ce sont des choses qui existent sur des équipements sportifs, de façon normale. C'est la raison pour laquelle cela ne nous a pas paru non plus totalement choquant. Cela étant, je comprends qu'éventuellement, certaines personnes seront amenées à voir le pylône. Nous allons écouter avec attention ce que va nous proposer ORANGE, que nous avons contacté. Ils ont d'ailleurs une filiale appelée TOTEM qui peut proposer des solutions permettant de rendre le pylône plus esthétique. Nous allons bien sûr revoir avec eux s'il est possible de le déplacer de quelques mètres ou de faire en sorte qu'il soit un peu moins visible mais l'arrivée à ce type d'investissement est généralement précédée d'un certain nombre d'études techniques montrant que, parfois, les possibilités d'implantation ne sont quand même pas infinies.

De toute façon, nous allons organiser, comme nous nous y étions engagés, une réunion publique sur la question des antennes, où nous viendrons faire le point sur les zones blanches de Fontenay et où il sera demandé à un certain nombre d'intervenants d'éclairer le débat, de manière à avoir un débat serein. Je vous rappelle que j'avais, antérieurement à cette affaire, demandé à deux membres des comités d'habitants d'animer un débat sur la question des antennes relais. Il nous semblait que, quinze ans après l'apparition de la 4G, il était raisonnable d'avoir de nouveau ce débat notamment sur la couverture 4G et sur l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis de l'implantation des antennes relais. Tout cela est en cours.

Nous avons bien sûr temporisé ; les travaux ne commenceront pas demain matin, c'est clair. Nous voyons avec ORANGE, de façon à partager l'information et à en parler. Voilà ce que j'ai à vous dire.

La motion que vous nous proposez n'a pas beaucoup de sens puisque, de toute façon, nous allons avoir ce débat ; c'est déjà lancé. Une lettre de mission avait d'ailleurs été envoyée à M. BREYSSE et à M. DELAHAYE pour qu'ils animent ce groupe de travail avec les comités d'habitants et avec tous les Fontenaisiens qui souhaitent s'y associer. Nous allons l'organiser, un peu dans l'urgence, avec les différentes personnes-ressources qui sont nécessaires pour éclairer le débat. Nous verrons ce qui en sortira.

Encore une fois, il y a aujourd'hui tellement d'applications de la 4G, y compris d'ordre médical, qu'il faudra trouver une solution pour qu'il n'y ait pas de zone complètement blanche dans notre ville. Nous ne parlons pas d'une antenne géante mais d'une antenne sur un mât, nécessairement d'une certaine hauteur pour assurer sa fonction. En dehors de cela, s'il y a d'autres bâtiments dans la ville qui peuvent supporter des antennes relais, en général nous n'avons pas les moyens de nous opposer à ces implantations.

Voilà les données du débat. Nous allons débattre, rassurez-vous, et partager tous les éléments d'information nécessaires.

J'ai bien noté les deux types de préoccupations. Certaines personnes s'insurgent un peu contre la 4G mais diffusent leur pétition par internet, donc par la 4G, ce qui est un peu paradoxal quand même.

Par ailleurs, des gens sont inquiets par rapport à l'aspect esthétique et patrimonial, dirais-je. Mais je tiens aussi à dire que quand on a un bien immobilier dans une zone complètement blanche, cela a

également un impact patrimonial. C'est un endroit où l'on ne peut pas faire de télétravail, avoir accès à un certain nombre de services. C'est aussi pénalisant pour les propriétaires de ces zones.

Nous reparlerons de tous ces éléments, je pense. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette motion : le processus est engagé ; je vous invite d'ailleurs à y participer très nombreux. Nous partagerons bien sûr toute cette information et nous verrons ce qui en sortira.

La position du Maire est inconfortable, vous l'avez bien compris. J'entends aussi les gens qui me disent que c'est inadmissible et qu'ils ne peuvent pas recevoir une livraison. C'est d'ailleurs ce qu'a dit la dame pendant la réunion publique. Rue Boris Vildé, à certains endroits, il n'est même pas possible de recevoir une livraison parce qu'il n'y a même pas de couverture téléphonique. C'est quand même un point qui fait désormais partie de la qualité de vie au quotidien et nous sommes bien obligés d'en tenir compte. Cela étant, nous essayerons de préserver bien sûr tous les intérêts, tous les avis, pour que les choses se passent au mieux.

Nous avons une motion n° 2 pour un plan arbres... à moins que vous ne vouliez que nous votions formellement ? Vous voulez que nous votions le rejet de la motion formellement ? Comme vous voulez. Qui est pour ? Qui s'abstient ? La motion est donc rejetée et je vous donne rendez-vous très bientôt. »

"Motion sur les antennes relais déposée par Gilles Mergy, Conseiller municipal

Depuis la loi Elan du 23 novembre 2018, les décisions d'urbanisme autorisant ou ne s'opposant pas à l'implantation d'antennes relais demandées par les opérateurs téléphoniques ne peuvent pas être retirées.

Par conséquent, il devient encore plus crucial de prévoir en amont de toute délivrance d'une autorisation explicite ou tacite une véritable concertation avec les riverains et les habitants de notre commune.

Cette concertation doit à la fois porter sur les besoins d'amélioration de la couverture 4G voire 5G dans notre commune, les lieux d'implantations possibles pour ces antennes, la nature des installations susceptibles d'être acceptées... Elle doit être organisée sous la responsabilité de la municipalité en présence de représentants de l'opérateur, du régulateur (ARCEP) et d'experts indépendants.

Considérant que cette phase de concertation obligatoire permettra de faire progresser la démocratie locale dans notre commune, le Conseil municipal adopte la motion suivante :

Dès réception d'une demande d'implantation d'une antenne téléphonique dans notre commune (sur le domaine privé ou sur le domaine public municipal ou départemental), le Maire organise, avant de délivrer une éventuelle autorisation, une réunion publique de concertation à laquelle sont conviés les riverains et les habitants de la commune, les élus municipaux, les représentants de l'opérateur téléphonique et du régulateur (ARCEP). Un expert indépendant est également convié.

À l'occasion cette réunion, le Maire soumet aux participants une proposition d'avis favorable (le cas échéant avec réserves ou conditions suspensives) ou défavorable.

Si l'assemblée adopte un avis défavorable, le Maire s'engage à refuser la demande d'implantation."

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

18 - Motion pour un plan « arbres » à Fontenay-aux-Roses déposée par Maxime MESSIER, Conseiller municipal

M. le Maire : « La parole est à M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci.

Ces dernières années, à Fontenay-aux-Roses, de multiples abattages d'arbres ont eu lieu lors de travaux d'aménagement ou de projets immobiliers sur la voie publique. Je cite quelques exemples notables qui ont retenu mon attention :

- Avenue Jean Moulin, une quarantaine d'arbres ont été abattus et non remplacés entre le carrefour des Mouillebœufs et la rue Briant (abattages en 2015 et 2019). Les emplacements des arbres sont toujours visibles au sol, avec les carrés de terre et les souches apparentes ;
- Rue des Pierrelais, une cinquantaine de grands arbres a été abattue et remplacée par une quarantaine d'arbres plus petits, fin 2018, début 2019 ;
- Avenue Lombart, cinq arbres ont été abattus et non remplacés devant la maison de retraite du Parc en 2020 ;
- Place de Gaulle, une quinzaine d'arbres ont été abattus du côté ouest de la place et remplacés par des arbres plus petits, en 2019 ;
- Rue des Potiers, plus récemment, quatre grands peupliers ont été abattus dans le cadre d'un projet immobilier, en avril ;
- Rue Marx Dormoy, deux grands chênes ont été abattus dans le cadre du projet immobilier dit "Le Majestic", en 2020 ;
- Sur la Coulée verte, des arbres ont été récemment abattus pour les vestiaires de rugby et deux arbres l'ont été pour faire un parking automobile rue Georges Bailly en 2019.

Dans la plupart de ces exemples, il n'y avait pas de justification sérieuse pour abattre ces arbres. Soit il s'agissait de "faire de la place" pour des projets immobiliers ; soit il s'agissait d'abattages dans le cadre de travaux de réfection de la voie publique. Malgré les discours rassurants, ces arbres ne sont pas toujours remplacés ou, en tout cas, pas dans la même quantité. Il me semble qu'il faut changer d'état d'esprit sur l'aménagement public en s'obligeant à aménager la ville avec les arbres tels qu'ils sont et pas à leur détriment.

Ainsi, petit à petit, à Fontenay-aux-Roses, le nombre d'arbres diminue. Or ces arbres jouent un rôle de premier plan en ville : par la couverture ombrageuse qu'ils offrent et par le phénomène d'évapotranspiration, ils contribuent à rafraîchir nos villes. Ce rôle de "rafraîchisseur" est d'autant plus important pour nos villes que nous connaissons des canicules estivales de plus en plus fortes et de plus en plus nombreuses, et que cela ne va malheureusement pas s'arranger quand on voit l'échec récent de la COP26, avec des promesses de réduction d'émissions de gaz à effet de serre insuffisantes, qui nous mènent à un réchauffement catastrophique de +2,7 °C. Et encore, il n'est même pas sûr que ces promesses soient tenues.

La motion que je propose est la suivante :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses décide d'établir un plan "arbres" pour la commune pour :

- Faire un état des lieux exhaustif des arbres existants sur la voie publique ;
- Établir une règle de préservation par principe des arbres existants ;
- Limiter les abattages des arbres sur la voie publique aux seuls cas de péril pour la sécurité des habitants ou de maladie susceptible de contaminer les arbres voisins ;
- Prévoir des plantations d'arbres nouveaux en identifiant tous les espaces disponibles susceptibles d'en accueillir ;
- Prévoir une aide financière à la plantation d'arbres dans les jardins privés, soit des pavillons, soit des copropriétés, sur le modèle de ce que fait la Ville de Sceaux depuis deux ou trois ans, je crois.

Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. MESSIER. Mme COLLET va vous répondre, en l'absence de Mme BEKIARI. »

Mme COLLET : « Merci, M. le Maire. Bonjour au Conseil.

En l'absence de Mme BEKIARI, c'est moi qui répondrai. Déjà, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'on n'abat pas les arbres par plaisir : ce n'est pas un jeu de bowling. Lorsqu'on abat des arbres, malheureusement, c'est qu'il y a de bonnes raisons. Les raisons et les critères d'abattage qui sont retenus sont les cas d'attaques parasitaires ou fongiques, qui fragilisent soit la partie aérienne soit la partie racinaire des arbres, de présence d'un pathogène susceptible de s'étendre à l'ensemble du parc ou de risque avéré pour les réseaux. Nous avons notamment eu le cas de racines qui attaquaient des réseaux de gaz. J'aime la nature ; je pense que je n'ai pas à le prouver. Mais si un arbre doit faire prendre le risque que des pavillons entiers explosent, à cause d'une fuite de gaz, je suis désolée, mais l'intérêt de sauver des vies primera. Ça, c'est une chose.

Ensuite, sur le nombre, Fontenay-aux-Roses s'est inscrite dans une volonté de remplacer les arbres avec un ratio égal ou supérieur à 1. Un arbre abattu, un arbre remplacé, ou plus. Les exemples ne manquent pas. Mme BEKIARI, qui a répondu longuement à la question, m'en donne énormément d'exemples. Au square Pompidou, devant l'hôtel de ville, trois arbres ont été plantés en 2021, dont un arbre supplémentaire au printemps 2021 ; replantation des cours d'école ; replantation des arbres abattus et de dix arbres supplémentaires ; dans le projet pour 2022 au square des Bénards, ce sera "1 + 1, + 8", avec des largeurs de tronc minimum.

Il existe un calendrier avec le Conseil départemental pour le remplacement sur les voies Lombart, Dolivet, Dormoy, Jean Moulin.

Si vous le voulez, les services vous la transmettront mais nous avons évidemment une liste précise des plantations d'arbres qui ont eu lieu. En 2021, 16 arbres ont été plantés, sans aucun abattage ; 63 arbres ont été abattus certes, mais 98 ont été replantés, dont 7 sont en cours de replantation. Quant aux essences, nous les avons toutes. Il y a une volonté de varier les essences, pour éviter qu'une maladie ne prenne tous les arbres. Les arbres sont un patrimoine très important pour la ville de Fontenay-aux-Roses, qui est une ville arborée. C'est un patrimoine qui a besoin d'être entretenu. Les plantes ont besoin d'air, de respirer. Lorsqu'elles sont trop proches, elles se mettent en danger les unes les autres. Plutôt que de perdre plusieurs arbres, il faut parfois savoir en sacrifier quelques-uns, pour permettre aux autres de survivre.

J'insisterai sur le fait que la Ville a plusieurs fois montré sa volonté de protéger son patrimoine.

Les chiffres que vous nous donnez sont malheureusement faux. Nous avons quand même largement prouvé notre intention de sauver le patrimoine arboré de Fontenay-aux-Roses. Nous avons notamment un arbre magnifique au cimetière ; nous avons candidaté pour le concours de l'Arbre de l'année. Nous avons des ateliers pédagogiques sur le thème de l'arbre qui sont réalisés auprès des scolaires. Nous avons des projets de végétalisation. Nous avons évidemment des plantations dans les cours de récréation, grâce à des partenariats mis en place avec l'association Environnement 92. La liste des projets, M. MESSIER, est longue. Je ne vais pas vous la lire de manière exhaustive mais si vous voulez plus de détails, sur la taille, le fournisseur, le nombre, les emplacements, les essences, les services tiennent à votre disposition l'intégralité de ce registre, ce qui prouve bien que nous avons fait le travail de recensement de toutes nos essences. »

M. le Maire : « Merci. Je voudrais rajouter, M. MESSIER – parce que vous allez nous expliquer que bien sûr, vous avez les vrais chiffres – qu'il y a quand même un certain nombre de règles.

Sur le plan "arbres", d'abord, la planification ne s'applique pas trop au vivant d'une manière générale. Nous avons plutôt une stratégie, qui a été rappelée, qui consiste à la fois à protéger l'existant, de planter à chaque fois que cela est possible de nouveaux arbres, bien sûr, et d'anticiper aussi le fait que certains arbres, parfois, meurent ou sont malades et deviennent potentiellement dangereux. Il y a eu, pendant les années précédentes, des exemples hélas très tristes d'écoliers qui sont morts parce que des arbres sont tombés dans des cours d'école. Ce n'était pas à Fontenay, c'était dans le sud de la France.

Dans votre motion, vous citez un certain nombre d'abattages mais vous ne citez bien sûr pas, bizarrement, toutes les plantations, qui sont pourtant très visibles. La rue Boucicaut, dans toute sa partie basse, n'avait pas d'arbres, en 2014 ; les arbres qui y sont ont bien été plantés par quelqu'un, et c'est par nous, en l'occurrence. Au parc Laboissière, une quinzaine d'arbres ont été plantés. Rue de la Redoute, nous avons planté une dizaine d'arbres. Le projet des Blagis prévoit la plantation de plus de deux cents arbres. Il en manque énormément dans ce quartier de la ville.

Nous avons effectivement abattu quelques peupliers mais je vous rappelle que les peupliers ont cette particularité qu'à partir de la cinquantaine, si j'ose dire, leur système racinaire, par rapport à leur poids et à leur hauteur, fait qu'ils tombent volontiers et qu'ils sont à ce moment-là potentiellement dangereux. C'est d'ailleurs arrivé à Fontenay-aux-Roses, en 2015 : deux peupliers sont tombés à Scarron et ont fortement endommagé plusieurs voitures. Fort heureusement, ils n'ont pas fait de victimes mais cela aurait pu être le cas. Cela est d'ailleurs si vrai qu'aujourd'hui, toutes les villes quelles qu'elles soient et de quelque couleur politique qu'elles soient, suppriment les peupliers âgés du paysage parce qu'il est bien connu que ce sont des arbres qui risquent de tomber. Accessoirement, vous ne pouvez pas être insensible au fait que cela tient aussi à la fréquence accrue des extrêmes climatiques. Un peuplier de très grande taille, face à un coup de vent extrêmement violent, finit en général par tomber.

Tout cela s'inscrit dans une stratégie de remplacement et d'entretien du patrimoine arboré. Je pense que cet entretien est fait avec beaucoup de soin. Nous coupons effectivement les arbres quand cela est nécessaire ; nous replantons, nous végétalisons en plantant de nouveaux arbres à chaque fois que cela est possible.

M. MESSIER. Vous n'êtes pas d'accord. »

M. MESSIER : « Non ; nous n'allons pas rentrer dans une comptabilité, je pense que nous ne serons jamais d'accord. »

M. le Maire : « Mais si ! Votre motion est une comptabilité, M. MESSIER. »

M. MESSIER : « À chacun sa perception de la place de l'arbre à Fontenay. Moi, je pense que les habitants voient bien qu'ils sont en recul, mais on ne va pas rentrer là-dedans. (*Brouhaha.*) »

M. le Maire : « Non, il n'y a que vous qui voyez ça, M. MESSIER, je vous rassure. »

M. MESSIER : « Oui, je suis le seul, effectivement... »

M. le Maire : « Mais M. MESSIER, dites-moi donc, puisque vous êtes très au fait de cela, combien y a-t-il d'arbres à Fontenay ? Vous le savez ? »

M. MESSIER : « ... et je terminerai : Mme COLLET dit que les chiffres sont mensongers ; je les publierai sur internet demain... »

M. le Maire : « Très bien ! »

M. MESSIER : « ... et je vous invite, chacun, à utiliser l'outil *Google Street View* et vous allez sur place, et vous verrez que les chiffres sont vrais. »

M. le Maire : « Écoutez, M. MESSIER, je pense que vous vivez dans un monde un peu parallèle. Les plantations d'arbres sont démontrées, il y a des traces, nous savons où nous avons acheté les arbres ; nous avons toutes les preuves. Puisque vous me paraissez être très au fait, je repose ma question : savez-vous, au moins, quel est le nombre d'arbres dans notre ville, M. MESSIER ? »

M. MESSIER : « Ce n'est pas la question. »

M. le Maire : « Si, c'est la question, justement, que vous posez. »

M. MESSIER : « Non, non. »

M. le Maire : « Excusez-moi, vous me parlez de l'aspect arboré de Fontenay. Est-ce que vous savez combien il y a d'arbres ? »

M. MESSIER : « Non, mais peu importe. »

M. le Maire : « Moi, je peux vous le dire, voyez : il y a 6 500 arbres. 6 500. »

M. MESSIER : « Oui, d'accord, mais ça ne change rien au fait qu'ils sont en recul. »

M. le Maire : « Dont 4 000 – 4 000, on parle de milliers – sur la Coulée verte. Cela fait 2 500 arbres sur l'espace public de Fontenay. Mais M. MESSIER, vous dites n'importe quoi. Vous nous parlez de quelques dizaines d'arbres. C'est normal, ce sont des êtres vivants, un certain nombre meurt chaque année, nous en replantons d'autres, mais c'est normal, sur 2 500 arbres. Alors, après, cela vous arrange de trouver que c'est en recul, parce que vous êtes dans une posture idéologique, mais globalement, ce n'est pas la réalité. Au contraire, nous développons et nous entretenons notre patrimoine arboré et nous le faisons jalousement parce que c'est très important pour la qualité de vie, nous sommes d'accord au moins sur ce point. M. BOUCLIER. »

M. BOUCLIER : « Je voudrais faire une petite remarque. Laurent, tu me faisais remarquer, il y a quelques jours, qu'un marronnier était mort. Les marronniers, on en a entendu parler, depuis très longtemps. Un marronnier est mort, place Charles de Gaulle. Tu me disais : "On va voir, pourquoi pas un sapin." Moi, je répondrai aux Verts, et je vais peut-être paraphraser quelqu'un : vous n'avez pas le monopole des arbres. Je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir en la matière. »

M. le Maire : « Merci, d'ailleurs cet exemple illustre très bien ce qui se passe sur la place de Gaulle. Il y a eu des débats ; on nous a expliqué : "Vous allez couper des arbres, c'est scandaleux !" Nous avons essayé d'en conserver le maximum, notamment du côté où les marronniers étaient

particulièrement en souffrance. Ils avaient déjà été remplacés plusieurs fois sur chaque emplacement, quasiment. Nous avons essayé de garder les trois plus solides, en n'écoutant pas complètement d'ailleurs les recommandations des spécialistes qui avaient fait les audits phytosanitaires. Sur les trois marronniers que nous avons gardés, deux sont déjà morts, trois ans plus tard. Voilà. Les arbres vivent et meurent, c'est comme ça, c'est ainsi. Il y a des gens dont c'est le métier et moi, je ne prétends pas le faire à leur place. J'écoute les gens dont c'est le métier et qui nous conseillent, justement, pour avoir un patrimoine arboré optimal à léguer à ceux qui nous suivront. (*Intervention inaudible.*) Oui, bien sûr. Dans les écoles, ce que nous faisons est d'ailleurs tout à fait significatif. »

M. LAFON : « Il se trouve que, dans les écoles, un audit phytosanitaire a été réalisé. C'est important. Pour votre information, lors de la dernière tempête dans le groupe scolaire des Blagis, à Sceaux, dans le centre de loisirs, un énorme arbre est tombé. C'était heureusement un week-end, parce qu'il est tombé dans la cour où ont lieu toutes les activités du centre de loisirs. Dans les écoles, un certain nombre d'arbres a été abattu, à la suite d'un diagnostic phytosanitaire. Moi, ce que je peux vous proposer, mais M. MESSIER, je sais que vous connaissez par cœur, c'est d'installer un jour le stand qui a permis d'expliquer aux enfants ce qui s'était passé. Ces arbres ont été abattus, un certain nombre de rondelles a été prélevé sur les troncs pour montrer la problématique des arbres. Il est vrai qu'en plus, les arbres, c'est très surprenant parce que parfois, ils donnent l'impression d'être en bonne santé mais il y a un trou comme ça au milieu. Ce qui est très intéressant, c'est que vous voyez que les arbres, notamment dans les écoles, sont entretenus, mais ce n'est pas tellement étonnant. Si on a 2 500 arbres, on peut dire qu'on en a au moins 25 ou 30 qui meurent tous les ans. On dit que la durée de vie moyenne d'un arbre dans l'espace public est de cent ans, parce que l'arbre en ville, malheureusement, encore aujourd'hui, ne se porte pas forcément très bien, d'autant que parfois, il y a vingt ou cinquante ans, il a été planté dans de très mauvaises conditions et l'arbre n'est pas forcément très heureux. Je vous ramène à une chanson qui s'appelle *Comme un arbre dans la ville*, de quelqu'un qui a d'ailleurs chanté *Fontenay-aux-Roses*.

C'est très intéressant parce que les enfants ont fait plusieurs choses : ils ont compris ce qu'était le cycle de vie de l'arbre ; que l'activité humaine n'est pas forcément terrible pour l'arbre, ça, je suis d'accord avec vous ; que les chocs ne sont pas bons ; que couper les arbres n'importe comment, ce n'est pas bon. Ils ont compris aussi qu'il fallait diversifier les essences pour faire face à une maladie qui arrive. On parlait des marronniers mais regardez, par exemple, au parc de Sceaux : les arbres qui ont été plantés au parc de Sceaux ont été conçus par un chercheur de l'INRA spécifiquement pour qu'ils soient résistants à une souche particulière.

Cet atelier pédagogique a été fait ; les services et les professionnels ont proposé différentes essences d'arbres aux enfants et ils en ont choisi certaines, ce qui est un vrai travail pédagogique aussi. Les arbres sont replantés. D'ailleurs, nous allons replanter plus d'arbres que nous n'en avons coupés.

Cela étant, effectivement, M. MESSIER, je vous l'accorde : quand on coupe un arbre qui a quarante ans et qu'on le remplace par un nouvel arbre, en général, ce dernier est plus petit. J'ai rarement vu – à part les abrutis qui déplantent des oliviers centenaires pour les replanter dans leur jardin, ce qui est un crime – j'ai rarement vu replanter un chêne centenaire. Voilà, c'est tout. Un très gros travail est fait. On peut peut-être encore améliorer les choses mais ce travail est fait et, peut-être, profitons de ce qui a été fait par des gamins, avec des gamins, pour le généraliser. Je propose que, peut-être, un jour, on installe ce stand, avec les gens qui expliquent les propriétés, qualités et défauts des arbres, etc.

Vous parliez tout à l'heure de la piste d'athlétisme, M. MESSIER. Moi, j'adore les arbres. Entre nous, je suis d'un pays où il y a beaucoup d'arbres et d'une famille où, dès qu'on coupait un arbre, c'était un drame. Mais s'agissant de la piste d'athlétisme, ce qui l'a complètement défoncée, ce sont les racines des peupliers. Il existe des situations dans lesquelles il faut parfois adapter. Je pense que nous sommes en train de progresser ; techniquement, nous progressons beaucoup, aussi. Maintenant, on sait faire des arbres avec des développements racinaires particuliers pour vivre en ville, par exemple. Je crois qu'il se passe plein de choses. Je n'ai rien contre votre approche, mais je trouve qu'il se passe des choses ; j'ai l'impression qu'on fait le boulot, c'est tout. »

M. le Maire : « Il faut ajouter des tas de choses qui sont intéressantes. Par exemple, dans un certain nombre d'endroits dans l'espace public, les arbres ont été plantés dans des fosses trop petites, très étroites, avec ce qu'on a vu notamment rue des Pierrelais : les fosses étaient trop petites et c'est pour cela que certains arbres ont été coupés. Dans ces cas-là, les racines remontaient et défonçaient les trottoirs. Il y a eu un défaut de choix, à la fois de la taille de la fosse et de l'essence qui y avait été placée, erreur que nous n'avons pas reproduite, ce qui permet d'avoir désormais des fosses plus grandes, des arbres plus espacés, qui auront aussi un plus grand développement à l'avenir. Tout cela

a contribué à améliorer encore notre patrimoine arboré et nécessite parfois de prendre la solution de couper un arbre. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je voudrais simplement remonter le moral de Maxime MESSIER et lui proposer de lire ce bouquin magnifique de Jean Giono ; je suis sûre que vous l'avez lu mais relisez-le, et vous allez voir, vous verrez le paysage de Fontenay-aux-Roses tout à fait différemment. Ça s'appelle *L'Homme qui plantait des arbres* et croyez bien que nous sommes tous animés par cette volonté de planter des arbres dans notre belle ville de Fontenay-aux-Roses. Relisez Giono, ça va vous donner du baume au cœur et vous verrez notre espace public tout à fait différemment. »

M. MESSIER : « Il se trouve que je suis manosquin d'origine, donc du pays de Jean Giono ; je connais ce livre. »

Mme POGGI : « Je vois que les débats s'éternisent un peu et je trouve qu'on perd en pertinence. On verse parfois dans la leçon de morale et on perd du factuel. Simplement, quand on avait parlé du règlement intérieur et qu'on l'avait élaboré – c'était d'ailleurs une proposition de la majorité et là, vraiment, j'en mesure toute l'importance – il était indiqué que les questions et motions ne devraient pas durer plus de quarante-cinq minutes et il me semble qu'on est en train de dépasser le temps. »

M. le Maire : « Vous avez parfaitement raison. Vous parlez d'or. (*Applaudissements diffus.*) Du coup, on avance ? »

M. HOUCINI : « Merci, M. le Maire. Simplement, je voudrais apporter une petite précision. Je suis désolé de vous contredire sur vos chiffres, M. le Maire. Vous vous êtes trompé sur un arbre, un seul, celui que vous avez planté, le pommier aux Blagis, qui n'a pas été pris sur *Google*. Je ne sais pas s'il a été comptabilisé ou pas. »

M. le Maire : « Il n'a pas été compté parce qu'il n'est pas encore en pleine terre. »

M. HOUCINI : « Voilà. Je pense que c'est un geste qui est quand même assez important à relever. »

M. le Maire : « Il y en aura de nombreux autres. »

M. HOUCINI : « Mais je ne voudrais pas pourrir le débat. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Écoutez, nous allons avancer car je rejoins tout à fait la proposition de Mme POGGI. Je vous propose de voter pour ou contre la motion de M. MESSIER. Qui est pour ? Qui s'abstient ? La motion est rejetée. »

"Ces dernières années à Fontenay-aux-Roses, de multiples abattages d'arbres ont eu lieu lors de travaux d'aménagement ou de projets immobiliers. Voici quelques exemples notables :

- Avenue Jean Moulin : une quarantaine d'arbres abattus et non remplacés entre le Carrefour des Mouillebœufs et la rue Briant (2015 et 2019) : les emplacements des arbres sont toujours visibles au sol

- Rue des Pierrelais : une cinquantaine de grands arbres abattus et remplacés par une quarantaine d'arbres plus petits (2018-2019)

- Avenue Lombart : 5 arbres abattus et non replacés devant la maison de retraite du parc (2020)

- Place de Gaulle : une quinzaine d'arbres abattus du côté ouest de la place et remplacés par des arbres plus petits (2019)

- Rue des Potiers : 4 grands peupliers abattus dans le cadre d'un projet immobilier (2021)

- Rue Marx Dormoy : 2 grands chênes abattus dans le cadre du projet immobilier dit « Le Majestic » (2020)

- Coulée Verte : 2 arbres abattus pour faire un parking automobile rue Georges Bailly (2019)

- Coulée Verte : plusieurs arbres abattus pour faire les nouveaux vestiaires de rugby (2021)

Sur la plupart de ces exemples, il n'y avait pas de justification sérieuse pour abattre ces arbres. Soit il s'agissait de « faire de la place » pour des constructions d'immeubles. Soit il s'agissait d'abattage dans le cadre de travaux de réfection de la voie publique. Malgré les discours rassurants, les arbres ne sont pas toujours remplacés, ou en tout cas pas dans la même quantité. Il me semble qu'il faut changer d'état d'esprit en s'obligeant à aménager la ville AVEC les arbres tels qu'ils sont, et non pas à leur détriment.

Ainsi petit à petit, le nombre d'arbres à Fontenay-aux-Roses diminue. Or les arbres jouent un rôle de premier plan en ville. En effet, par leur couverture ombrageuse et par le phénomène d'évapotranspiration, ils contribuent à rafraîchir nos villes. Ce rôle de « rafraîchisseur » est d'autant plus important que nos villes connaissent des canicules estivales de plus en plus nombreuses et de plus en plus fortes. Et que cela ne va malheureusement pas s'arranger quand on voit l'échec récent de la COP26 qui a abouti à des promesses de réduction d'émissions de gaz à effet de serre insuffisantes, nous menant à un réchauffement catastrophique de +2,7 °C. Et encore, on n'est pas certain que ces promesses soient tenues...

Motion :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses décide d'établir un plan « arbres » pour la commune pour :

- *Faire un état des lieux exhaustif des arbres existants sur la voie publique*
- *Établir une règle de préservation par principe des arbres existants*
- *Limiter les abattages d'arbres sur la voie publique aux seuls cas de péril pour la sécurité des habitants ou de maladie susceptible de contaminer les arbres voisins*
- *Prévoir des plantations d'arbres nouveaux en identifiant tous les espaces disponibles susceptibles d'en accueillir*
- *Prévoir une aide financière à la plantation d'arbres dans les jardins privés (en pavillons ou copropriétés), sur le modèle de la ville de Sceaux"*

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ **Question orale sur le sondage BVA déposée par Gilles MERGY**

M. le Maire : « Nous avons encore plusieurs questions, avec une question orale de M. MERGY sur le sondage BVA. »

M. MERGY : « En juillet dernier, vous avez confié à l'institut BVA un sondage sur la perception de l'action municipale par les Fontenaisiens.

Il est à noter que plusieurs questions dans ce sondage portent sur votre image personnelle.

Aucune information n'a été donnée ni aux élus du Conseil municipal ni aux Fontenaisiens sur ce sondage.

Pouvez-vous donc nous donner le coût financier de ce sondage, par quelle entité il a été financé et diffuser les résultats complets (nombre de personnes interrogées, modalités de constitution de l'échantillon, marges d'erreurs statistiques, liste des questions posées, teneur des réponses, analyse effectuée par l'institut BVA...) aux habitants de la ville dans le magazine municipal et/ou sur le site internet de la commune ?

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Vous voyez, M. MERGY, c'est dommage, parce que ce Conseil avait bien commencé et, à chaque fois, il y a une question déplaisante de votre part.

Pas sur le fond ; je vais vous répondre, d'ailleurs, sur le fond. Cela ne pose pas de problème.

Faire un sondage pour une collectivité, aujourd'hui, c'est un acte de gestion extrêmement courant et je crois que la plupart des communes du territoire le font régulièrement. Cela permet à la fois de mesurer la satisfaction de nos concitoyens vis-à-vis d'un certain nombre de prestations de la ville, qui sont fournis par les services municipaux, de connaître leur perception des acteurs qui contribuent à ces prestations, qu'ils soient les services ou certains élus. Cela permet d'identifier un certain nombre de leurs attentes, de leurs préoccupations, sur la façon dont ils perçoivent la ville. Tout cela est donc à la

fois un outil qui contribue à l'évaluation des politiques publiques, qui je crois vous est chère et, par ailleurs, un outil d'aide à la décision : identifier les attentes et préoccupations et la perception de nos concitoyens permet aussi d'éclairer un certain nombre de décisions qui engagent parfois des sommes significatives pour la collectivité.

Concernant ces sondages, nous avons pris la décision d'en faire un tous les deux ans. La Covid a un peu perturbé le calendrier ; nous en avons fait un en 2017 et nous en avons refait un en 2021. C'est avant tout un outil de travail pour la Collectivité. Il n'y a donc pas d'urgence, pas de fin en soi.

Puisque vous en avez eu communication – j'ai vu que vous en aviez reproduit une page sur votre blog – je suppose que vous avez pu voir que les résultats étaient d'ailleurs tout à fait excellents. Mais là n'est pas le problème : le problème est que c'est un outil de travail qui nous permet d'orienter les décisions de la Municipalité, de percevoir éventuellement certaines attentes et d'essayer d'être au plus près des préoccupations de nos concitoyens. Ça, c'est sur le fond, si j'ose dire. Rassurez-vous, nous allons communiquer sur le sujet, mais il est vrai que, la fin d'année étant assez dense, nous avons prévu de le faire plutôt au premier trimestre de l'année prochaine. Bien évidemment, ce sondage est un document communicable ; si vous souhaitez que nous vous en donnions communication, je n'y vois aucun inconvénient. Il fait partie des documents communicables au regard de la loi. Nous communiquerons donc le temps venu. Encore une fois, le but n'est pas forcément de faire une opération de propagande mais d'avoir un outil permettant de mieux cerner certaines réalités. Je pense que c'est un mode de gestion moderne et que c'est un outil qui contribue au pilotage. Je trouve que c'est très intéressant et parfois très éclairant sur certains aspects. Ça, c'est le fond.

La forme, quant à elle, est un peu déplaisante. À chaque Conseil, hélas, M. MERGY, il y a dans une de vos motions ou questions une mise en cause de la probité des Conseillers de la majorité ou du Maire. C'est pesant, vraiment, je vous le dis. Quand, avec une innocence que je qualifierai quand même de douteuse, vous faites un peu l'amalgame, en demandant si ce sondage a été financé avec le parti politique ou avec la Municipalité, cela sous-entend, finalement, que le Maire ne ferait pas très bien la distinction entre les finances de son micro-parti politique et les finances de la Ville. C'est une mise en cause assez directe de la probité, écoutez.

Je ne sais pas, vous m'aviez écrit il y a quelques mois pour m'expliquer que vous ne compreniez pas, que sous la dernière mandature, les choses se passaient très bien avec la plus grande courtoisie et que les choses se sont dégradées depuis la nouvelle élection. Moi, j'ai envie de vous dire que la seule personne qui a changé dans le casting, c'est vous, M. MERGY. Je suis désolé mais, effectivement, la précédente tête de liste, M. BUCHET, qui est un adversaire politique sans équivoque et sans concession, n'a jamais manifesté un tel mépris de la fonction d'élu et n'a pas systématiquement versé dans la mise en cause de la probité du Maire ou des Conseillers municipaux de la majorité et cela, pendant six ans. Cela implique, par définition, un certain respect républicain. Je trouve dommage qu'à chaque fois, vous ne puissiez pas vous empêcher de laisser rentrer une espèce de complotisme, "on nous cache des choses", "vous avez fait financer par la Ville un truc pour votre parti politique". Vraiment, je trouve que c'est très pénible, M. MERGY. Je tenais à vous le dire parce que je pense qu'on est là pour se dire les choses en face. En plus, on le fait encore mieux dans cette configuration puisqu'on est vraiment en face. Mais c'est fatigant, voilà. Toutes les semaines, il y a un article de votre part sous-entendant que finalement, il y aurait des choses pas très catholiques à la mairie. Enfin, c'est insupportable, vraiment. Bref.

Voilà, je vous ai répondu sur la forme et sur le fond ; en tout cas, c'est ma réponse. »

"Question orale sur le sondage BVA déposée par Gilles MERGY

Monsieur le Maire,

En juillet dernier, vous avez confié à l'institut BVA un sondage sur la perception de l'action municipale par les Fontenaisiens.

À noter que plusieurs questions dans ce sondage portent sur votre image personnelle.

Aucune information n'a été donnée ni aux élus du conseil municipal ni aux Fontenaisiens sur ce sondage.

Pouvez-vous donc nous donner le coût financier de ce sondage, par quelle entité il a été financé (la Commune de Fontenay aux Roses ou votre association de financement politique) et diffuser les résultats complets (nombre de personnes interrogées, modalités de constitution de l'échantillon, marges d'erreurs statistiques, liste des questions posées, teneur des réponses, analyse ex post effectuée par l'institut BVA...) aux habitants de la ville dans le magazine municipal et/ou sur le site internet de la commune ?

Je vous remercie de votre attention."

➤ **Question orale pour améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap déposée par M. Gilles MERGY**

M. le Maire : « La question suivante porte sur le handicap ; M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Dans le dernier magazine municipal, vous avez souligné l'action de la Municipalité pour améliorer l'inclusion dans la ville et dans les services municipaux des personnes en situation de handicap.

Je ne peux qu'être d'accord avec cet objectif d'intérêt général.

Dans ce cadre, je voudrais vous interroger sur trois sujets :

- Emploi des personnes en situation de handicap dans les services municipaux : malgré les nombreuses promesses qui lui ont été faites par vous-même et votre ancien Directeur général pour sa réintégration dans les services municipaux, M. Sébastien DUPLAN, animateur territorial, attend depuis des années qu'un poste correspondant à ses compétences lui soit effectivement proposé. Comment allez-vous traiter sa demande légitime et sous quel délai ?
- Accessibilité de l'espace public : plusieurs aménagements récents (rue Blanchard ou au début de la rue André Salel) ne respectent pas la réglementation PMR (cheminement continu libre de tout obstacle) et *a fortiori* pas les recommandations du CEREMA (aménagements de cheminements continus calibrés à 250 cm pour permettre des cheminements confortables et garantir la distanciation physique). Comment comptez-vous procéder à l'avenir ?
- Accessibilité du local de l'opposition pour les personnes à mobilité réduite : le local de l'opposition est bien équipé – je tiens d'ailleurs à remercier votre Directeur de cabinet, à qui on a écrit parce qu'on n'avait pas de chauffage et qui a réagi très rapidement. Mais il se trouve dans un "perchoir" inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Il ne permet donc pas à de nombreux Fontenaisiens de venir à nos permanences hebdomadaires. Seriez-vous d'accord soit pour déplacer le local de l'opposition au Château Sainte-Barbe comme il y était avant 2014 soit pour nous prêter un samedi matin par mois par exemple un local municipal accessible aux PMR ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. CHAMBON va vous répondre. »

M. CHAMBON : « Je vais faire une réponse à deux niveaux.

S'agissant du premier niveau, M. MERGY, vous êtes élu depuis de nombreuses années ; vous êtes cadre dans une grande société publique et vous devriez savoir qu'on ne donne jamais publiquement le nom d'un agent (*Intervention concomitante hors micro de M. MERGY*) de surcroît en indiquant qu'il est en situation de handicap. Cette méthode est très dérangeante, voire très choquante. Je sais que c'est le fils de l'une de vos anciennes collègues lorsque vous étiez Adjoint mais la situation de ce Monsieur est personnelle et confidentielle. Son dossier est suivi avec attention par la Direction des ressources humaines de la Ville et l'élu chargé du personnel communal. Nous allons donc laisser l'administration gérer la relation et trouver les solutions pour cet agent. C'est en cours.

Le deuxième niveau de ma réponse est plus général. La Ville de Fontenay-aux-Roses répond à l'obligation d'emploi des personnes handicapées imposée par la loi, aux reclassement et maintien dans l'emploi des agents, à l'instruction des dossiers d'allocation temporaire d'invalidité liée à l'accident de service ou à la maladie professionnelle. Je souligne que notre collectivité accueille environ 11 % de travailleurs en situation de handicap. Je rappelle simplement que le seuil légal est de 6 %. Nous sommes parmi les municipalités les plus inclusives et nous en sommes fiers.

Je regarde la pendule : nous sommes encore le 18 novembre. Pourquoi vais-je vous parler du 18 novembre : parce qu'aujourd'hui, c'était le *Duo Day*. Le *Duo Day* est une opération qui permet d'accueillir dans les entreprises, dans les collectivités, des personnes en situation de handicap, sur une journée, en étant accompagnées par des agents volontaires. Aujourd'hui, nous avons donc accueilli sept personnes en situation de handicap, qui ont pu intégrer des services comme le CMS, la cuisine centrale, les espaces verts, le CCJL et le CCAS, en duo avec des agents volontaires.

Au programme de cette journée, qui était coordonnée par le CCAS : découverte du métier de l'agent et de la collectivité, rencontres avec les usagers et participation aux activités des services. Pour les personnes accueillies, le *Duo Day* a été l'occasion de découvrir et de s'intégrer dans un nouvel environnement de travail ; pour les agents volontaires, de faire découvrir leurs missions et de mieux comprendre les situations difficiles que peuvent rencontrer les personnes handicapées.

C'est quelque chose qui s'est déroulé aujourd'hui, 18 novembre. Sept personnes en situation de handicap ont été accueillies dans nos services. » (*Applaudissements.*)

M. le Maire : « Merci de cette réponse, Emmanuel. »

"Question orale pour améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap déposée par M. Gilles MERGY

Monsieur le Maire,

Dans le dernier magazine municipal, vous avez souligné l'action de la municipalité pour améliorer l'inclusion dans la ville et dans les services municipaux des personnes en situation de handicap.

Je ne peux qu'être en accord avec cet objectif d'intérêt général.

Dans ce cadre, je voudrais vous interroger sur trois sujets :

- *Emploi des personnes en situation de handicap dans les services municipaux : malgré les nombreuses promesses qui lui ont été faites par vous-même et votre ancien Directeur général pour sa réintégration dans les services municipaux, M. Sébastien DUPLAN, animateur territorial, attend depuis des années qu'un poste correspondant à ses compétences lui soit effectivement proposé. Comment allez-vous traiter sa demande légitime et sous quel délai ?*
- *Accessibilité de l'espace public : plusieurs aménagements récents (rue Blanchard ou au début de la rue A. Salel) ne respectent pas la réglementation PMR (cheminement continu libre de tout obstacle) et a fortiori pas les recommandations du CEREMA (aménagements de cheminements continus calibrés à 250 cm pour permettre des cheminements confortables et garantir la distanciation physique). Comment comptez-vous procéder à l'avenir ?*
- *Accessibilité du local de l'opposition pour les personnes à mobilité réduite : le local de l'opposition est bien équipé mais il se trouve dans un « perchoir » inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Il ne permet donc pas à de nombreux Fontenaisiens de venir à nos permanences hebdomadaires. Seriez-vous d'accord soit pour déplacer le local de l'opposition au Château Ste Barbe comme il y était avant 2014 ou de nous prêter chaque samedi matin un local municipal accessible aux PMR ?*

Je vous remercie de votre attention."

➤ **Question orale sur la gestion du SIGEIF à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes déposée par Jean-Yves SOMMIER**

M. le Maire : « La parole est à M. SOMMIER, pour la question orale sur le SIGEIF. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire.

Dans le cadre des objectifs de la neutralité carbone que la France s'est fixés, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a recherché les mesures mises en œuvre par le SIGEIF afin de lutter contre le réchauffement climatique. Elle rappelle que c'est un syndicat important puisqu'il représente 10 % des volumes acheminés par GDF.

La Chambre a relevé qu'il n'y avait aucun plan pour lutter contre le changement climatique et que, malgré l'urgence, aucun des projets contributifs à la transition énergétique soutenus par le SIGEIF n'a pour objectif principal la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle estime que le SIGEIF soutient insuffisamment la réduction de la consommation de gaz, notamment décarboné, et que son système de développement est aujourd'hui incertain.

Outre ce soutien insuffisant à la sobriété énergétique, la Chambre a relevé plusieurs anomalies dans la gestion du syndicat. Les modalités de vote du comité syndical et la présentation budgétaire et comptable ne sont pas conformes à la réglementation.

Par ailleurs, elle estime que le montant de la redevance de concession de gaz, du fait de son mode de calcul, est très favorable au SIGEIF et excède les besoins pour financer ses missions. Les excédents ainsi produits sont utilisés pour assurer des dépenses dans des conditions peu économes des deniers publics et développer des activités qui devraient, en application de la législation, trouver leur propre financement.

Elle a aussi constaté que les charges de personnel du SIGEIF ont progressé en cinq ans de 23 % sans variation des effectifs. Elle le présente d'ailleurs de façon assez humoristique en disant que les dépenses de personnel connaissent une évolution très dynamique et relève que les frais de réception ont augmenté de 50 %. En outre, sept véhicules en location pour 100 000 euros sont attribués de manière illégale au Président du syndicat et à six collaborateurs sans information du comité syndical ni déclaration des avantages en nature. C'est ainsi qu'un véhicule dont la cylindrée dépasse les normes admises représente 30 % du coût annuel de cette location, c'est-à-dire 30 000 euros par an de location.

Même si le Président s'est engagé à corriger certaines dérives, je souhaiterais savoir si notre représentant à ce syndicat a eu connaissance des constats définitifs de la Chambre régionale et quelles réactions ils ont suscité. Il est en effet urgent, d'une part, que des efforts soient rapidement

entrepris dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et, d'autre part, que la gestion du syndicat soit plus économe et plus rigoureuse afin de réduire les factures de ses interventions.

J'ajouterai que les remarques de la Chambre régionale sont d'autant plus inquiétantes qu'elles interviennent après quarante-cinq ans de présidence ininterrompue.

Merci. »

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme COLLET. »

Mme COLLET : « En l'absence de Mme BEKIARI, je prends sa peau durant ce Conseil ; j'ai simplement un peu plus de cheveux. Je vais vous lire précisément sa réponse.

Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'occasion de préciser les termes du rapport établi par la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion du SIGEIF, sur la période allant de 2015 à fin 2019.

Ainsi, dans un courrier du 17 décembre 2019, le président de la CRC d'Île-de-France informait le SIGEIF d'un contrôle financier portant notamment sur la conciliation entre la concession de distribution de gaz et les objectifs de la transition énergétique. Le rapport définitif résultant de ce contrôle a été présenté au comité du syndicat le 28 juin 2021. Il en a été pris acte, sans controverse particulière, par les 186 élus du comité, élus de tous bords. Des rappels au droit et des observations ont été faits par la CRC.

Une lecture attentive du rapport permet d'abord de remarquer qu'il consacre la plus grande partie de son développement, c'est-à-dire les deux tiers, d'une part à des considérations générales sur la politique énergétique de la France et, d'autre part, à la description de la singularité de son modèle concessif.

En se focalisant sur le gaz naturel, la CRC ne rend pas compte à sa juste mesure de la contribution du SIGEIF à la lutte contre le réchauffement climatique dans son ensemble. Elle passe par exemple sous silence les ambitions portées sur ce plan par son contrat d'électricité renégocié il y a maintenant deux ans.

À l'inverse, il serait juste de souligner que la CRC reconnaît dans son rapport les réalisations concrètes du syndicat, qui impulse notamment des partenariats auprès d'autres acteurs engagés dans la transition énergétique, et qui déploie lui-même des politiques publiques variées et innovantes, en concordance avec la politique énergétique nationale :

- Réseau de huit stations de ravitaillement en gaz naturel pour véhicules, contribuant puissamment à la décarbonisation du transport logistique en Île-de-France ;
- Services clé en main d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques : 500 points de recharge sont actuellement en service ; 1 000 le seront l'an prochain, dans 70 villes ;
- Prestations de conseil en énergie partagée ;
- Mécanisme de collecte des certificats d'économie d'énergie, solution innovante et performante en matière d'utilisation de l'énergie ;
- Marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, dans le domaine de l'efficacité énergétique, à la disposition de 486 collectivités ;
- Dispositif d'aide au financement des opérations de rénovation énergétique pour les bâtiments et les collectivités ;
- Projet d'envergure régionale de méthanisation des biodéchets et de production de gaz vert à Gennevilliers, dans l'Essonne, d'hydrogène dans le Val-d'Oise ;
- Mise en service en octobre 2021 de la plus importante ferme solaire photovoltaïque d'Île-de-France sur une ancienne friche industrielle à Marcoussis ;
- Accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable thermique.

Que l'ambition de la décarbonisation doive être décuplée, chacun s'y accorde ; elle est d'ailleurs au cœur du contrat en cours de renégociation entre le SIGEIF et GRDF.

Pour le reste, les observations que vous avez mentionnées font référence soit à une pratique à laquelle il a été mis fin il y a déjà quatre ans, soit à des pratiques que le syndicat respecte dans les faits mais qu'il s'est engagé à formaliser, soit encore à des recommandations, comme la comptabilité analytique, sur la mise en place desquelles le SIGEIF travaille avec son trésorier.

Sur la gestion des moyens du syndicat, les précisions et les explications ont été apportées par le SIGEIF. Notons par exemple qu'entre 2015 et 2019, les dépenses réelles d'investissement du syndicat ont augmenté de 43 % alors que ses dépenses réelles de fonctionnement n'ont progressé que de 2 %.

Sur les frais de personnel, l'augmentation indiquée par la CRC Île-de-France tient compte notamment de la mise en œuvre du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui est d'ailleurs une obligation pour toutes les collectivités, pour les personnels cadres, les emplois administratifs, et du protocole de parcours professionnel carrière et rémunération qui a revalorisé les échelles indiciaires des filières technique et administrative, ainsi qu'à la promotion interne et/ou à la réussite aux concours.

Sur les frais de réception, leur augmentation mentionnée par la CRC Île-de-France est étroitement liée à l'accroissement et à la diversification de l'activité du syndicat. Elle résulte également d'un effet purement mécanique tiré de la location de salles pour des formations imposées aux agents territoriaux depuis 2018 dans le cadre de la prévention des dommages aux ouvrages ainsi que pour la tenue des comités, salles auparavant mises gracieusement à disposition par la Région Île-de-France.

Sur les frais de représentation, ce dossier qui ne porte, du reste, que sur 14 000 euros, a fait depuis 2018 l'objet d'une régularisation de concert avec les services du contrôle de légalité.

Sur l'usage des véhicules de service, la pratique de mise à disposition des véhicules reprenait, à l'époque de sa mise en place, celle de la Ville de Paris. Les insuffisances en la matière, pointées par la Chambre, appellent une révision à laquelle le SIGEIF s'est attelé pour s'inscrire dans le respect du cadre légal et de la réglementation en vigueur. Il convient de souligner qu'aucune irrégularité n'a été constatée, ni sur des frais de personnel, ni sur des frais de réception, correspondant à l'augmentation de l'activité du syndicat. Un règlement des véhicules de service conforme aux recommandations de la CRC sera soumis au syndicat dès le mois de décembre 2021.

C'était donc la réponse de Mme BEKIARI, qui est fort complète et que je vous ai lue dans son intégralité.

L'on pourrait rajouter que la cotisation pour la Ville de Fontenay-aux-Roses est de 4 769 euros, alors que la consommation de gaz est d'environ 340 000 euros et concerne une quarantaine de sites dans la ville ; que le rapport du SIGEIF, comme tous les syndicats, est soumis annuellement au contrôle de la Commission consultative des services publics locaux ; que celle-ci a eu lieu en présence de l'opposition aussi ; qu'elle n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Je pourrais ajouter que le SIGEIF s'est inscrit dans une démarche de défi climatique aussi, puisque le 19 octobre dernier, il a consacré une journée entière d'information des élus, intitulé "*Le SIGEIF et le défi climatique*", sur l'évolution du développement durable et de la mobilité propre en Île-de-France, la place des énergies renouvelables, etc. J'espère que vous y avez assisté.

Enfin, à titre tout à fait personnel, je m'interroge sur le fait que M. SOMMIER, qui est un homme de réseaux, n'est pas allé chercher ces informations, qui sont pourtant disponibles auprès, par exemple, du premier Vice-président du SIGEIF, M. Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, qui est directement concerné par certains projets et qui faisait partie du Parti socialiste, ou de Mme Marie CHAVANON, Maire de Fresnes, qui est la troisième Vice-présidente du SIGEIF et qui, elle aussi, est au Parti socialiste.

Si vous avez des questions supplémentaires, Mme BEKIARI se tient bien sûr à votre disposition et vous pouvez formuler toute question, nous serons ravis de cosigner un courrier demandant de plus amples informations sur tous les sujets qui vous intéresseraient. »

M. SOMMIER : « Simplement une correction, si vous le permettez : ce n'est pas la réponse de Mme BEKIARI, c'est la réponse du SIGEIF à la Cour des comptes, qui n'a pas empêché la Chambre régionale des comptes d'émettre son rapport. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. »

M. BOUCLIER : « J'ajouterai simplement, parce que je suis membre suppléant, que je suis allé à cette réunion sur le défi climatique. C'était particulièrement intéressant, il y avait plein d'intervenants ; j'ai appris plein de choses. J'y ai parlé aussi d'un sujet que nous avons abordé dernièrement, qui est l'hydrogène. On m'a confirmé que c'était l'avenir. De nombreuses réunions sont organisées par le SIGEIF ; il y en a même eu une aujourd'hui, à laquelle je n'ai pas pu assister car j'avais une autre réunion concernant les travaux de la rue Boucicaut. Au SIGEIF, beaucoup de choses sont faites. »

M. le Maire : « Très bien. »

"Question orale sur la gestion du SIGEIF suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes déposée par Jean-Yves SOMMIER"

Dans le cadre de l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon de 2050 que la France s'est fixé, la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France a recherché les mesures mises en œuvre par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) afin de lutter contre le réchauffement climatique. Elle rappelle que ce syndicat regroupe 185 communes et gère la plus importante concession de gaz en France (10 % des volumes acheminés par GDF).

La Chambre a relevé que le syndicat n'a défini aucun plan pour lutter contre le changement climatique et malgré l'urgence aucun des projets contributifs à la transition énergétique soutenus par le SIGEIF n'a pour objectif principal la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle estime que le SIGEIF soutient insuffisamment la réduction de la consommation de gaz, en particulier de gaz décarboné, comptant sur un développement rapide, bien qu'aujourd'hui incertain, d'un gaz essentiellement renouvelable en 2050 et qu'il anticipe peu les baisses de consommation.

Outre ce soutien insuffisant à la sobriété énergétique, la chambre a relevé plusieurs anomalies dans la gestion du syndicat. Ainsi, les modalités de vote du comité syndical et la présentation budgétaire et comptable ne sont pas conformes à la réglementation.

Par ailleurs, elle estime que le montant de la redevance de concession de gaz, du fait de son mode de calcul est très favorable au SIGEIF et excède le besoin pour financer ses missions. Les excédents ainsi produits sont utilisés pour assurer des dépenses dans des conditions peu économes des deniers publics et développer des activités qui devraient, en application de la législation, trouver leur propre financement.

Elle a ainsi constaté que les charges de personnel du SIGEIF ont progressé en 5 ans de 23 % sans variation des effectifs et que les frais de réception et de représentation ont augmenté de 50 %. En outre, des véhicules en location pour 100 000 € /an sont attribués de manière illégale au président du syndicat et à certains collaborateurs sans information du comité syndical ni déclaration des avantages en nature correspondants. C'est ainsi qu'un véhicule dont la cylindrée dépasse les normes admises représente 30 % du coût annuel de location.

Même si le Président s'est engagé à corriger certaines dérives, je souhaiterais savoir si notre représentant à ce syndicat a eu connaissance des constats définitifs de la Chambre régionale des Comptes et quelles réactions ils ont suscité. Il est en effet urgent, d'une part, que des efforts soient rapidement entrepris dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, d'autre part, que la gestion du syndicat soit plus économe et plus rigoureuse afin de réduire les factures de ses interventions.

Je vous remercie."

➤ **Question orale visant à solliciter une labellisation « France services » auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires, déposée par Jean-Yves SOMMIER**

M. le Maire : « M. SOMMIER, posez votre question suivante, je vous en prie. »

M. SOMMIER : « C'est une question qui porte sur la labellisation "France services". »

M. le Maire : « Allez-y, M. SOMMIER, je vous en prie, poursuivez, ça n'a rien à voir. »

M. SOMMIER : « J'attends que Mme GUILLEMINOT se calme. »

(Intervention hors micro.)

M. SOMMIER : « Pour faire la transition, je vais reprendre ce qui a été dit sur le SIGEIF : ce qui est vrai, c'est que 50 % du rapport constituent un rapport très technique, effectivement très intéressant sur les problématiques d'énergie. Je referme la parenthèse. »

M. le Maire : « Passons à France services, avançons, avançons. »

M. SOMMIER : « Oui.

Au quotidien, le recours au réseau internet est de plus en plus indispensable avec la dématérialisation des procédures. Ainsi, les Blagis ont été équipés d'un accès libre à la wifi et l'espace Joséphine Baker met des ordinateurs à disposition des jeunes afin de faciliter leurs démarches.

Cet effort mérite d'être intensifié, dans un premier temps aux Blagis, puis progressivement à d'autres quartiers de la ville tels que Scarron-Sorrières.

Dans cet esprit, la Ville de Sceaux a sollicité une labellisation "France services" auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires afin d'ouvrir un espace au cœur des Blagis de Sceaux, permettant de réaliser de nombreuses démarches en ligne avec l'aide d'agents municipaux.

Ce service, gratuit et ouvert à tous, facilitera les démarches administratives propres à neuf partenaires : Pôle emploi, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse centrale de la MSA, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance vieillesse, direction générale des Finances publiques, Poste, ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.

Ces démarches en ligne concerneraient, par exemple, les demandes d'aide au logement, de prime d'activité ou de carte Vitale, mais aussi l'inscription à Pôle emploi, la recherche d'un emploi, la déclaration trimestrielle pour la CAF et le téléchargement de toute attestation.

Des ordinateurs, une borne tactile et une imprimante en accès libre permettront à chacun de réaliser ses démarches en autonomie.

La Ville de Fontenay-aux-Roses ne pourrait-elle pas solliciter une telle labellisation en faveur de ses habitants des Blagis afin de rendre plus accessibles les nouveaux outils devenus incontournables pour toute démarche administrative ?

J'ajoute que j'ai pu constater qu'il y a un sous-effectif important à la MDQ, mettant en danger la structure. L'aboutissement de la démarche proposée pourrait être l'occasion de renforcer l'attractivité de la maison de quartier et de fournir les personnels en conséquence.

Merci. »

M. le Maire : « M. SOMMIER, j'ai une bonne nouvelle pour vous. Vous l'avez rêvé, nous l'avons fait ! »

(Rires, applaudissements diffus.)

M. SOMMIER : « J'applaudis ! »

M. le Maire : « Il se trouve qu'en effet nous avons sollicité une labellisation "France services", ce qui a fait l'objet d'un courrier de ma part au préfet des Hauts-de-Seine le 6 septembre dernier. Nous n'avons pas prévu de la mettre aux Blagis puisque la maison France services de Sceaux sera de l'autre côté de la rue, quand même, donc on peut imaginer que l'on peut traverser pour aller de l'autre côté de la rue, comme dirait un président célèbre. On est quasiment dans le quartier ; la maison France services de Sceaux est d'ailleurs dans le quartier des Blagis, c'est le même quartier.

En revanche, nous avons des locaux jusqu'alors occupés par la CAF à Scarron et ces locaux nous ont paru plus adaptés. Ce sont les locaux I3F qui sont au 33, rue des Bénards. Aujourd'hui, ils servent essentiellement à des permanences discontinues de la CAF et de la CPAM. *A priori*, nous avons l'accord au moins de principe de la préfecture, qui soutiendra ce dossier. Notre candidature a été retenue ; pour l'instant, c'est une communication verbale mais *a priori*, le courrier suit. Nous aurions donc la labellisation au printemps 2022, ce qui devrait permettre l'ouverture de cette maison France services, je l'espère, avant l'été prochain.

Voilà, c'est fou, les grands esprits se rencontrent. »

"Question orale visant à solliciter une labellisation « France services » auprès de l'agence nationale de cohésion des territoires déposée par Jean-Yves SOMMIER

Au quotidien, le recours au réseau internet est de plus en plus indispensable avec la dématérialisation des procédures. Ainsi, les Blagis ont été équipés d'un accès libre à la wifi et l'espace Joséphine Baker met des ordinateurs à disposition des jeunes afin de leur faciliter leurs démarches.

Cet effort mérite d'être intensifié, dans un premier temps, aux Blagis, puis progressivement à d'autres quartiers de la ville tel que Scarron-Sorrières.

Dans cet esprit, la ville de Sceaux a sollicité une labellisation "France services" auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires afin d'ouvrir un espace au cœur des Blagis de Sceaux, permettant de réaliser de nombreuses démarches en ligne avec l'aide d'agents municipaux.

Ce service, gratuit et ouvert à tous, facilitera les démarches administratives propres à neuf partenaires : Pôle emploi, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Caisse centrale de la MSA (CCMSA), Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), direction générale des Finances publiques (DGFIP), Poste, ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.

Ces démarches en ligne concerneraient, par exemple, les demandes d'aide au logement, de prime d'activité ou de carte Vitale, mais aussi l'inscription à Pôle emploi, la recherche d'un emploi, la déclaration trimestrielle pour la CAF et le téléchargement de toute attestation.

Des ordinateurs, une borne tactile et une imprimante en accès libre permettront à chacun de réaliser ses démarches en autonomie.

La ville de Fontenay-aux-Roses ne pourrait-elle pas solliciter une telle labellisation en faveur de ses habitants des Blagis afin de rendre plus accessibles les nouveaux outils devenus incontournables pour toute démarche administrative."

➤ **Question portant sur la Charte locale de l'environnement (Pauline LE FUR)**

M. le Maire : « Nous avons une dernière question, je crois, qui concerne la Charte locale de l'environnement, posée par Mme LE FUR, qui clôturera la séance. »

Mme LE FUR : « Merci.

Lors du dernier Conseil municipal, Madame BEKIARI nous a fait la présentation de la Charte locale de l'environnement.

Cette présentation s'est faite hors du cadre de l'ordre du jour et sans nous communiquer les documents au préalable. Je sais que cela est permis dans le règlement intérieur, puisque vous l'y avez ajouté, mais du coup, cela m'oblige à poser une question à la fin du Conseil municipal, à l'heure où l'on aimerait tous aller se coucher.

Depuis le Conseil de septembre, j'ai pu lire les documents et en prendre connaissance.

Sur le contenu de la charte, on ne peut pas en vouloir à Mme BEKIARI qui découvre le sujet mais c'est d'abord un cours d'introduction assez généraliste à la notion de développement durable et ce n'est pas vraiment le rôle que doit remplir une charte. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que cela pourrait prendre très longtemps mais je pense qu'il serait intéressant de rediscuter cette charte. Le point le plus important, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans un blog, c'est que le développement durable ne doit pas être pensé et traité en silo mais complètement en transversalité ; sinon, ça ne fonctionne pas.

Ensuite, plutôt sur la méthode de rédaction, l'environnement est un sujet d'actualité. On parle ici de l'avenir des générations futures. La ville comprend quand même des associations extrêmement compétentes sur ces sujets. La Ville, d'un autre côté, nous dit qu'elle est pour la démocratie participative. Je suis donc quand même assez étonnée que cette Charte de l'environnement n'ait pas fait l'objet d'une concertation, d'un travail collectif qui aurait pu être le premier essai de démocratie participative. (*Intervention hors micro.*) Qu'est-ce qui se passe ? OK. »

M. le Maire : « Mme... »

Mme LE FUR : « Comment ? »

M. le Maire : « Pardon, allez-y, terminez. Je pensais que vous aviez terminé. »

Mme LE FUR : « Du coup, mes questions sont les suivantes : est-ce que vous allez arrêter cette pratique... »

M. le Maire : « Posez votre question. »

Mme LE FUR : « Oh, merci, c'est gentil, pour une fois.

Est-ce que vous allez arrêter cette pratique de commencer les Conseils municipaux par des présentations dont nous n'avons pas les documents ?

Enfin, est-ce que vous allez soumettre à la démocratie participative l'écriture de cette charte ? »

M. le Maire : « Je pense que Mme BEKIARI va répondre. » (*Rires.*)

Mme COLLET : « Françoise, tu veux que je réponde ? »

M. le Maire : « Françoise est devant. Ce peut être Françoise, au choix. »

Mme GAGNARD : « Ce qu'on a bien compris, c'est que pour intégrer des concepts complexes, dont la vie quotidienne nous apprend qu'il faut les déployer dans toute leur complexité, il est bon d'y revenir, de les reformuler. Nous avons abandonné la naïveté qu'un seul acte puisse être suffisant pour entraîner un mouvement. Que Cécile s'exprime ; moi, je reprendrai après, parce que, de toute façon, cette charte est une charte d'orientation, on va la reprendre, on va la travailler, on va faire comme dans le monde agricole, on va labourer, on va semer, on va peut-être récolter quelque chose si les circonstances le permettent. En tout cas, ce n'est pas parce que la charte a été établie que tout est dit. »

Mme COLLET : « Simplement, avant même de parler du fond, j'évoquerai la forme.

Le 18 novembre 2021 était une journée magnifique, qui vient de s'achever il y a deux minutes, mais pour tous les défenseurs des droits des animaux, c'était la plus belle journée puisque la France s'est dotée, enfin, d'une vraie loi de protection des animaux, de lutte contre la maltraitance, à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, mettant fin à des pratiques de maltraitance séculières contre les animaux. C'était une journée euphorique pour nous tous, même si le combat reste encore important.

Mais cette bonne humeur vient malheureusement de s'achever à la lecture de la question de Mme LE FUR et, surtout, en entendant ses propos qui ne sont évidemment même pas dans la question, qui sont toujours dans cette logique extrêmement agressive, donneuse de leçons, à la limite de l'insolence, me dit ma collègue à côté, et elle a 100 % raison.

Je ne vais pas minauder. La façon dont les questions sont soulignées à chaque fois, "allez-vous stopper cette pratique"... Allez-vous stopper l'information au Conseil municipal ? Rappelons simplement que lorsque des points d'information sont donnés en préambule du Conseil municipal, ce sont des points d'information, précisément. Cela doit donner lieu à une information qui pourra donner lieu à des débats, à des évolutions ultérieures. Si on arrête les pratiques d'information, *quid* du droit à l'information, et des habitants, et des élus de l'opposition ?

Ensuite, comme son nom l'indique, une charte – et je pense que Françoise l'a expliqué – est en permanence en évolution. C'est précisément un outil de démocratie participative, c'est pour lancer justement des intentions pour amorcer le partage et la démocratie participative. Soit Mme LE FUR n'a pas compris ce qu'était une charte, soit elle n'a pas compris le principe de la démocratie participative. En tout cas, elle n'a pas compris ce qu'était le respect, simplement, de ses auditeurs. Merci. »

(Interventions hors micro.)

"Question portant sur la Charte locale de l'environnement (Pauline LE FUR)

Lors du dernier Conseil municipal Madame BEKIARI nous a fait la présentation de la charte locale de l'environnement.

Cette présentation s'est faite hors du cadre de l'ordre du jour et sans présentation préalable du document aux élus de l'opposition.

La rédaction, plus ou moins pertinente, s'est faite sans concertation des citoyens alors que c'est un sujet qui nécessite l'engagement de tous.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Allez-vous stopper cette pratique, que vous avez ajoutée au règlement intérieur contre notre avis et qui vous permet de passer au-dessus d'un débat démocratique ?*
- *Allez-vous permettre l'exercice de la démocratie participative dans l'écriture d'une vraie charte locale de l'écologie ?"*

➤ **Question orale sur les aménagements cyclables par Astrid BROBECKER**

M. le Maire : « Mme BROBECKER avait encore une question, j'allais oublier ! »

Mme BROBECKER : « Je vous remercie, M. le Maire. C'est une question à propos des aménagements cyclables.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, afin d'encourager les déplacements à vélo dans notre département, souhaite construire des aménagements spécifiques en intégrant les différentes pratiques cyclistes tout en assurant la sécurité des usagers.

Cette politique s'appuie sur une analyse de la demande des usagers, qui souhaitent des itinéraires cyclables continus vers les villes voisines, vers Paris, vers Saclay.

Les aménagements réalisés et ceux à venir doivent donc être le fruit d'une concertation étroite menée pour définir où faire des bandes cyclables ou faire des pistes en site propre.

C'est dans ce sens que Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, a écrit le 15 octobre 2021 en mentionnant que la RD 63 est un axe structurant et que beaucoup d'administrés sont en demande d'aménagement sur les voies départementales, voire d'amélioration là où elles ont été mises en place avec d'autres normes.

Notre premier diagnostic à vélo, le 5 novembre 2021, a permis de voir, du côté des routes départementales, les aménagements possibles notamment pour sécuriser l'axe RD 63 sachant que la Coulée Verte n'a pas vocation à être un axe pour vélo utilitaire du fait de son caractère mixte piéton/vélo. Il faut donc créer une voie cyclable pour permettre un accès à Châtillon, Bagneux, Paris, etc.

- Avenue Jean Moulin : prolonger la bande cyclable dans le sens nord-sud, incomplète à ce jour – on l'a vu, vous en avez convenu – et créer une bande cyclable dans le sens sud-nord ;
- Rue Antoine Petit : la descente comme la montée sont trop dangereuses et la vitesse réglementaire n'est pas toujours respectée. J'ai noté que vous souhaitez qu'une piste cyclable soit aménagée rue Antoine Petit. Nous avons convenu que l'insertion actuelle est dangereuse et qu'il serait très opportun de poursuivre la piste sur les deux places de stationnement tout droit puisque l'insertion, en plus en pente, doit être faite en sécurité ;
- Le carrefour Dolivet-Boucicaut est assez accidentogène. Stein VAN OOSTEREN vous a suggéré de sécuriser ce carrefour "à la hollandaise" selon la norme du CEREMA en ne mélangeant pas vélos et voitures. Vous avez proposé que VSGP l'étudie et M. HOUCINI a indiqué que c'était en cours. L'espace ne semble pas une contrainte puisque de nombreuses motos sont garées en permanence sur le trottoir à l'angle, ce qui montre que cet espace peut être utilisé pour sécuriser les déplacements ;
- Avenue Dolivet : Le CEREMA précise que le vélo ne peut être mélangé avec les voitures dès que plus de 4 000 voitures passent par jour. Or, avenue Dolivet, passent environ 12 000 voitures par jour. Une voie cyclable est donc indiquée, d'autant plus que le Département a retenu cet axe comme axe prioritaire.

Pouvez-vous nous informer de la réponse que vous avez transmise au Président du Conseil départemental ?

Enfin, les services techniques de Châtillon organisent une réunion avec le Département sur les réaménagements cyclables, en présence de Lounes ADJROUD et de moi-même, Conseillers départementaux pour le canton. Quand aura-t-elle lieu à Fontenay-aux-Roses et avez-vous prévu de nous y convier, au risque sinon de travailler en silo dans les deux villes ? »

M. le Maire : « Merci, Mme BROBECKER. Moi, je n'ai convenu de rien : ce dont j'ai convenu, c'est de l'excellence du vin chaud, lors de la balade, ça, c'est vrai !
(*Intervention hors micro.*) Je dis que la seule chose dont j'ai convenu, c'est de l'excellence du vin chaud, pendant la balade à vélo. Pour le reste, cela nécessite des études complémentaires. »

Mme BROBECKER : « Merci, merci. En fait, les femmes, c'est fait pour cuisiner, merci pour ce petit truc de *mansplaining* ! »

M. le Maire : « Je n'ai pas dit cela. »

Mme BROBECKER : « Beau truc de *mansplaining* ! »

Mme REIGADA : « C'était super bienveillant et gentil ! »

M. le Maire : « J'ai le droit de reconnaître l'excellence du vin chaud que vous avez préparé ! Vous seriez un homme, j'aurais fait pareil, excusez-moi ! »

Mme REIGADA : « Ben oui ! »

Mme BROBECKER : « Je ne sais pas. »

M. le Maire : « Je vous invite, la prochaine fois, c'est moi qui le ferai ! » (*Rires, brouhaha.*)

Mme BROBECKER : « Je crois que je n'irai pas. »

M. le Maire : « Ah ben voilà, tout de suite, vous voyez, la défiance. C'est terrible ! »

Mme REIGADA : « Ah voilà, les hommes cuisinent mal, voilà ! »

M. le Maire : « M. HOUCINI va vous répondre. »

M. HOUCINI : « Bonsoir à tous. Merci, M. le Maire. Je vais porter à votre connaissance différentes suggestions qui sont à l'étude par nos services.

En ce qui concerne le carrefour Dolivet-Boucicaut, qui est effectivement assez accidentogène, la demande a déjà été faite par mes soins lors des différentes réunions sur l'élaboration du RER V, avec la collaboration de nos services, employés à ce sujet, et dont je tiens encore à féliciter la compétence. Vous pourrez d'ailleurs demander auprès des élus des autres villes et de leurs services, l'engagement que j'ai manifesté pour ces implantations de pistes cyclables et surtout pour la sécurité sur la route. Je voulais aussi attirer votre attention sur les points d'alerte que j'ai signalés. Ils ne portent pas uniquement sur ledit lieu, mais incluent aussi le passage devant le théâtre des Sources, jusqu'au croisement de la rue de l'Avenir. Je tiens aussi à rappeler que cela fait également partie des engagements du programme électoral que nous avons construit et présenté aux Fontenaisiens et sur lequel, d'ailleurs, pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, nous avons été élus. Nous avons un certain devoir et une certaine compétence à mettre en œuvre vis-à-vis de nos concitoyens. Leur sécurité est quand même la première priorité.

Nous en avons conscience et je tiens vraiment à le préciser : il existe différents points noirs en matière de sécurisation sur le territoire de la ville de Fontenay-aux-Roses. Je n'ai pas besoin de vous préciser que j'ai été moi-même renversé au carrefour de la rue Boucicaut et de l'avenue Lombart. En l'occurrence, l'une des personnes présentes derrière moi, dans l'opposition, était présente à mon chevet dans le camion des pompiers. J'ai donc une sensibilisation extrême sur ce point-là, qui me tient énormément à cœur. Ce sont aussi mes enfants, vos enfants, les enfants de tous les citoyens qui évoluent dans la ville. Nous n'avons de cesse de le rabâcher mais ce n'est pas grave, on a l'impression que nous ne voyons pas ce qu'il se passe.

En outre, je précise que le Conseil départemental n'a jusqu'à présent pas sollicité la Ville pour un rendez-vous, pour une réunion technique. Mais nous, nous avons, de notre côté, pris l'initiative de solliciter cette réunion pour un échange sur le sujet.

Je tiens également à vous communiquer la lettre que M. le Maire a adressée au Président du Département, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Mais j'ai aussi un autre point qui me tient vraiment à cœur. Beaucoup de citoyens, lorsqu'ils me croisent, viennent me voir, me posent des questions, sur tout ce qui concerne ma délégation et le fait de pouvoir évoluer dans la ville en sécurité. Mme la Conseillère départementale, j'ai un vœu, un souhait à partager et à vous proposer : j'ai un côté chauvin, je le dis honnêtement et ouvertement, les villes, que ce soit à Paris ou au syndicat, tout le monde connaît mon engagement et ma ténacité pour aboutir sur les projets en question et qui me tiennent à cœur, je le répète mais c'est volontaire. Vous avez aussi été élue en partie par des citoyens fontenaisiens. J'aimerais, s'il vous plaît, qu'à travers votre communication, qu'elle soit sur les réseaux sociaux ou ailleurs, vous défendiez et honoriez les citoyens fontenaisiens, parce que ce n'est pas mon impression, à vous entendre et à vous lire – je ne fais qu'une constatation, ce n'est pas méchant : je fais simplement remonter un point qui nous tient à cœur. Vous êtes quand même élue au Conseil départemental mais, bon sang de bonsoir, si vous pouviez défendre les intérêts de Fontenay-aux-Roses au lieu de vendre les capacités, les doléances, ce que font les autres villes, ça serait génial. Je vous invite à défendre les intérêts de Fontenay-aux-Roses et de vendre Fontenay-aux-Roses.

Je reviens à ce qu'a dit Mme POGGI tout à l'heure, le fait de dire les choses dans un débat constructif. Il est là. Vous en avez l'occasion donc défendez, mettez en avant la ville de Fontenay-aux-Roses. Vous êtes dans l'opposition mais l'opposition ne veut pas dire nier tout ce qui peut être bien fait. Allez jusqu'au bout, remplissez votre rôle de Conseillère départementale élue dans le canton de Fontenay-aux-Roses et Châtillon. On a l'impression qu'il n'y a que les autres villes qui peuvent en bénéficier. Ce n'est pas un reproche ; je le dis, encore une fois, avec sourire. Je vous le dis de bon cœur parce que vous êtes fontenaisienne et vous faites partie d'une équipe. Comme dans une équipe sportive, vous faites partie de l'équipe. Je vais m'arrêter là parce qu'il est quand même minuit quinze et, comme l'a dit Mme POGGI, je tiens à coller. En revanche, je vous remets la lettre que M. le Maire a envoyée à M. SIFFREDI. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons conclure, peut-être. »

Mme BROBECKER : « Simplement deux secondes, sur le vélo en tout cas, nous avons fait un diagnostic à vélo, à mon initiative. Cela prouve bien que je veux valoriser Fontenay et échanger sur le sujet. »

M. le Maire : « Bien. »

M. HOUCINI : « Simplement une petite précision – pardon, M. le Maire – je constate que, puisque les réponses vous ont déjà été apportées sur le terrain, le moment que nous venons de vivre, avec votre question, est seulement l'équivalent d'une chambre d'enregistrement. C'est ce que je peux constater, tout simplement. »

"Question orale sur les aménagements cyclables par Astrid BROBECKER

Monsieur le maire,

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, afin d'encourager les déplacements à vélo dans notre département, souhaite construire des aménagements spécifiques en intégrant les différentes pratiques cyclistes tout en assurant la sécurité des usagers.

Cette politique s'appuie sur une analyse de la demande des usagers, qui souhaitent des itinéraires cyclables continus vers des villes voisines, vers Paris, vers Saclay...

Les aménagements réalisés et ceux à venir doivent donc être le fruit d'une concertation étroite menée pour définir où faire des bandes cyclables ou des pistes en site propre.

C'est dans ce sens que Georges Siffredi, Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, a écrit le 15 octobre 2021 en mentionnant que le RD 63 est un axe structurant et que « beaucoup d'administrés sont en demande d'aménagement sur toutes les voiries départementales, voire de les améliorer là où elles ont été mises en place avec d'autres normes... ».

Notre premier diagnostic à vélo, le 5 novembre 2021, a permis de voir, du côté des routes départementales, les aménagements possibles et notamment sécuriser l'axe RD 63 sachant que la Coulée Verte n'a pas vocation à être un axe pour vélo utilitaire du fait de son caractère mixte piéton/vélo. Il faut donc créer une voie cyclable pour permettre un accès à Châtillon, à Bagneux et à Paris :

- Avenue Jean Moulin : prolonger la bande cyclable dans le sens sud-nord (incomplète à ce jour), vous en avez convenu et créer la bande cyclable dans le sens nord-sud,

- Rue Antoine Petit : la descente comme la montée sont trop dangereuses et la vitesse réglementaire n'est pas toujours respectée. J'ai noté que vous souhaitez qu'une piste cyclable soit aménagée rue Antoine Petit et nous avons convenu que l'insertion actuelle est dangereuse et qu'il serait très opportun de poursuivre la piste sur les deux places de stationnement tout droit puisque l'insertion, en plus en pente, doit être possible en sécurité.

- Carrefour Dolivet/Boucicaut assez accidentogène : Stein Van Oosteren vous a suggéré de sécuriser ce carrefour « à la hollandaise » selon la norme du Cerema en ne mélangeant pas vélos et voitures. Vous avez proposé que VSGP l'étudie et M. Houcini a indiqué que c'était en cours. L'espace ne semble pas une contrainte puisqu'il y a des motos garées en permanence sur le trottoir à l'angle, ce qui montre que cet espace peut être utilisé pour sécuriser les déplacements.

- Avenue Dolivet : Le Cerema précise que le vélo ne peut être mélangé avec les voitures s'il y a plus de 4 000 voitures qui passent par jour. Avenue Dolivet passent 12 000 voitures par jour, une voie cyclable est donc indiquée. D'autant plus que le département a retenu cet axe comme un axe prioritaire.

Pouvez-vous nous informer de la réponse que vous avez transmise au Président du conseil départemental ? Les services techniques de Châtillon organisent une réunion avec le département sur le réaménagement des pistes cyclables, en présence de Lounes Adjroud et moi en tant que conseillers départementaux pour le canton de Châtillon-Fontenay-aux-Roses. Quand a lieu celle de Fontenay-aux-Roses et avez-vous prévu de nous y convier, au risque sinon de travailler en silo ?"

M. le Maire : « Bon, mes chers amis, nous allons nous arrêter parce que l'heure est déjà tardive, avancée, et je sens que tout le monde vacille. Je vous propose donc de conclure.

Je crois que le prochain Conseil municipal est prévu le 16 décembre prochain. Merci de votre patience.

Je passe la parole à Muriel, qui va conclure ce Conseil municipal et vous donner une information de la plus haute importance concernant le problème du handicap. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je serai vraiment très brève. (*Brouhaha.*) Vous savez, je suis comme beaucoup : sur le coup de dix heures et demie, j'ai un coup de pompe mais, après minuit, on peut aller jusqu'à quatre heures du matin !

Je voulais abonder le discours d'Emmanuel. Nous avons une politique sur le handicap et l'inclusion qui est portée, du reste, par Françoise GAGNARD, Anne BULLETT et moi-même au niveau de la culture. Nous avons notamment un festival avec une organisation sur trois semaines depuis maintenant cinq ans. Je remercie, du reste, tous les élus, et de la majorité, et de l'opposition, qui étaient au vernissage ce soir à la médiathèque, de l'exposition qui s'appelle "*Liberté d'expressions*", que je vous invite vraiment à aller voir. Surtout – merci, M. le Maire, de me laisser la parole – samedi, il y a toute une journée où sont prévues énormément de manifestations sur le handicap, notamment un rendez-vous au conservatoire avec la musique comme inclusion, avec des enfants handicapés, ainsi qu'un débat. Je vous invite à être au conservatoire à 15 h 00. Le soir, il y a un concert – Françoise en parlera peut-être mieux que moi – mais en tous les cas, l'inclusion et le handicap font partie d'un projet politique qui habite notre ville, pas depuis un an, pas depuis deux ans, depuis cinq ans. Nous continuons, dans la pérennité, à porter toute cette problématique puisque nous avons une attention pour chacun des Fontenaisiens. » (*Applaudissements.*)

M. le Maire : « Bravo. Rendez-vous samedi ! » (*Interventions hors micro.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 20, le 19 novembre 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 15 FEV. 2022



Le Maire
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie